


THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

HISTOIRE
DE L'ÉTABLISSEMENT
DES THÉÂTRES
EN FRANCE.

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DES THÉÂTRES EN FRANCE;

AVEC l'état, de dix en dix ans, depuis 1690 jusqu'à ce moment, des Acteurs qui ont paru sur le Théâtre Français; état d'après lequel on connoît quels étoient ceux qui occupoient ensemble la scène française.

A LA SUITE DE CETTE HISTOIRE SE TROUVENT :

1°. La Liste, par ordre alphabétique, des pièces qui composent actuellement le Répertoire du Théâtre Français et celui du Théâtre de l'Impératrice; avec les noms de leurs Auteurs et la date de leur première représentation;
2°. La Liste, également par ordre alphabétique, des Opéra qui composent le Répertoire de l'Opéra-Comique, avec les noms des Auteurs, tant des paroles que de la musique;
3°. Des Notices sur les Auteurs morts, dont un ou plusieurs Ouvrages sont restés au Théâtre Français, contenant le nom de la ville qui les a vus naître, la date de leur naissance, celle de leur décès, la Liste de toutes leurs pièces, et la date de la première représentation de celles qui ont obtenu le plus de succès;
4°. Le dernier Décret relatif aux droits des Auteurs;
5°. Des Extraits des derniers Réglemens faits pour le Théâtre Français et pour l'Opéra-Comique.
6°. Le Décret impérial, du 8 juin 1806, concernant les Théâtres;
7°. L'arrêté en exécution de ce Décret, pris par le Ministre de l'Intérieur, le 25 avril 1807.

PARIS,

FRECHET, Libraire-Commissionnaire, rue du Petit-Lion Saint-Sulpice, nos 22 et 24.

1807.

AVERTISSEMENT.

L'ÉDITEUR de ce Volume ne se dissimule point qu'il y a peu de mérite à faire une pareille compilation ; mais il a pensé qu'elle seroit bien accueillie des amateurs du théâtre, des auteurs et des acteurs. Les simples amateurs y trouveront ce qu'ils auroient beaucoup de peine à chercher dans un grand nombre d'ouvrages de ce genre. Le tableau, de dix en dix ans, des acteurs qui ont paru ensemble sur la scène française, offre un rapprochement fort agréable. Les réglemens des théâtres, qui ne sont qu'un objet de curiosité pour la plupart des personnes, deviennent utiles aux jeunes auteurs, qui y apprendront la manière de présenter leurs ouvrages,

d'en obtenir la lecture et la représentation, comme aussi les prérogatives et droits qui en résultent en leur faveur. Quant aux acteurs, ils sont trop personnellement intéressés à ce recueil, pour ne pas le voir avec plaisir.

LISTE

DES AUTEURS.

Dont on a donné une Notice dans ce volume.

ÉTABLISSEMENT

DES

THÉATRES EN FRANCE.

De pélerins, dit-on, une troupe grossière,
En public à Paris y monta la première;
Et sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge, et Dieu par piété.

CEUX qui revenoient de pélérinage soit de Jérusalem, soit de St-Jacques de Compostelle, ou de quelques autres lieux de piété, composoient des cantiques sur leurs voyages, et mêloient dans leurs chants le récit de la vie et de la mort de Jésus-Christ. Le peuple avoit beaucoup de plaisir à les entendre. Plusieurs bourgeois se cotisèrent pour acheter un emplacement où ces Pélerins représenteroient leurs mystères les jours de fêtes. Le bourg de St-Maur près Paris fut choisi pour construire un théâtre, et le premier mystère que l'on y joua en l'année 1398, fut celui de la *Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Ces réprésentations avoient déjà eu lieu dans

1

les places publiques, et notamment le 11 novembre 1380, à l'entrée de Charles VI à Paris, et à celle d'Isabeau de Baviere son épouse, en 1385. Elles n'avoient alors éprouvé aucun obstacle; mais lorsqu'elles se donnèrent dans un endroit fermé, le Prévôt de Paris crut devoir s'y opposer, et rendit, le 3 juin 1398, une ordonnance portant défense à tous les habitans des villes de sa jurisdiction de représenter aucuns jeux de personnages, soit des vies des Saints ou autres, sans la permission du Roi.

Les nouveaux acteurs formèrent une société sous le titre de *Confrairie de Notre Seigneur Jésus-Christ*, se pourvurent à la cour, et obtinrent le 4 décembre 1402, des lettres qui les autorisèrent à jouer en public quelque mystère que ce fût, soit de la Passion ou autre.

Théâtre de la Trinité.

Munis de ces lettres, les Confrères de la Passion s'établirent à l'Hôpital de la Trinité, situé hors la Porte St-Denis, et y représentèrent (tous les jours de fêtes, excepté les solemnelles) divers spectacles dont les sujets étoient tirés du Nouveau Testament. Les jours qu'ils donnoient ces représentations, plusieurs églises avançoient l'heure des vêpres afin de laisser le tems d'assister à ces spectacles.

Pour exécuter tant de différentes actions sans changement de décoration, il falloit que le théâtre fût disposé d'une maniere particuliere. Voici quelle étoit sa forme, elle ne différoit point sur

le devant de ceux d'aujourd'hui, mais le fonds étoit ainsi arrangé : plusieurs échaffauds qu'on nommoit établis le remplissoient. Le plus élevé de ces échaffauds représentoit le Paradis ; celui de dessous, l'endroit le plus éloigné du lieu où la scène se passoit ; le troisieme en descendant, le palais d'Hérode, la maison de Pilate ; ainsi des autres, jusqu'au dernier qu'exigeoit le mystere que l'on représentoit.

Sur les côtés de ce même théâtre étoient des espèces de gradins, en forme de chaises, sur lesquels les acteurs s'asseyoient, lorsqu'ils avoient joué leur scène, car jamais ils ne disparoissoient aux yeux des spectateurs qu'ils n'eussent achevé leurs rôles.

A l'endroit où est maintenant le trou du souffleur, l'Enfer étoit représenté par la gueule d'un Dragon qui s'ouvroit et se fermoit lorsque les diables en devoient sortir, ou qu'ils y étoient entrés.

Les *Confrères de la Passion* rencontrèrent bientôt des rivaux dans les *Enfans Sans-Souci*. C'étoient des jeunes gens de famille, qui formèrent, sous ce titre, une société dont le but étoit de peindre les sottises des hommes. Le chef de cette troupe portoit le titre de *Prince des Sots* : il marchoit en public avec une espèce de capuchon sur la tête et des oreilles d'âne, et faisoit tous les ans une entrée à Paris, à la tête de tous ses sujets. Leurs représentations se donnoient ur des échaffauds qu'ils dressoient à la Halle.

Des rivaux non moins redoutables pour les Confrères de la Passion auroient été les Clercs de

la Bazoche, si le privilège exclusif des premiers n'eût point mis une digue aux entreprises de cette compagnie. Non-seulement les Clercs de la Bazoche ne pouvoient donner que trois fois l'année et aux jours de réjouissances publiques, mais ils furent obligés de choisir un genre particulier et composèrent des moralités (*).

Quoique ces divers concurrens ne pussent pas supplanter entièrement les Confrères de la Passion; ils contribuèrent à faire paroître trop sérieuses les représentations uniquement consacrées aux mystères, ce qui les détermina à mêler à leurs dévots spectacles, des scènes tirées des sujets profanes et burlesques. Ils employoient à les représenter les Enfans Sans-Souci, et soutinrent de cette façon leur théâtre jusqu'en 1539, qu'ils furent obligés de quitter la maison de la Trinité, qui de nouveau fut destinée a un hôpital.

L'attention de quelques églises de ce tems, d'avancer l'heure des vêpres pour laisser les fidèles aller au spectacle, cesse d'étonner quand on fait attention qu'on ne jouoit alors que des mystères. La seconde journée de celui de Sainte-Barbe commence par ce prologue :

Jésus que tous devons prier,

(*) Le royaume de la Bazoche avoit pris naissance sous Philippe Lebel en 1303. Les procureurs quelques années auparavant ne pouvant plus suffire aux nombreux procès qu'ils étoient chargés de conduire, obtinrent la permission de recevoir sous eux des jeunes gens qui prirent le nom de Clercs. Pour les récompenser de

Le fils de la Vierge Marie,
Veuillez Paradis octroyer
A cette belle compagnie.
Seigneurs et Dames, je vous prie,
Seez-vous trestous à votre aise;
Et de Sainte-Barbe la vie
Acheverons, ne vous déplaise.

Obligés d'abandonner leur Théâtre de la Trinité pour les raisons que nous avons dites, quoique l'hôpital n'y ait été rétabli que huit ans après, les Confrères de la passion cherchèrent un autre local et louèrent une partie de l'Hôtel de Flandres, mais ils n'en jouirent pas long-tems. En 1543, le roi François Ier ordonna la démolition de cet hôtel et de ceux d'Arras, d'Estampes et de Bourgogne. (*) Ce nouveau déplacement fit sentir aux confrères la nécessité d'assurer leur tranquillité à l'avenir en achetant un terrein sur lequel ils pussent faire construire leur théâtre. Ils traitèrent

---

leurs services, le roi voulut qu'ils eussent entr'eux un roi qui portât une toque semblable à la sienne, sous lequel étoient différents officiers ayant la même dénomination que ceux de la couronne (*Voyez les réglemens du Royaume de la Bazoche, imprimés en* 1586.)

(2) Les freres Parfait disent qu'à cette époque de 1543 les Confreres de la Passion furent forcés de sortir de leur theatre. Il paroît néanmoins qu'ils y continuerent leur représentation jusques en 1545, puisque dans leur requête présentée en 1548 après la construction de leur théâtre sur le terrein de l'hôtel de Bourgogne, terrein qu'ils avoient acquis cette même année, il est dit que depuis TROIS ans, la Salle de la Passion avoit été prise par arrêt de la cour du parlement, et employée à l'hébergement des pauvres.

en conséquence avec Jean Rouvet, adjudicataire de plusieurs lots du terrein vendu, et achetèrent de lui une portion considérable de l'hôtel de Bourgogne, consistant en 17 toises de long sur 16 de large, le tout moyennant 225 de rente perpétuelle de cens par an envers le roi. Ce fut sur ce terrein situé rue Mauconseil, appelée depuis quelques années de Bon Conseil qu'ils firent bâtir leur nouveau théâtre; c'est le même que nous avons vu occupé par le théâtre Italien jusqu'en l'année 1783, et où fut construit en 1784 la Halle aux cuirs qui y est encore aujourd'hui.

Aussi tôt que toutes leurs constructions furent achevées, les Confrères de la passion présentèrent leur requête au Parlement pour obtenir la permission de recommencer leurs représentations. Ils furent maintenus dans leur privilège par arrêt du 17 novembre 1548, qui portoit défense à tous autres de représenter soit à Paris, soit dans la banlieue; mais le même arrêt interdisoit aux confrères les représentations du mystère de la Passion et de tous autres mysteres sacrés, et ne leur permettoit d'offrir au public que des sujets profanes licites et honnêtes.

Ainsi finirent en 1548 les représentations des Mystères.

Parmi ceux qui furent joués dans l'espace de ces cent cinquante ans, on peut citer les suivans : *Mystère de la Passion*, *Mystère de Chryselidis*, *Mystère de la Résurrection*, *Mystère de la Conception*, *Mystère du Vieux Testament*; celui-ci ne contient que soixante-

deux mille vers. Le *Mystère de Ste-Catherine*, *Mystère de la Vengeance de Notre-Seigneur*, *Mystère des Actes des Apôtres*. La *Destruction de Troyes*; ce mystère divisé en quatre journées contient environ quarante mille vers. Il est de Maitre Jacques Mirlet, étudiant ès-lois en l'Université d'Orléans, et fut commencé à être joué le 2 septembre 1450. On ne s'accorde pas sur les noms des auteurs de la plûpart des autres, si l'on en excepte le *Mystère de l'Apocalypse*, par Louis Chocquet, représenté sur le théâtre de l'hôtel de Flandres en 1541; et ceux de la *Nativité de Jésus-Christ*, l'*Adoration des trois Rois*, qu'on sait être de Marguerite de Valois, reine de Navarre.

Les auteurs connus pour avoir travaillé dans ces premiers tems sont, outre ceux que nous venons de nommer, Arnould et Simon, Greban frères, Jean Duprier, Jean Michel, Jean Moulinet, Eloy d'Armernal, Simon Bourgouin, Pierre Gringorre qui étoit en même tems acteur ainsi que Jean du Pont-Alais. « C'est ce même » Pont-Alais qui, étant bossu, aborda un jour » un Cardinal qui l'étoit aussi, et mettant sa » bosse contre la sienne, lui dit : Monseigneur, » nous voici en état de prouver que deux mon- » tagnes aussi bien que deux hommes peuvent se » rencontrer en dépit du proverbe, qui dit le » contraire. »

Nous passons sous silence les noms de plusieurs autres auteurs, ainsi que ceux de quelques acteurs qui figurent dans ces tems à côté du fameux

Clément Marot qui joua souvent dans les pièces des enfans de Sans-Sonci. Il paroit que la condition des joueurs de farces n'étoit pas toujours fort heureuse, à en juger par l'épitaphe deJacques Mernable l'un d'eux, faite par Ronsard :

Tandis que tu vivois, Mernable,
Tu n'avois ni maison, ni table,
Et jamais pauvre, tu n'as veu
En ta maison le pot au feu;
Ores la mort t'est profitable;
Car tu n'as plus besoin de table,
Ni de pot, et si, désormais,
Tu as maison pour tout jamais.

Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

Les Confrères de la Passion en construisant leur salle, étoient loin de s'attendre au coup qui les menaçoit. Ils fondoient tout leur espoir sur les représentations des Mysteres, et avoient placé sur la porte de leur hôtel une pierre où étoit en relief le Mystère de la Passion.

Ils continuèrent cependant à exécuter des pièces tirées de l'histoire et des romans. Mais dans cette intervalle, Jodelle, Baif, La Peruse et Grevin, changèrent le goût du public en composant des tragédies et des comédies sur le modèle des poëtes Grecs et Latins.

Les Confrères qui d'ailleurs ne représentoient qu'avec une certaine répugnance des pièces dont

le genre s'éloignoit de celui de leur fondation, se déterminèrent alors à abandonner leur privilège et à louer leur salle à une troupe de Comédiens qui se forma à cette époque.

Déjà quatre ans avant une troupe de comédiens de province avoient essayé de s'établir au collège de Cluny, rue des Mathurins ; mais ils ne jouèrent pas plus d'une semaine, un arrêt du parlement fit fermer leur salle.

Cette même année 1588, deux autres troupes, la première de Français, la seconde d'Italiens, voulurent s'établir à Paris ; cette derniere sous le titre de *I Gelosi* avoit représenté aux Etats de Blois ; elle prit à Paris l'hôtel de Bourbon ; ses succès causèrent sa perte. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne usèrent de leur privilège, et les Italiens furent obligés de partir.

Les nouveaux comédiens cessionnaires des Confrères de la Passion, eurent depuis leur établissement jusqu'en 1593, de fréquentes interruptions à leur théâtre, causées par les guerres civiles et étrangères qui désolèrent le royaume et particulièrement Paris. Mais après qu'Henri Quatre fut reconnu paisible possesseur du trône, le théâtre se ressentit du calme et de la paix.

Des comédiens de province profitèrent des prérogatives des foires pour établir un théâtre dans le faubourg Saint-Germain, pendant la durée de celle qui avoit dès-lors lieu dans ce quartier. Envain les acteurs de l'hôtel de Bourgogne voulurent-ils s'y opposer, les forains furent maintenus.

Cet échec qu'éprouvoit leur ancien privilège

ne fut rien en comparaison de l'établissement d'un second théâtre qui eut lieu quelques années après sous la dénomination de *Théâtre du Marais*. Nous en parlerons par la suite.

Dès 1612 les comédiens de l'hôtel de Bourgogne avoient présenté requête au roi Louis XIII, pour être affranchis du droit qu'ils payoient aux Confrères de la Passion, et demander l'abolition de cette confrairie. Le 7 novembre 1629 intervint arrêt du conseil conforme à leur conclusion, et dès-lors ils furent seuls propriétaires de l'hôtel de Bourgogne.

Les acteurs les plus célèbres de ce théâtre à cet époque étoient Robert Guerin, dit Lafleur ou Gros-Guillaume; Henry Legrand, dit Belleville ou Turlupin; Hugues Guérin, dit Flechelle ou Gautier Garguille, et Deslauriers, dit Bruscambille et Boniface. Les trois premiers avoient d'abord joué au théâtre du Marais. Un mémoire particulier dit même qu'ils commencèrent par avoir un théâtre portatif, et qu'ils avoient choisi pour emplacement la Porte St-Jacques, à l'entrée du fossé qu'on appeloit l'Estrapade.

En 1634, le roi voulant vraisemblablement soutenir ce théâtre et réparer les pertes qu'il venoit de faire de cinq de ses acteurs, Boniface, Gros Guillaume, Gautier Garguille, et les épouses de ces deux derniers, fit passer du théâtre du Marais à celui de Bourgogne, les six acteurs dont les noms sont ci après marqués en italique, et cette société, sous la direction de Bellerose, se trouva composée ainsi qu'il suit :

Bellerose.
Belleville ou Turlupin.
Le Capitaine.
Beauchâteau.
Guillot Gorju.
Saint-Martin.
Alizon.
Lespy.
Lenoir.
Jodelet.
La France ou Jacquemin.
Jadot.

Mlles. Bellerose.
Beaupré.
Vaillot.
Beauchâteau.
Lenoir.

On peut observer que dans cette nomenclature le nombre des femmes est fort petit ; mais l'étonnement cessera à cet égard quand on saura qu'à cette époque encore plusieurs rôles de femmes étoient joués par des hommes, faute de trouver des femmes qui voulussent s'en charger. Tels étoient ceux de nourrices dans la tragédie, et de servantes dans la comédie. C'étoit l'acteur Alison qui sous le masque représentoit ces personnages : les discours libres qu'on mettoit dans la bouche des servantes de comédie avoient obligé d'employer ce moyen. On en fit usage jusqu'à la premiere représentation de la *Galerie du Palais*, comédie de Corneille, jouée en 1634, et dans laquelle il a substitué le rôle de Soubrette à celui de Nourrice ou Suivante employé jusqu'alors.

En 1632, une troupe de comédiens de province s'étoit établie dans un jeu de paulme de la rue Michel-le-Comte ; mais sur la requête des habitans des rues voisines qui se plaignoient

de l'incommodité que leur causoit ce théâtre, un arrêt du 22 Mai de l'année suivante le fit fermer.

Un autre théâtre s'établit au faubourg St-Germain en 1635 pour le tems de la foire.

Un troisième s'éleva dans le même faubourg en 1650 au jeu de paulme de la Croix Blanche, et se soutint pendant trois ans sous le titre de l'*Illustre théâtre*. Au bout de ce tems, la foiblesse des pieces et des acteurs le fit fermer. Ce fut à ce théâtre que débuta Moliere. La chûte de l'illustre théâtre réduisit à deux le nombre des spectacles à Paris en 1658; le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne et celui du Marais s'enrichissoient des ouvrages de Corneille et de ses contemporains, lorsque Molière revint à Paris, où il obtint du roi la permission de jouer sur le théâtre du Petit Bourbon, et par suite au Palais-Royal. (*Voyez l'article de ce theâtre.*)

Le mois de mai 1671 vit l'ouverture d'un quatrieme théâtre rue Guénégaud; ce fut le berceau de l'opéra en France. (*Voyez l'article de l'Opéra.*)

La mort de Molière arrivée le 17 février 1673, amena un grand changement dans les théâtres. Quatre personnes de sa troupe qui jouoit alors au Palais-Royal, en sortirent à la clôture de cette année pour s'engager à l'hôtel de Bourgogne. Ce furent Lathorilliere, Baron, Beauval et son épouse. Lulli, qui avoit le privilège de l'opéra, venoit d'obtenir du roi la permission de faire

réprésenter

représenter ses ouvrages sur le théâtre du Palais-Royal. Mademoiselle Molière et ses camarades accablés de ce double coup, demandèrent aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne de les recevoir avec eux, mais ils furent refusés.

Sur ces entrefaites le roi ayant déclaré vouloir qu'il n'y eût plus à Paris que deux troupes de comédiens Français, l'une à l'hôtel de Bourgogne, et l'autre au théâtre de la rue Mazarine, vacant alors au moyen de ce que Lulli occupoit la salle du Palais-Royal, M. Colbert choisit dans la troupe qui avoit occupé ce théâtre et dans celle du théâtre du Marais les acteurs les plus distingués. Le théâtre du Marais fut démoli, et celui de la rue Mazarine, composé ainsi que nous venons de le dire eut la dénomination de *Théâtre Guénégaud*, dont nous parlerons ci-après.

Parmi les acteurs qui se sont le plus distingués à Paris depuis 1634 jusqu'en 1673, on doit citer les suivans :

Michel Baron, mort en 1665; cet acteur excellent dans le tragique, mourut d'une blessure qu'il se fit au pied en poussant l'épée que le comte de Gormas fait tomber à Dom Diègue dans le *Cid*; ce fut le père du célèbre Baron.

Mondory, excellent premier rôle tragique.

Floridor. (Josias de Soulas, dit) Il étoit gentilhomme, et quitta une place d'enseigne pour se faire comédien. Il jouoit parfaitement les premiers rôles dans la tragédie et dans la comédie, et se retira en 1672. Ce fut à son occasion que Louis Quatorze rendit l'arrêt qui déclara que la profession de comédien n'étoit pas incompatible avec celle de Gentilhomme.

Mademoiselle Béjart, mère de l'épouse de Moliere ; elle excelloit dans les soubrettes et les caractères ; elle mourut en 1670.

Mademoiselle Desœuillets. Elle remplissoit admirablement les premiers rôles tragiques, et mourut en 1670. Ayant vu Melle Champmêlé jouer le rôle d'HERMIONNE, elle dit en sortant de la représentation : *Il n'y a plus de Desœuillets* (1).

Etat de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, en 1673.

ACTEURS.	ACTRICES.
Hauteroche.	Mlles Beauchâteau.
Lafleur (2).	Poisson.
Poisson.	Dennebaut.
Brecourt (3).	Brecourt.

(1) On ne fait plus de ces aveux-là. De nos jours si l'on voit s'élever une rivale redoutable, on emploie tous ses efforts pour lui donner du dégoût et lui faire abandonner la carriere.

(2) Lafleur (Juvénon de) jouoit l'emploi des Rois, et excelloit en même tems dans les rôles de Gascon et de Capitan. On dit de lui que c'est le premier acteur qui ait eu ce qu'on appelle *des entrailles*. Il joua d'original le rôle du Visir Acomat dans *Bajazet*.

(3) Brécourt (Guillaume Marcoureau sieur de) excelloit dans les rôles de Rois et de Héros ; il jouoit également bien dans la comédie les rôles à manteau. Son jeu étoit tellement animé qu'il se rompit une veine en jouant dans sa propre comédie de *Timon*, par les efforts qu'il employa pour faire valoir le principal rôle. L'auteur qui nous fournit cette anecdote observe que *l'exemple des différens comédiens morts pour avoir forcé leurs poulmons devroit effrayer ceux qui marchent sur leurs traces.*

Ce comédien étant un jour à la chasse du Roi à

Champmêlé.	Champmêlé (1).
Lathuillerie.	*Beauval.*
Lathorillière.	Lathuillerie.
Baron.	
Beauval.	

Les trois acteurs et l'actrice dont les noms sont en italique, sont ceux qui étoient sortis de la troupe de Moliere.

La mésintelligence régnoit depuis quelque tems parmi les acteurs de l'hôtel de Bourgogne; M. et Mad. Champmêlé avoient déjà à la rentrée de 1679, quitté leurs camarades pour s'engager dans la troupe du théâtre Guénégaud. De plus, on jugea qu'en rassemblant les deux compagnies pour en composer une plus choisie, les pièces seroient représentées avec une plus grande per-

---

Fontainebleau, joua une assez longue scène avec un sanglier qui l'atteignit à la botte et le tint long-tems; mais Brecourt lui ayant enfoncé son épée jusqu'a la garde, mit ce furieux animal hors d'état de se faire craindre. Le Roi lui demanda s'il n'avoit point été blessé, et lui dit qu'il n'avoit jamais vu donner un si vigoureux coup-d'épée.

(1) Marie Desmares, femme Champmêlé, et généralement connue sous le nom de Mlle Champmêlé n'avoit été reçue par les Comédiens du Marais qu'en considération des talens de son mari. Laroque seul, le même qui persuada à ses camarades de recevoir *Polieucte*, trag. de Corneille; jugea favorablement les talens de cette actrice si célèbre par la suite, et aux genoux de laquelle Racine alla se jetter après la représentation de sa tragédie d'*Andromaque*; elle venoit de débuter au théâtre de l'Hotel de Bourgogne par le rôle d'Hermionne. Il est à remarquer que dès ce moment, il lui fit jouer tous les rôles les plus brillans de ses pièces. *Celle qui avoit bien rendu Hermionne fut jugée par* Racine *devoir représenter* Phèdre.

fection ; ce fut ce qui détermina le Roi a ordonner en 1680 la réunion des deux troupes au théâtre de la rue Guénégaud.

Les comédiens Italiens qui jouoient alternativement avec la troupe du Palais au théâtre de la rue Mazarine ou Guénégaud, commencèrent à avoir un théâtre seuls, et exploitèrent celui de l'hôtel de Bourgogne. Voyez ci-après l'article du théâtre Italien.

Théatre Guénégaud.

Nous avons vu l'établissement de ce théâtre en 1673. Il fut composé par le choix de M. Colbert, d'acteurs pris dans la troupe du Marais, dont le théâtre fut démoli, et de quelques acteurs du Palais-Royal restés sans chef après la mort de Molière, et abandonnés par plusieurs de leurs camarades qui étoient entrés au théâtre de l'hôtel de Bourgogne Voici les noms de ceux qui composèrent cette troupe :

Acteurs.	Actrices.
Lagrange.	Mlle Moliere (1).

(1) C'est sous la dénomination de Mlle Molière que tous les historiens du théâtre ont parlé de l'épouse de cet illustre auteur, laquelle étoit fille de Mlle Béjart, et qui, 5 ans après la mort de Molière, épousa le comédien Guérin Detriché : elle jouoit à merveille plusieurs rôles que Molière avoit faits pour elle, et sur tout les Coquettes. Elle remplissoit également bien les seconds rôles tragiques.

Un Président du Parlement de Grenoble, nommé Lescot, en étant devenu amoureux pour l'avoir vue jouer, chercha tous les moyens d'en faire la conquête. Il s'adressa à cet effet à une femme nommée *Ledoux*, très-propre à ces sortes de négociations. Cette derniere se rappe•

Debrie.	*Lagrange.*
Ducroisy.	*Debrie* (1).
H*ubert.*	*Aubry.*

---

lant une fille nommée Tourelle, qui par sa ressemblance avec Mlle Molicre, avoit déjà eu l'idée de la représenter en plusieurs occasions pareilles, profita de celle-ci. Les choses lui réussirent au mieux la Tourelle remplit si bien son rôle, que le Président crut long-tems posséder l'objet de ses desirs. Il ne fut détrompé qu'à la suite d'une scène très-scandaleuse qu'il fit à Mlle Molière dans sa loge : scène qui, attendu des voies de fait très injustement employées par M. le Président, finit par le faire conduire en prison ; il en sortit le lendemain sur caution, se promettant toujours de prouver que ce n'étoit point à tort qu'il avoit maltraité Mlle Molière. Quelque tems après, la Ledoux et la Tourelle qui s'étoient cachées furent arrêtées et punies devant la porte de l'Hôtel des Comédiens.

Les personnes qui desireront connoître plus particulièrement l'épouse de Moliere peuvent voir le portrait qu'il en a fait lui-même sous le nom de Lucile, scène 9me de l'acte trois du *Bourgeois Gentilhomme*. On assure qu'il est très-ressemblant, et l'on peut s'en rapporter aux talens de cet excellent peintre

(1) Catherine Leclerc, femme d'Edme Wilquin, sieur Debrie, vint à Paris avec Moliere, qui l'ayant trouvée plus disposée à répondre à son amour, que Mlle Duparc, l'avoit engagée dans sa troupe. Leur intelligence dura jusqu'au mariage de Molière avec la jeune Béjart Mlle Debrie a été une fort bonne comédienne. Elle jouoit dans le tragique et dans le comique. Parmi les rôles de ce dernier genre on cite Agnès de l'*Ecole des Femmes*. Quelques années avant sa retraite du théâtre ses camarades l'engagèrent à céder son rôle d'Agnès à Mlle Ducroisy. Cette derniere s'étant présentée pour le jouer, tout le parterre demanda si hautement Mlle. Debrie, qu'on fut forcé d'aller la chercher chez elle, et on l'obligea de jouer dans son habit de ville. On peut juger des acclamations qu'elle y reçut. Elle garda le rôle d'Agnès tant qu'elle resta au théâtre; elle le jouoit en-

Rosimont.	*Angélique Ducroisy.*
Laroque.	Dauvilliers.
Dauvilliers.	Dupin.
Dupin.	Dumont (Auzillon).
Verneuil.	Guyot.
Guérin Détriché.	

Ceux dont les noms sont en italique étoient les anciens camarades de Molière, les autres sortoient du théâtre du Marais.

Pendant les sept années que ces acteurs composèrent la troupe jouant le tragédie et la comédie au théâtre Guénégaud, ils représentèrent alternativement avec les comédiens Italiens ; mais à partir du 25 août 1680, jour que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne leur furent réunis, ils donnerent tous les jours.

La nouvelle compagnie, formée des deux troupes, étoit composée de vingt-sept acteurs partageant entr'eux vingt-une parts et trois-quarts. Voici l'état de cette compagnie :

Acteurs.	Actrices.
A part.	*A part.*
Champmêlé.	Champmêlé.
Baron.	Beauval.
Poisson.	Guérin, (ve. Molière fe).
Dauvilliers	Belonde.
Lagrange.	Debrie.

---

core à soixante-cinq ans. Cette anecdote donna lieu aux vers suivans :

Il faut qu'elle ait été charmante,
Puisqu'aujourd'hui malgré ses ans,
A peine des attraits naissans
Egalent sa beauté mourante.

Hubert.	Dennebault.
Lathuillerie.	Dupin.
Rosimont.	Guyot.
Hauteroche.	
Guérin-Détriché.	
A 1/2 part.	*A 1/2 part.*
Ducroisy.	Angélique Ducroisy.
Raisin.	Raisin.
Devilliers.	
Verneuil.	*A 1/4 de part.*
A 1/4 de part.	Lagrange.
Beauval.	Baron.

En 1785, Madame la Dauphine qui aimoit beaucoup la comédie, et à qui, pour lui faire plaisir, le Roi avoit remis le soin du Théâtre Français et du Théâtre Italien, fit faire un réglement par suite duquel plusieurs acteurs furent remerciés, d'autres se retirèrent volontairement, tous avec une pension proportionnée à leurs talens. Le changement qui survint alors dans cette compagnie fut assez grand pour mériter que nous en donnions une nouvelle nomenclature.

Acteurs.	Actrices.
Champmêlé.	Mlles. Champmêlé.
Baron.	Lecomte.
Dauvilliers.	Belonde.
Lathuillerie.	Beauval.
Lagrange.	Raisin.
Poisson.	Guérin-Détriché.
Devilliers.	Poisson.
Raisin, le cadet.	Lagrange.
Guérin-Détriché.	Baron.
Rozimont.	Bertrand.

Raisin, l'ainé.
Dancourt.
Lecomte.
Lathorillière.
Ducroisy,
Beauval.
Desmares.
Desbrosses.
Dancourt.
Durieu.

Par ce réglement, le nombre des acteurs et actrices fut porté à vingt-neuf, et celui des parts à vingt-trois.

Cette compagnie ainsi organisée jouit d'une parfaite tranquillité jusqu'au 20 juin 1687. A cette époque le tems étant venu d'ouvrir les écoles fondées par le Cardinal Mazarin pour quatre nations étrangeres, et le concours du collège et de la comédie pouvant devenir incommode, le Roi fit donner ordre aux comédiens de quitter sous six mois l'hôtel de Guénégaud.

Cet ordre toutes fois ne put avoir d'exécution que le 18 avril 1689, les acteurs n'ayant pu commencer à s'établir ailleurs qu'à cette derniere époque.

Tantæ molis erat circensem condere gentem.

C'est une chose extraordinaire que les obstacles que les comédiens rencontrèrent alors pour l'achat d'un emplacement propre à construire une salle.

Ils offrirent successivement à l'agrément du Roi sept emplacemens dont ils avoient fait lever les plans. Plusieurs furent acceptés; mais au moment de conclure ils en recevoient la défense; ils avoient même, avec la permission du Roi, acheté l'hôtel de Lussan, rue des Petits-Champs,

partie du prix en étoit payée lorsqu'ils reçurent contr'ordre, et il fallut un arrêt du Conseil-d'Etat pour les décharger de leurs engagemens. Ils achetèrent enfin le *Jeu de Paulme de l'Etoile*, situé dans la rue Neuve des Fossés, quartier Saint-Germain-des-Prés L'acte d'acquisition est du 8 mars 1688, passé devant Bechet et son confrère, notaires à Paris.

Ce nouveau théâtre prit l'inscription suivante :

Hôtel des Comédiens du Roi, entretenus par Sa Majesté. M. D. C. LXXXVIII.

L'ouverture s'en fit le lundi 18 avril 1689, par une représentation de *Phèdre*, suivie du *Médecin malgré lui.*

Les Comédiens du Roi occupèrent pendant quatre-vingts ans ce théâtre, sur lequel brillèrent les plus grands talens qui aient honoré la scène française.

Nous avons cru faire plaisir aux amateurs en dressant les états ci-après ; ils mettront à même de connoitre tous les comédiens qui ont paru sur le premier Théâtre du Monde.

Etat de la Comédie en 1700.

Acteurs.

(1) Champmêlé, débuta en 1669. Mort en 1701.

(1) Champmèlé, mari de la célèbre actrice de ce nom, mourut en sortant des Cordeliers, où il venoit de faire dire deux messes de *requiem*, l'une pour sa mère, l'autre pour sa femme. Il avoit donné une pièce de 30 sols au Sacristain pour le paiement de ces deux messes, ce dernier voulut lui en rendre dix ; Champmêlé lui dit : *La troisieme sera pour moi, je vais l'entendre.* Au sortir

Beauval, d. en	1670.	retiré en 1704.
Guérin, d. en	1672.	
Dévilliers, d. en	1679.	mort en 1702.
Lecomte d. en	1680.	R. en 1704.
Desmares d. en	1684.	
Lathorillière d. en	1864.	
Dancourt d. en	1685.	
Poisson (Paul) d. en	1686.	
Roselis d. en	1688.	R. en 1701.
Beaubourg d. en	1691.	
Quinault père d. en	1695.	
Lavoy d. en	1695.	
Dufey d. en	1695.	
Baron fils (Etienne)	1695.	

Actrices.

(1) Raisin (Françoise Pitel f.) d. 1656. R. en 1701.

---

de l'église il alla s'asseoir sur un banc de la porte de l'Alliance, cabaret proche de la Comédie; il y causa quelque tems avec ses camarades, et dit à Sallé, l'un d'eux : *Sallé, nous dinerons ensemble aujourd'hui.* Ensuite, il prit sa tête entre ses mains, et tomba tout étendu le visage sur le pavé. On courut chercher un chirurgien, celui-ci le trouva mort.

(1) Raisin, (Françoise Pitel, femme de Jean-Baptiste) jouoit avec beaucoup de distinction l'emploi des jeunes Princesses et celui des premieres Amoureuses. Cette actrice avoit 39 ans lorsque Louis XIV lui fit dire que si elle renonçoit au théâtre elle auroit le choix de cinquante mille écus comptant ou d'une pension viagère de dix mille livres. Elle accepta cette derniere proposition et quitta le théâtre en 1701, mais en 1712 à la mort de Monseigneur (le Grand Dauphin) cette pension fut supprimée. Ce ne fut qu'en 1716 que le régent lui en accorda une de deux mille francs, dont elle jouit jusques à sa mort, et qui fut continuée à ses deux fils. Cette actrice mourut à l'âge de 60 ans, des suites d'une chûte; sa voiture ayant versé, elle eut un contre-coup qui, ayant été négligé, forma un abcès qu'on ne put résoudre.

(1) Beauval d. en	1670.	R. en 1704.
Desbrosses d. en	1684.	
Dancourt (Th. Lenoir f.) d. en	1685.	
Durieu d. en	1685.	R. en 1701.
Desmares d. en	1690.	
Duclos d. en	1693.	
Godefroy (M. A. Durieu f.) d. en	1693.	M. en 1709.
Fonpré (E. Clavel f.) d. en	1695.	
Champvalon d. en	9709.	
Dufey d en	1695.	
Deshayes (Mimi Dancourt) d en	1699.	
Dancourt (Manon) d. en	1699.	

Sallé, (Jean-Baptiste-Louis-Nicolas) n'ayant paru sur la scène qu'en 1701, ne se trouve pas dans l'état ci-dessus. Il n'est également point dans le suivant parce qu'il mourut en 1706. Cependant la grande réputation qu'il s'acquit dans ce court intervalle ne nous permet pas de le passer sous silence. Il rendoit parfaitement les rois dans le tragique, et les amoureux dans le comique. Il excelloit dans les petits-maitres et jouoit ceux de gascons et d'ivrognes, avec la plus grande gaîté. Cet acteur étoit si agréable au public que peudant sa derniere maladie, le parterre demandoit tous les jours de ses nouvelles.

(1) Beauval, (Jeanne Olivier Bourguignon femme), qui pendant 34 ans joua avec grand succès dans le tragique et dans le comique, n'avoit pu obtenir de Paphetin, directeur de spectacle en province, dont elle n'étoit fille que par adoption, son consentement pour épouser Beauval. Voici le moyen qu'elle employa pour lever cet obstacle Un dimanche matin elle se rendit à sa paroisse accompagnée de Beauval qu'elle fit cacher sous la chaire où le curé faisoit le prosne. Lorsqu'il l'eut fini, elle se leva et déclara qu'en présence de l'église et des assistans, elle prenoit Beauval pour son légitime époux. A l'instant parut Beauval qui dit également qu'il prenoit la demoiselle Bourguignon pour sa légitime épouse. Après cet état on fut obligé de les marier.

Etat de la Comédie en 1710.

ACTEURS.

Guérin d. en	1672.	M. en 1717.
Lathorillière d. en	1684.	
Desmares d. en	1684.	M. en 1712.
Dancourt	1685.	M. en 1718.
Poisson (Paul)	1686.	R. en 1712.
Beaubourg	1691.	M. en 1718.
Quinault père	1695.	R. en 1717.
Lavoy	1695.	
Dufey	1695.	R. en 1712.
Baron fils	1695.	M. en 1711.
Ponteuil	1701.	M. en 1718.
Dangeville	1702.	
Dubocage	1702.	
Legrand	1702.	

ACTRICES.

Desbrosses	1684.	R. en 1718.
Dancourt (Th. Lenoir f.)	1685.	R. en 1719.
Desmares	1690.	
Duclos	1693.	
Champvalon	1695.	
Dufey	1695.	M. en 1712.
Fonpré (Et. Clavel f.)	1695.	
Deshayes (Mimi Dancourt f.)	1699.	
Dangeville (Hortense Granval f.)	1701.	
Salle (Fr. Thoury f.)	1704.	
Desmares la cadette	1708.	R. en 1712.
Denesle	1708.	M. en 1713.

Etat de la Comédie en 1720.

ACTEURS.

Lathorillière	1684.	
Lavoy	1695.	M. en 1727.
(1) Legrand	1702.	M. en 1728.

(1) Legrand, (Marc-Antoine) étoit d'une taille petite et safigure ne prévenoit pas pour lui. Voici les vers qu'il

Dangeville

Dangeville	1702.	
Dubocage	1702.	Cong en 1723.
Fontenay (Bazouin)	1712.	R. en 1728.
Quinault l'ainé	1712.	
Dufresne Quinault	1713.	
Duchemin	1717.	
Poisson (Paul) rentré en	1715.	R. en 1724.
Legrand fils	1719.	
(1) Baron fils *(Michel)* r. 10 avril	1720.	R. en 1729.

Le jeune Laurent (
Le petit Dangevillle (*rôles d'enfant.*

ACTRICES.

Desmares	1690.	R. en 1721.
Duclos	1693.	

---

adressa à cette occasion au Grand Dauphin qui l'honoroit de sa protection.

Ma taille par malheur n'est ni haute , ni belle ,
Mes rivaux sont ravis qu'on me la trouve telle ,
Mais grand Prince , après tout, ce n'est pas là le fait,
Recevoir le meilleur , est dit-on , votre envie ;
Et je ne serois point parti de Varsovie
Si vous aviez parlé de prendre le mieux fait.

Cet acteur se promenant un jour avec un de ses amis, un pauvre lui tendit son chapeau , il lui donna quelque monnoie. Le mendiant par reconnoissance se mit à réciter un *De profundis*. Parle donc ; eh ! l'ami , lui dit le Comédien , est-ce que tu me prends pour un Trépassé ? au lieu d'entonner un *De profundis*, chante plutôt un *Domine salvum fac regem* ; car je fais les rois.

(1) Baron , (Michel) l'un des plus célèbres comédiens qui aient paru sur la scène , avoit annoncé son grand talent dès l'âge de 12 ans. Il quitta le théâtre pour la première fois en 1691, par le rôle de Ladyslas ; reparut en 1720 par celui de Cinna , et termina sa longue carrière théâtrale en 1729, par Ladislas. A peine avoit il récité vingt vers que l'asthme auquel il étoit sujet le tourmenta si fort qu'il ne put achever. Il avoit alors 80 ans.

Champvalon	1695.	R. en 1722.
Deshayes (Mimi Dancourt f.)	1699.	R. en 1728.
Dangeville (Hortense Granval f.)	1701.	
Sallé (Françoise Thoury f.)	1704.	R. en 1721.
Aubert	1712.	R. en 1721.
Quinault l'ainée	1714.	R. en 1722.
Gaultier	1716.	R. en 1726.
Lecouvreur	1717.	M. en 1730.
Quinault cad.	1718.	
Jouvenot	1718.	R. en 1722.
Livry du Gravel	1718.	R. en 1722.
Duchemin	1719.	R. en 1722.

Le plan que nous avons adopté de ne présenter les états que de dix en dix ans, pour ne point les multiplier, nous force de garder le silence sur quelques acteurs qui ne sont pas restés dix ans attachés au théâtre, mais il en est parmi ceux-ci qui méritent une distinction. Tels nous paroissent être Dumirail et Duchemin fils. Le premier parut d'abord en 1715, et fit un autre début en 1724, après lequel il fut admis dans l'emploi des Rois, qu'il remplit pendant six ans avec succès.

Duchemin fils, éleve de Bâron et mari de la célèbre demoiselle Duclos, sembleroit devoir être nommé, n'eût-il que ces deux titres au souvenir des amateurs du théâtre, mais il sut d'ailleurs se distinguer dans l'emploi des Jeunes premiers, qu'il tint pendant cinq ans, depuis 1725 jusqu'à 1730, époque à laquelle il se retira avec une pension de cinq cents livres.

Etat de la Comédie en 1730.

Acteurs.

(2) Lathorillière d. en	1684.	M. en 1731.
Dangeville	1702.	

(2) Lathorilliere (Pierre Lenoir de) est un des acteurs qui ont fourni la carriere théâtrale la plus longue

Quinault l'aîné	1712.	R. en 1733.
Dufresne Quinault	1713.	
Duchemin	1717.	
Legrand fils	1719.	
Poisson (Arnoult)	1722.	
Lathorillière fils	1722.	
Armand	1723.	
Dubreuil	1723.	
Montménil (le Sage)	1728.	
Bercy	1828.	R. en 1733.
Grandval	1695.	
Sarazin	1729.	

ACTRICES.

(3) Duclos	1693.	R. en 1736.
Dangeville (Hortense Granval f.)	1701.	R. en 1739.
Quinault cadette	1718.	

---

et la plus brillante. Il fut attaché pendant quarante-sept ans au théâtre Français, où il avoit débuté par les rôles d'Oreste et de Bajazet, et par ceux d'amoureux dans la comédie. Il les joua jusqu'en 1693. A cette époque il se livra à l'emploi des Valets, où il s'est acquis la plus grande réputation. On trouve dans la famille de cet acteur et dans celle dans laquelle il s'allia, des noms bien chers au théâtre. Il étoit fils de Lathorilliere, qui, de capitaine de cavalerie devenu comédien et camarade de Moliere, remplit parfaitement les rôles de Rois et de Paysans jusqu'en 1679. Il eut pour sœurs mesd. Baron et Dancourt, femmes des célèbres comédiens de ce nom. Il avoit épousé Mlle Biancolelli, fille du célèbre acteur Dominique, qui elle-même fut si fameuse au théâtre Italieu, sous le nom de Colombine, et dont il eut Lenoir de la Thorilliere, qui joua depuis 1722 jusqu'en 1759, d'abord les Jeunes Premiers dans la tragédie, et depuis les Financiers et les rôles à Manteau.

(3) Cette actrice joua pendant plus de quarante ans, avec un grand succès, les rôles de Princesse et de Reine. On lui disoit un jour : Je parie, Mlle Duclos, que vous ne savez pas votre *Credo*. — Ah, ah, dit-elle, je ne sais pas mon *Credo*; je vais vous le réciter : *Pater noster, qui*. . . Aidez-moi ; je ne me souviens plus du reste.

Dubreuil	1721.	
Labath	1721.	R. en 1733.
Lamothe	1722.	
Jouvenot, 2me fois	1722.	
Dubocage	1723.	
(4) Deseine (Marie Dupré)	1725.	R. en 1735.
Balicourt (Marie-Thérèse de)	1727.	R. en 1738.
Desbrosses (Baron f.)	1729.	R. en 1733.
Delatraverse (Baron)	1730.	R. en 1733.
Dangeville (Marie-Anne)	1730.	

Etat de la Comédie en 1740.

ACTEURS.

Dangeville	1702.	R. en 1740
Dufresne (Quinault)	1670.	R. en 1741.
Duchemin	1717.	R. en 1741.
Legrand fils	1719.	
Poisson (f. Arnoult)	1722.	
Lathorillière fils	1722.	
Armand	1723.	
Montménil Lesage	1728.	M. en 1743.
Grandval	1729.	
Sarrazin	1729.	
Fierville	1734.	Cong. 1741.
Dubois	1736.	

ACTRICES.

Quinault cad.	1718.	R. en 1741.
Dubreuil	1721.	R en 1745.
Jouvenot, 2me fois,	1722.	R. en 1741.
Lamotte	1722.	
Dubocage	1723.	R. en 1743.
Desbrosse (Baron f.)	1736.	M. en 1742.
Dangeville (Marie-Anne)	1730.	
Poissson, 2me fois,	1736.	R. en 1741.
Gaussin	1731.	
Grandval (Dupré f.)	1734.	

(4) Marie Dupré Deseine, épouse de Quinaut Dufresne, n'est restée que 11 ans au théâtre, et s'est acquis pendant ce tems une grande réputation dans les premiers rôles tragiques. Elle eut un si grand succès dans ses débuts que Louis XV lui fit présent d'un habit à la romaine de la valeur de huit mille liv.

Conel	1736. M. en 1750.
Dumesni	1737.
Lavoy	1739.

Il y a vingt ans, le nom de Dufresne Quinault étoit encore dans toutes les bouches, quoiqu'il y eût déjà quarante ans que cet acteur fût mort. Les uns lui avoient vu déployer ses grands talens, d'autres ne le connoissoient que par ouidire, mais tous s'accordoient à reconnoitre qu'aux dons naturels qu'exige l'emploi de premier rôle, pour être porté à un haut dégré de perfection, il joignoit une excellente diction qu'il devoit aux conseils du comédien Ponteuil, qui l'avoit préservé de la dépravation du goût et l'avoit ramené à la belle simplicité perdue depuis Baron. *Beaubourg et quelques autres*, pour nous servir des expressions d'un auteur de ce tems, *y avoient substitué une déclamation boursoufflée. Ils prenoient pour la chaleur du sentiment des convulsions emphatiques. Baron s'étoit contenté de faire gémir Melpomène, ils s'attachoient, pour ainsi dire, à la faire hurler*.

Dufresne, ainsi que Mlle Clairon, conservoit chez lui la même noblesse qu'il apportoit sur le théâtre. On a blâmé cet usage. Aussi plusieurs acteurs de nos jours conservent-ils sur la scène le maintien commun qu'ils ont coutume d'avoir dans leur maison.

Dufresne disoit en parlant de son état : « Je préférerois celui d'un gentilhomme qui mangeroit tranquillement douze mille livres de rente dans son vieux château. » Il falloit bien aimer le théâtre et y avoir son talent pour parler ainsi.

On dit qu'il garda trois ans sur le ciel de son lit la comédie du *Glorieux* sans vouloir l'apprendre, et qu'il n'y consentit qu'après que Destouches eut changé le dénouement. Auparavant le comte de Tuffieres ne se corrigeoit pas, et cette opiniâtreté répugnoit à Dufresne.

Nous voici arrivés à l'époque la plus brillante du Théâtre Français. A-t-il en effet jamais présenté des talens plus distingués et plus nombreux que dans les dix années de 1750 à 1760. Ce fut dans cet espace décennal que l'on vit jouer ensemble Grandval, Lekain, Bellecour, les Dumesnil, les Clairon, les Gaussin. A côté d'eux paroissoit Sarrasin, non moins célèbre dans l'emploi des premiers Rois. Paulin remplissoit les seconds. On y voyoit encore Lanoue, Drouin, Legrand fils, admirable dans les récits.

La comédie ne le cédoit point à la tragédie puisqu'outre Bellecour et Mlle Gaussin elle possédoit pour les comiques, François Arnoult Poisson, et cet Armand le plus aimable des prédécesseurs de Préville; pour les Soubrettes Mlle Dangeville, la plus célèbre qui ait paru sur la scene, et Mlle Beaumenard, depuis femme Bellecour, dont la perte nous est encore si sensible; pour les caracteres, Mlle Lamotte; dans l'emploi des Manteaux le dernier Lathorilliere et Bonneval; dans celui des Paysans, Paulin, qui y excelloit; dans les Raisonneurs, Dubreuil; et pour les Niais Dangeville, qui contribuoit avec sa sœur à ajouter à la réputation de leur nom.

Etat de la Comédie en 1760.

ACTEURS.

Legrand fils	1719.	R. en 1758.
Lathorillière fils	1722.	R. en 1759.

(5) Poisson (F. Arnoult)	1722.	M. en 1753.
(6) Armand	1723.	
Dubreuil	1723.	R. en 1758.
Grandval	1729.	
Sarrazin	1729.	
Dubois	1736.	
Dangeville	1741.	
Baron (François)	1741.	
Bonneval	1742.	
Paulin	1742.	
Lanoue	1742.	R. en 1757.
Deschamps	1742.	M. en 1754.
Rozely (R. Montet dit)	1742.	M. en 1750.
Drouin	1745.	R. en 1755.
Le Kain	1750.	
Bellecour	1750.	

(5) François Arnoult Poisson eut beaucoup de peine à déterminer son père à le laisser jouer la comédie. Ce dernier prétendoit qu'il dehonoreroit un nom qui s'étoit rendu si célèbre au théâtre. Le jeune Poisson ayant enfin obtenu de répéter devant lui le rôle de Sozie, son pere fut si content de la façon dont il le rendit, qu'il fut le premier à solliciter son début.

(6) Armand portoit si loin l'art de l'imitation, que jouant un jour le rôle de Pantalon dans la *Française Italienne*, il contrefit avec tant de verité le Pantalon des Italiens, que celui-ci disoit en le voyant : Si je ne me sentois au parterre, je me croirois sur le théâtre.

Cet acteur étant à Lyon à se divertir avec des amis, survint un fâcheux, qui, après avoir soupé à leurs dépens, demanda encore à coucher pour cette nuit. Chacun s'en défendit en faisant retraite ; Armand resté seul, connoissant l'humeur du personnage et voulant éviter une affaire, lui promit le partage de son lit. C'étoit une belle nuit d'été ; Armand conduit le fâcheux à la promenade, met son épée en bandoulière, ses souliers dans sa poche, grimpe au haut d'un arbre et s'y établit aussi tranquillement que dans l'appartement le plus commode. « Que faites-vous donc, dit l'importun que ce manège commençoit à impatienter ? Je loge ici, reprit Armaud, et je vous invite à faire de même.

ACTRICES.

Lamotte	1722	R. en 1759.
Dangeville (Marie Anne)	1730.	
Gaussin	1731.	
Grandval (Dupré f.)	1734.	
Dumesnil.	1737.	
Lavoy	1739.	
Drouin (Gautier f.)	1742.	
Clairon	1743.	
Beaumenard (f. Bellecourt)	1749.	
Brillant	1750.	

Etat de la Comédie en 1760.

ACTEURS.

Lathorilliere Reçu en	1722	R. en 1760.
Armand	1724.	M. en 1765.
Grandval	1729.	R. en 1768.
Dangeville	1741.	R. en 1763.
Dubois	1736.	cong. 1765.
Bonneval	1742.	R. en 1774.
Paulin	1742.	
Le Kain	1752.	M. en 1778.
Bellecour	1752	M. en 1778.
Préville	1753.	R. en 1786.
Brizard	1758.	R. en 1786.
Blainville	1758.	R. en 1764.

PENSIONNAIRE.

Després.

ACTRICES.

Dangevillé	1730.	R. en 1763.
Gaussin	1731.	R. en 1763.
Grandval	1734.	R. en 1765.
Dumesnil	1737.	R. en 1786.
Drouin	1742.	R. en 1780.
Clairon	1743.	R. en 1766.
Bellecour	1749.	
Hus	1753.	R. en 1780.
Preville	1757.	R. en 1786.
Le Kain	1757.	R. en 1768.

PENSIONNAIRES.

Camvache.
Dubois.
Bernaut.

On se plaignoit depuis long-tems que la salle occupée par les Comédiens du Roi ne répondoit pas à la dignité du premier théâtre de l'Europe : en attendant qu'on en eût construit une propre à les recevoir, le Roi leur abandonna en 1770 la jouissance de celle du Palais des Thuilleries.

Théâtre des Thuileries.

Les Comédiens du Roi firent l'ouverture de leur nouvelle salle par *Phèdre*, et le *Médecin malgré lui*, les deux mêmes pieces qui avoient été jouées en entrant dans la salle du Théâtre Guénégaud. A cette nouvelle ouverture, leur société étoit alors composée ainsi qu'il suit :

Etat de la Comédie en 1770.

ACTEURS.

Bonneval, Reçu en	1742.	R. en 1773.
Paulin	1742	M. en 1770.
Le Kain	1752.	M. en 1773.
Bellecour	1752.	M. en 1778.
Préville	1753.	
Molé	1761.	
Dauberval	1761.	R. eu 1780.
Bouret	1763.	
Auger	1763.	R. en 1782.
Feulie	1766.	M. en 1774.
Dalinval	1769.	R. en 1776.

PENSIONNAIRES.

Bellemont.
Pin.
Chevalier.
Neuville.

ACTRICES.

Dumesnil	1737	R. en 1776.
Drouin	1742	R. en 1780.
Bellecour	1749	
Hus	1753	R. en 1780.
Préville	1757	

Dubois	1761	R. en 1773.
Doligny	1764	
Luzy	1764	R. en 1781.
Fanier	1766	
Sainval l'ainée	1766	cong. 1779.
Molé (Dépinay f.)	1769	
Lachassaigne	1769	

PENSIONNAIRE.

Mlle Desmares.

Le Théâtre Français que nous avons vu si riche en 1750, et qui depuis cette époque jusqu'en 1770 avoit fait de très-grandes pertes qu'il n'a jamais réparées, en fit de non moins sensibles dans les dix années suivantes. Il suffit de nommer Lekain, Bellecour; mesd. Dumesnil et Sainval l'ainée.

Ce ne fut qu'à la rentrée de 1782 que la salle construite au faubourg St-Germain fut en état d'y recevoir les acteurs. Le Roy en en donnant la jouissance aux comédiens, par arrêt du conseil-d'état de la même année, s'est réservé à perpétuité la propriété de ladite salle quant au sol et à tous les édifices principaux et accessoires, pour être surveillés sous l'autorité et par les soins des directeurs et ordonnateurs-généraux des bâtimens, comme édifice royal.

L'ouverture s'en est faite le 9 avril, par l'*Inauguration du Théâtre Français*, com. nouvelle en un acte et en vers, par M. Imbert; suivie d'*Iphigénie en Aulide*.

Cette salle, la plus belle et la plus commode que l'on ait vue à Paris, ayant été la proie des flammes le 28 ventôse an 7, nous croyons que l'on sera bien aise d'en trouver ici la description.

L'intérieur de la salle présentoit un cercle allongé. Cette forme donnoit aux spectateurs l'agrément de jouir de tout le spectacle. Il y avoit quatre rangs de loges. Au bas des premières se trouvoit une galerie, idée neuve qui procure des places excellentes. L'avant-scène étoit très-large et le devant du théâtre arrondi; de sorte que l'acteur étoit détaché des loges et pouvoit avancer suffisamment dans la salle, pour que se voix ne se perdît pas dans les chassis. Le théâtre étoit fort vaste, les évolutions militaires s'y faisoient aisément. Un parquet assis tenoit lieu de parterre.

Le plafond offroit en sculpture les 12 signes du zodiaque.

La salle peinte en bleu, étoit très-favorable aux dames, dont cette couleur n'effaçoit pas la beauté.

Un superbe lustre éclairoit la salle.

Ce théâtre contenoit deux mille soixante-deux places; savoir :

200 à l'orchestre pour les hommes seulement, à 6 fr.;

214 Aux premieres loges, et 66 aux balcons pour hommes et femmes, au même prix.

120 A la galerie tournante pour hommes et pour femmes, à 4 fr.;

166 Aux secondes loges pour hommes et pour femmes, à 3 fr.;

500 Au parquet pour hommes seulement, à 2 fr. 8 s.

138 Pour hommes et pour femmes aux troisiemes loges, à 2 fr.;

300 A l'amphithéâtre des troisiemes loges pour hommes et pour femmes, à 1 liv. 10 s.

358 En loges à l'année, tant au rez-de-chaussée qu'au quatrieme étage.

Les plans de cette salle avoient été dressés par MM. Peyre et Wailly, architectes du Roi, qui en ont dirigé les travaux.

Etat de la Comédie Française en Avril 1782.

ACTEURS.

Préville	1753	R. eu 1786.
Brizard	1758	R. en 1786.
Molé	1761	M. en 1803.
Bouret	1764	M. en 1783.
Dugazon	1772	th.de laR.1791
Desessarts	1773	
Delarive	1775	
Dazincourt	1778	
Fleury	1778	
Bellemont	1778	M. en 1803.
Vanhove	1779	au théâtre.
Florence	1779	au théâtre.
Courville	1779	M. en 1788.
Dorival	1779	R. en 1791.

PENSIONNAIRES.

Marsy.
Broquin.
Dunant.

ACTRICES.

Mesd. Bellecourt	1749	R. en 1785.
Préville	1757	R. en 1786.
Molé	1763	M. en 1782.
Doligny	1764	R. en 1783.
Fanier	1766	R. en 1786.
Dugazon	1768	R. en 1788.
Vestris	1769	th.de laR.1791
Lachassaigne	1769	
Suin	1776	
St-Val cadette	1776	R. en 1792.
Raucourt	1776	
Contat	1777	
Thénard	1781	

PENSIONNAIRES.

PENSIONNAIRES.

Olivier.
Joly

L'année 1786 a vu le théâtre Français éprouver quatre pertes qu'il n'a jamais pu réparer. Ce fut le premier avril que se retirerent Brizard, Préville, Mad. Préville et Mad. Fannier. On donnoit ce jour les *Horaces* et la *Partie de chasse d'Henri* IV. Nous nous rappelons encore la tristesse répandue parmi tous les spectateurs, et les larmes qu'ils ne purent contenir en voyant l'attendrissement de Brizard lorsqu'il prononça ce vers :

Moi-même en vous quittant, j'ai les larmes aux yeux.

Les quatre acteurs jouoient dans la seconde pièce dont le public vit avec douleur approcher la fin en pensant que c'étoit la dernière fois que paroissoient ces acteurs si justement chéris.

Cette époque désastreuse pour le théâtre n'étoit que l'avant-coureur de celle de 1791, que l'on pourroit regarder comme le moment de la chûte du théâtre en France, si les soins que lui donne aujourd'hui le gouvernement ne devoient faire espérer sa restauration.

A la fin de 1789 le théâtre Français quitta ce titre pour prendre celui de Théâtre de la Nation. on y joignit d'abord celui de comédiens ordinaires du roi ; mais cette dernière qualification fut retranchée sur l'affiche le 22 juin 1791. Ce fut au commencement de cette même année que Dugazon, Talma, Grandménil, mesd. Vestris, Desgarcins et Lange quittèrent leurs camarades pour passer au théâtre des *Variétés amusantes* qui prit alors la dénomination de *Théâtre Français de la rue de Richelieu.*

État du théâtre de la Nation en 1793.

ACTEURS.

(1) Molé	1761	M. en 1803.
(2) Desessarts	1773	M. en 1793.
Dazincourt	1778	
Fleury	1778	
Bellemont	1778	M. en 1803.
Vanhove	1779	
Florence	1779	
St-Prix	1784	
St-Fal	1784	
Naudet	1786	
Dunant	1787	
Larochelle	1787	
Champville	1792	M. en 1802.

(1) Toute l'Europe connoit quels ont été les talens de Molé ; Paris les regrettera long-tems. Divers journaux ont fait connoître des anecdotes qui lui sont relatives ; mais ce que peu de personnes savent, c'est qu'il composa une petite comédie pleine d'esprit intitulée *le Quiproquo*. Cette pièce représentée pour la premiere fois le 26 septembre 1781, n'obtint pas ce jour un grand succès, mais au moyen de quelques corrections elle réussit à la seconde représentation. Le public ayant demandé vivement l'auteur, Molé parut et dit : *Messieurs, l'auteur est inconnu, il lui est impossible de profiter de vos bontés*.

(2) Désessarts étant encore comédien à la Haye, fut surpris à la chasse sur les plaisirs du Stathouder. Un garde lui demanda de quel droit il chassoit en ce lieu. Désessarts lui répondit d'un ton héroïque :

De quel droit, dites-vous ?
Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Le ton avec lequel il dit ces vers en imposa tellement à cet homme qu'il se retira en disant : « Ah ! c'est autre chose ! excusez, Monsieur, je ne savois pas cela.

PENSIONNAIRES.

Marsy
Gérard
Ernest-Vanhove
Duval
Jules-Fleury.

ACTRICES.

Lachassaigne	1769
Suin	1776
Rauconrt	1773
Contat	1777
Thénard	1781
Joly	1783
Devienne	1785
Emilie-Contat	1785
Talma (Vanhove-Petit)	1485
Fleury	1791

PENSIONNAIRES.

Mesd. Mezerai
Mongaultier
Rôles d'enfans
Ribou.

Nous avons choisi l'année 1793 pour donner l'état du théâtre de la nation, afin de faire connoître les acteurs qui le composoient au moment où les agens de la terreur le firent fermer. Ce fut le 3 septembre de cette même année que tous les membres de cette société furent arrêtés à l'exception de Molé et Dessessarts. Les hommes furent conduits aux Madelonnettes, et les femmes à Ste-Pélagie. Voici le prétexte de cette arrestation et de la chûte du plus beau spectacle de l'Univers.

La veille on avoit donné Pamela : au moment où lord Arthur avoit débité ces vers :

Ah ! les persécuteurs sont les plus condamnables,
Et les plus tolérans sont les plus pardonnables.

un citoyen en uniforme s'écria : *Point de tolérance politique, c'est un crime.* Le public imposa silence à ce citoyen ; mais il sçut mieux se faire entendre à la société des Jacobins, où il raconta ce qui venoit de se passer. Il n'en fallut pas davantage pour faire obtenir l'odre, qui fut exécuté à dix heures du matin.

Depuis ce moment les acteurs français arrachés à la hache révolutionnaire par les secours de M. Labussiere, dont le nom, cher aux amis des arts et de l'humanité, doit être à jamais consacré dans les fastes du Théâtre, ne furent plus qu'errant de salle en salle, jusqu'à la réunion opérée par les soins et sous la direction de M. Sageret, au mois de ventôse an 6. Cet habile négociateur ne jouit pas long-tems du fruit de ses efforts ; le mois de pluviôse an 7 vit échouer son projet, et il y perdit sa fortune.

Les Comédiens français se remirent en société, et le nouveau réglement par lequel le gouvernement vient de les mettre sous la surveillance de M. Remuzat, préfet du Palais, doit faire espérer une restauration dans cette partie essentielle des arts en France.

Ancien Théâtre du Marais.

Nous avons promis de revenir sur ce théâtre, dont l'établissement eut lieu en 1600, malgré l'opposition des acteurs de l'hôtel de Bourgogne, et une sentence contradictoire du 28 avril 1599. Il fut seulement convenu que cette nouvelle troupe payeroit aux confrères toutes les fois qu'elle joueroit, un écu tournois ; droit dont elle trouva moyen de s'affranchir par la suite.

Ce théâtre fut d'abord établi à l'hôtel d'Argent, au coin de la rue de la Poterie, près la Grève. En 1620, les comédiens le transférerent dans un jeu de paulme, au haut de la Vieille rue du Temple, au-dessus de l'égoût. Les talens des acteurs de cette troupe, la bienveillance des meilleurs auteurs de ce tems qui leur donnèrent leurs pieces, leur procurerent un grand succès, malgré l'éloignement du centre de la ville.

Etat de la troupe du Marais en 1634.

ACTRICES.	ACTEURS.
Maudory, directeur.	La Cadette
Dorgemont	Duclos
Gandolin	Delaroche
Belle-Ombre	Lenoir
Beau-Soleil	
Beau Séjour	
Belle-Fleur	
Lepy	
Lenoir	
Jodelet	
La France, ou Jacquemin	
Jadot	

A la fin de cette année 1634 les cinq derniers de ces acteurs, ainsi que la derniere de ces actrices, passerent par ordre du Roi, ainsi que nous l'avons dit, au Théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

Malgré un échec aussi grand, le Théâtre du Marais se soutint jusques en 1773, époque à laquelle il fut supprimé, ainsi que nous l'avons annoncé. Ses acteurs passèrent avec les débris de la troupe de Moliere au Théâtre Guénégaud; nous avons précédemment donné l'état des acteurs

qui composerent cette réunion. Voyez le théâtre Guénégaud.

Théâtre du Palais - Royal. — Troupe de Molière.

Il y avoit déjà deux ans que Moliere ayant ramené sa troupe à Paris, avoit obtenu du Roi la permission de jouer alternativement avec les Italiens au Théâtre du Petit-Bourbon (comme on le verra ci-après) lorsque la démolition en fut ordonnée, pour que l'on pût travailler au magnifique portail du Louvre. Voulant dédommager ces deux troupes, sa majesté permit qu'elles passassent dans la salle que le cardinal de Richelieu avoit fait construire au Palais-Royal. Celle de Moliere y parut pour la premiere fois le 5 novembre 1660, sous le titre de Troupe de Monsieur, et donna l'*Etourdi*.

La troupe de Moliere alternoit avec les Italiens. Moliere avoit choisi pour ses représentations les mardis, les vendredis et les dimanches.

Etat de la Troupe du Palais-Royal.

ACTEURS.	ACTRICES.
Molière	Béjart
Duparc	Béjart fille
Debrie	Debrie
Bejart aîné	Duparc
Béjart cad.	Aubry
Ducroisy	Lagrange
Hubert	Beauval
Lathorilliere	
Baron	
Beauval.	

Les noms des autres acteurs ne nous sont point parvenus.

La troupe changea de titre en 1665 et prit celui de Troupe du Roi, qu'elle garda jusques en 1680. En 1673, après la mort de Moliere, les Comédiens du Palais-Royal furent réunis aux acteurs du Marais, avec lesquels ils passerent au théâtre de la rue Mazarine, conformément à l'ordonnance du lieutenant de police, d'après l'intention que le Roi avoit témoignée, qu'il n'y eût plus à Paris que deux troupe de Comédiens français, l'une à l'hôtel de Bourgogne, l'autre rue Mazarine.

Ils prirent ensemble la dénomination de la Troupe de Guénégaud. Voyez à l'article ci-devant sous ce titre la composition de cette troupe.

Théâtre de la République.

Avant d'arriver à l'établissement de ce théâtre nous avons dû parler de tous ceux non-seulement qui l'ont précédé, mais qui ont concouru à sa formation. Nous avons cependant cru pouvoir réserver pour cet article ce qui concerne les théâtres de l'Ecluse, des Variétés-Amusantes, du Palais-Royal, et le Théâtre Français de la rue de Richelieu.

L'*Ecluse*, après avoir long-tems seul exécuté dans des sociétés quelques scènes qu'il rendoit fort bien, fit construire rue de Bondy la salle qu'occupent aujourd'hui les Jeunes-Artistes. Il lui donna le titre de *Spectacle du Sieur l'Ecluse*. La piece les *Bottus payent l'amende* y fit courir tout Paris. Cependant il ne put soutenir cette entreprise : ce spectacle fut mis à l'enchere ; MM. Gaillard et Dorfeuil se le firent adjuger. Ils traiterent ensuite d'un emplacement au

Jardin de la Révolution, et y fixèrent les Variétés-Amusantes, moyennant une redevance de soixante mille francs envers l'Opéra et de cinquante mille fr. envers les hôpitaux. Ce specacle, où se jouerent d'abord les *Barogo*, les *Pointus*, s'ennoblit bientôt à l'arrivée de Monvel. Les entrepreneurs conçurent une spéculation plus vaste. On vit bientôt paroître le nouveau Théâtre du Palais-Royal. Peu heureux d'abord, il commença à le devenir par l'engagement que les directeurs contracterent en 1791 avec MM. Dugason, Talma, Grandménil, et mesd. Vestris, Desgarcins et Lange.

A l'arrivée de ces acteurs sortis du Théâtre de la Nation, le Théâtre du Palais-Royal prit le titre du Théâtre Français de la rue de Richelieu. L'année suivante, M. Dorfeuil fut contraint d'abandonner ce théâtre. Le citoyen Gaillard resta seul, et les acteurs réunis à lui formerent une société dont les voix et les intérêts compterent pour moitié dans l'opération. Ce fut à cette époque que ce théâtre changeant de titre pour la cinquieme fois, prit celui de Théâtre de la République, qu'il porte aujourd'hui.

Etat du Théâtre de la République en 1793.

ACTEURS.	ACTRICES.
Baptiste	Candeille
Dugrand	
Berville	Després
Bouché	Desgarcins
Bouvard	Dubois
Chatillon	Dumont
Després	Serton
Desroziers	Fiat
Devigny	Garnier

Dugazon	Garnier
Garnier	Lacombe
Grandménil	Josset
Fusil	Lange
Michot	Noel
Monvel	Prieur
Monville	Remy
Pelet	Simon
Quesnel	Soules
Talma	Valeyrie
Valois	Vestris
Villemaux	
Duplan	

Cette troupe étant beaucoup trop foible pour soutenir la comparaison avec les anciens acteurs du Théâtre Français, qui occupoient alors l'Odéon; le Théâtre de la République, après de fréquens *Relâches*, fit sa clôture le premier ventôse an 6, par une représentation au profit de M. Noverre, ancien maître des ballets de l'Opéra. On y donna les *Caprices de Galathée*, ballet-pantomime et anacréontique de l'invention de cet artiste; suivi d'un grand divertissement de la composition de M. Gardel, et précédés de l'*Intrigue épistolaire*.

Nous avons déjà fait observer que le six de ce même mois les acteurs du Théâtre Français se sont trouvés réunis par les soins et sous la direction de M. Sageret. Ils s'étoient engagés, ainsi que plusieurs acteurs des Théâtres de la République et de l'Odéon, pour jouer au Théâtre Feydeau ou tel autre Théâtre qui seroit utile aux vues de l'entreprise; mais ce ne fut que le 19 fructidor, environ sept mois après, qu'ils firent l'ouverture du Théâtre Français de la République par le *Misanthrope* et le *Legs*.

Cette réunion fut bientôt détruite par des discussions d'intérêts, et la salle de nouveau fermée le 6 pluviôse an 7, ne fut r'ouverte que le 11 prairial suivant; c'est-à-dire, deux mois après que la salle de l'Odéon fut devenue la proie des flammes. Il s'en falloit bien alors que la réunion fût aussi complette que sous la direction de M. Sageret; plusieurs des principaux talens s'en tinrent encore long-tems éloignés, et n'y reparurent que l'un après l'autre.

Etat de la Comédie Française, en 1803.

ACTEURS SOCIÉTAIRES.

(1) Monvel Reçu en	1772.
Dugazon	1772
Dazincourt	1778
Fleury	1778
Florence	1779
St-Prix	1784
St-Fal	1784
Naudet	1786
Larochelle	1787
Talma	1789
Grandménil	

(1) Cet acteur qui avoit débuté au Théâtre Français le 8 avril 21770 par le rôle d'Egiste dans *Mérope* et par celui d'Olinde dans *Zénéide*, est sorti de la troupe en 1781 après y avoir rempli pendant près de douze ans l'emploi des Jeunes-Premiers avec un talent qu'on a d'autant moins oublié, qu'il n'a été égalé par aucun de ses successeurs, et qu'aujourd'hui il tient en chef les Pères Nobles dans lesquels il joint à la diction la plus parfaite une chaleur et une sensibilité qui électrisent tous ses auditeurs. Il avoit traité en 1790 avec les Directeurs du théâtre des Variétés, et se trouva en 1791 avec les acteurs qui sortirent du Théâtre de la Nation pour établir celui de la rue de Richelieu.

Caumont
Duval
Michot
Baptiste cadet
Damas
Baptiste ainé
Armand
Lafond.

PENSIONNNAIRES.

Després
Lacave
Dublin
Marchand.

ACTRICES SOCIÉTAIRES.

Lachassaigne reçue en	1769
Raucourt	1773
Suin	1776
Contat	1777
Thénard	1781
Devienne	1785
Emilie-Contat	1785
Talma (Vanhove, Petit f.)	1785
Fleury	1791
Mézeray	
Mars cadette	
Desbrosses	
Bourgouin	
Volnais.	

PENSIONNAIRES.

Duchesnois
Georges
Gros
Desroziers
Patrat.

Opéra, rue Mazarine.

Dès l'année 1647 le cardinal Mazarin avoit tenté d'établir à Paris l'Opéra, c'est-à-dire, les pièces de théâtre en musique, accompagnées de

danses, de machines et de décorations. On joua cette même année *Orfeo ed Euridice*. Le succès qu'eut cette pièce donna lieu d'en représenter une du même genre en 1660, sous le titre d'*Ercole amante*. De-là vient le desir qu'on travaillât à des opéra français. L'abbé Perrin se montra un des plus zélés partisans de ce nouveau genre de spectacle. Il fit représenter à Issy en 1659 une pastorale de sa composition, dont la musique fut faite par Cambert, organiste de St-Honoré. Cette pièce réussit, et le même abbé Perrin en composa une autre sous le titre d'*Ariadne*, dont on fit plusieurs répétitions en 1661, mais qui ne fut pas jouée, le cardinal Mazarin étant mort à Vincennes, le 9 mars de la même année.

L'Opéra vit suspendre ses progrès par la perte de son protecteur. Cependant l'abbé Perrin qui n'avoit point perdu de vue son entreprise, obtint le 28 juin 1669, un privilège en son nom pour l'établissement d'une académie d'opéra en musique et en vers français. Muni de cette autorisation il s'associa Cambert pour la musique, le marquis de Sourdeac et le sieur Champeron pour les avances. Ces deux derniers prirent à bail le jeu de paume, situé rue Mazarine, vis-à-vis la rue Guénégaud, avec pouvoir d'y faire construire un théâtre, etc., pour les représentations des pièces en musique appelées Opéra. L'acte en fut passé le 8 octobre 1670. Les nouveaux entrepreneurs firent venir du Languedoc les plus célèbres musiciens qu'ils tirèrent des églises cathédrales; et au mois de mars 1671, époque de laquelle doit dater l'établissement de l'Opéra français, on joua l'opéra de *Pomone*, qui fut représenté huit mois

de

de suite avec des applaudissemens universels. Mlle de Cartilly y remplit le principal rôle ; les autres furent chantés par les sieurs Beaumavielle et Rossignol pour basses-tailles, Clédiere et Thollet pour hautes-contre, et Miracle taille. L'accord entre les entrepreneurs ne dura pas longtems. M. de Sourdeac, sous prétexte des avances qu'il avoit faites, s'empara du théâtre, et pour remplacer Perrin dans la composition des pieces, il s'adressa à Gilbert qui composa une pastorale intitulée : *Les peines et les plaisirs*.

Le célèbre Lulli qui étoit alors sur-intendant de la musique du roi, profita de la division qui s'étoit mise entre les associés de l'Opéra, et par le crédit de madame de Montespan, il obtint la révocation du privilège accordé a Perrin, et la concession d'un nouveau en sa faveur en date du mois de mars 1672.

Opéra, rue de Vaugirard.

Lulli s'associa avec le sieur Vigarani, machiniste du Roi et fit construire un théâtre rue de Vaugirard, près le Luxembourg, au jeu de paume du Bel-Air. On y joua jusqu'en *1674*. Nous avons vu la troupe de Molière forcée, à cette époque, de lui abandonner la salle du Palais-Royal.

On sait jusqu'à quel degré de perfection parvint bientôt l'Opéra, par les poëmes de Quinault et par la musique de Lulli, qui fit celle de tous les ouvrages de l'auteur d'*Armide*.

Après la mort de Lulli, la direction de l'Académie royale de musique passa entre les mains de ses enfans. Le premier opéra qui fut donné

depuis son administration, *Achille et Polixène* n'ayant pas réussi, on fit cette épigramme que l'on a pu appliquer depuis à plusieurs autres auteurs :

Entre Campistron et Colasse
Grand débat s'émeut au Parnasse,
Sur ce que l'opéra n'a pas un sort heureux.
De son mauvais succès nul ne se croit coupable.
L'un dit que la musique est plate et misérable,
L'autre que la conduite et les vers sont affreux,
Et le grand Apollon toujours plus équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

Ce théâtre eut successivement plusieurs directeurs jusques en 1750, que le Roi le mit, pour l'administration, entre les mains de M le Prévôt des Marchands sous l'autorité de M. le comte d'Argenson.

En 1763 la salle du Palais-Royal ayant été brûlée, l'opéra fut transporté aux Thuileries.

Ce fut le 6 avril, que fut consumé par les flammes ce théâtre sur lequel représentoient autrefois devant le roi les acteurs du Marais et de l'Hôtel de Bourgogne, et qui fut long-tems occupé par la troupe de Molière alternant avec les Italiens. A onze heures et quelques minutes du matin un tourbillon de fumée épouvantable annonça le feu qui embrâsoit tout ce côté du Palais Royal. A midi et demi la salle de l'opéra et une partie de bâtimens du Palais Royal ont été entièrement détruits.

Dès le lendemain de l'incendie MM. Rebel et Francœur, directeurs de ce spectacle, reçurent du gouvernement des ordres par écrit d'assurer

toutes les personnes qui y étoient attachées de la continuité de leur état, et de leur enjoindre de ne pas s'écarter.

Pendant que l'on a travaillé à disposer la salle des Thuileries, l'Académie Royale de musique a donné le vendredi de chaque semaine un concert français dans la même salle où s'exécutoient les concerts spirituels.

L'ouverture de la nouvelle salle de l'Opéra construite sur le terrein du Palais-Royal, s'est faite le 26 janvier 1770 par la tragédie de *Zoroastre*. Cette salle n'existant plus, nous croyons qu'on sera bien aise d'en lire la description, telle qu'elle fut donnée dans le tems.

La façade est d'un très-beau simple; les sculptures et les ornemens qui sont l'ouvrage de M. Vassé caractérisent l'édifice.

L'entrée de la salle est indiquée par une galerie extérieure où conduisent sept portiques égaux. Cette gallerie tourne autour de la salle, et fournit quantité dissues commodes. On entre par trois portes dans un vestibule intérieur orné de colonnes doriques de manière grecque. Deux grands escaliers construits l'un à droite, et l'autre à gauche, communiquent aux loges. Deux autres moins élevés conduisent au parterre.

L'ouverture de la scène a trente-six pieds de largeur et trente-deux de hauteur, proportion qui rapproche bien le fonds du théâtre de l'avant-scène, et qui met plus d'égalité dans la situation du spectateur.

Le plan intérieur de la salle est d'une forme arrondie, et le plafond fait un bel oval; il est

rempli par un grand tableau représentant les Muses et les talens lyriques, que le Génie des arts a rassemblés. Apollon porté sur un char enflammé, fait fuir l'Ignorance et l'Envie. L'avant-scène est décorée de quatre colonnes d'une composition élégante et riche. Les cannelures en sont à jour : on a ménagé dans leur intérieur des places très-commodes pour ceux qui veulent voir le spectacle sans être vus.

L'entablement qui règne au-dessus est interrompu par un grouppe composé d'une Renommée qui soutient un globe d'azur semé de fleurs de lys et d'enfans qui forment une chaîne avec des guirlandes. Cette composition est de M. Vassé.

Il y a dans la salle quatre rangs de loges. Elle n'a cependant pas trop d'élévation. Elle peut contenir deux mille cinq cents spectateurs.

Les moyens les plus propres à conserver et à transmettre les sons y ont été employés. La salle est tout aussi sonore qu'on le peut desirer. Le mécanisme des constructions a été étudié avec soin dans cet édifice. On a supprimé les poteaux qui divisent ordinairement et gênent les loges. Les charpentes sont exécutées dans le système des meilleurs constructions de ce genre que M. Moreau a vues en Italie, où il en a puisé le modèle.

On n'a point négligé les commodités publiques; le foyer est une gallerie de soixante pieds de longueur, percée de cinq croisées qui ont vue sur la rue St-Honoré par un balcon de fer enrichi de bronze de près de cent pieds de longueur et d'un dessin très-élégant.

Ce foyer revêtu de menuiserie dans son pourtour avec une cheminée de marbre à chaque bout, est encore orné d'une très-belle corniche, de glace, de sculptures, et de trois bustes de marbre de la main de M. Caffiéri, représentant Quinault, Lulli et Rameau. Les loges des acteurs, qui sont nombreuses, sont toutes voutées en brique et plusieurs escaliers sont en pierre.

La salle pour le bal est toute prête; une machine d'une structure ingénieuse et nouvelle met le parterre au niveau du théâtre, ce qui forme un salon octogone de quarante-cinq pieds de diamètre et magnifiquement décoré de colonnes, de statues, de dorures, de glaces, etc.»

L'Académie royale de Musique ne resta que onze ans quatre mois et quatorze jours dans la salle du Palais-Royal, qui fut ainsi que l'ancienne détruite par le feu. Il prit le *8* juin 1781, à huit heures et demie du soir, après la représentation d'*Orphée* de M. Gluck et de l'acte de *Coronis* : il y avoit beaucoup de monde ce jour-là au spectacle, mais heureusement les spectateurs étoient sortis, aucun n'a peri. Le feu prit à une toile du ceintre On coupa une des cordes par lesquelles elle étoit suspendue; mais on n'eut pas le tems de couper l'autre. L'incendie se manifesta tout-à coup avec la violence la plus effrayante; la salle fut embrâsée en très-peu de tems. La flamme s'élevoit à plus de soixante pieds. On parvint à force de secours à empêcher le feu de se communiquer aux bâtimens voisins, et sur-tout au Palais-Royal. La charpente de l'édifice s'écroula vers les neuf heures et demie avec

une explosion épouvantable. Par bonheur il tomboit de la pluie, et le vent étoit foible. Mais le foyer étoit si violent que pendant deux heures il tomba des charbons ardens, des flammèches, des étincelles jusques dans les quartiers les plus reculés de Paris. On prit tant de précautions que cet accident n'en occasionna pas d'autres. On craignoit pour les acteurs qui étoient encore dans leurs loges à se déshabiller; mais ils eurent le tems de se sauver. Dix ou onze personnes ont été victimes de cet incendie; cinq ouvriers, deux tailleurs, deux pompiers et un enfant de dix à onze ans. Il ne resta de la salle que les quatre murs. Les bustes de Racine et de Quinault ont été brisés dans les foyers.

Après ce cruel évenement, l'Académie royale de Musique donna le 19 juin des Concerts au château des Thuilleries. C'étoient différentes scènes d'opéra, exécutées par les sujets de ce spectacle. Ces Concerts furent continués trois fois par semaine, jusqu'au jour où l'Académie obtint la permission du Roi d'exécuter sur le théâtre des Menus-Plaisirs, rue Bergère, de petits opéra en un acte. Elle y jouà pour la premiere fois le 14 août, et continua ces représentations, en attendant la construction d'une salle provisoire, élevée sur les dessins de M. Lenoir, architecte, auprès de la Porte-St.-Martin. Cette salle a été commencée vers les derniers jours de juillet et achevée en trois mois. L'Opéra en a fait l'ouverture le 27 octobre par la premiere représentation d'*Adèle de Ponthieu.*

Le 22 juin 1791, ce théâtre quitta le titre de l'Académie royale de Musique pour prendre celui d'Opéra.

Le 8 thermidor an deux, les artistes de l'Opéra firent la clôture de la salle de la Porte-St-Martin pour occuper celle appartenante à madame Montansier, rue de la Loi, et dans laquelle nous les voyons aujourd'hui. Peu de tems après ce théâtre ajouta à son titre celui de National. Il le changea ensuite contre celui de Théâtre des Arts. Le 16 pluviôse an 5, il prit celui de Théâtre de la République et des Arts, qu'il a quitté pour reprendre celui d'Opéra qu'il avoit eu dès son origine.

Etat du Théâtre des Arts, en 1803.

CHANT.

PREMIERS ARTISTES.

HOMMES.

Chéron
Adrien
Lainez
Lays.

FEMMES.

Maillard
Latour.

REMPLACEMENS.

HOMMES.

Dufresne
Laforêt.

FEMMES.

Armand
Branchu
Henry.

PREMIERS DOUBLES.

HOMMES.

Bertin
Vi loteau
Nourrit.

SECONDS DOUBLES.

HOMMES.

Roland
Albert

Eloy
Lefevre
Derivis.

FEMMES.

Cholet.

MAITRES DE MUSIQUE.

Delasuze
Guichard
Kalckbrenner

ARTISTES de l'Orchestre pour les répétitions.

Lorenzetti
Fieger
Douay
Rey 3me.

DANSE.

MAITRES des Ballets.

Gardel
M. .

INSPECTEUR de la Danse.

Dussel.

Iers ARTISTES.

HOMMES.

Vestris
Milon.

FEMMES.

Clotilde
Gardel
Chevigny
Collomb.

Remplacemens.

HOMMES.

Duport
St-Amand
Goyon
Beaulieu

FEMMES.

Saulnier
Bigottini
Vestris.

Doubles.

HOMMES.

Branchu
Beaupré
Armand
Aumre V.

FEMMES.

Delisle
Milliere
Louise
Coulon
Félicité
Haley Neuville
Duport
Taglioni
Dorlay.

ORCHESTRE.

Rey, Premier Chef.

Rochefort, Deuxième Chef.

Violons.

Kreutzer, Chol, Pérignon, Cartier, Delancez, Chalons, Lorentziti, Lochon, Lequin, Lechard, Pagniez, Lalance, Dubois, Sallentin jeune, Crochet, Fenger, Rousseau l'ainé, Duret, Sauvageot, Monceau, Chol jeune, Kreutzer, Liutant.

Hautbois.

Sallentin, Schneilheffer, Delcambre, Felix, Garnier.

Flûtes.

Vanderlik, Carnier.

Clarinettes.

A. Lefebvre, L. Lefebvre, Soler.

Cors.

Frédéric-Duvernoy, Buk, Kenu, Paillard, Othon.

Bassons.

Delcambre l'ainé, Ozy, Vieillard, Duret, Gebauer.

Trompettes.

Gathmann, Plet.

Trombonnes.

Braum, Marellad, Vittekerd.

Alto.

Douay, Foulon, Fauvet, Sitter, Lefevre fils, Ernest, Armand.

Violoncelles.

Levasseur jeune, Voisin, Rousseau jeune, Levasseur l'aîne, Rey 2me, Janson, Rochefort, Rey 3me, Hivart, Breval, Gagney, Levasseur fils.

Contrebasses.

Sorne, Lacroix, Chénier, Perne, Gelinek, Mennier.

Timballier.

Ambezard.

Harpistes.

Cousineau, Dalvimar.

ADMINISTRATION.

Morel, *directeur.*
Bonet, *administrateur comptable.*
Velye, *secrétaire général.*
Denesse, *chef du bureau du Directeur.*
Everat l'aîne, *chef du bureau de l'Administrateur-comptable.*
Molini, *chef du matériel du Théâtre.*

Théâtre Italien.

Nous avons vu que des Comédiens italiens s'étoient déjà établis en France dès la fin du 16me siecle, sous le titre de *I Gelosi*. Plusieurs autres troupes succéderent aux Gelosi ; mais elles n'avoient point eu d'établissement fixe. Une enfin

fut plus heureuse. Appelée par le cardinal Mazarin, après avoir joué depuis 1653 jusqu'en 1690, au théâtre du Petit-Bourbon, et depuis jusqu'en 1680 à celui du Palais Royal, sur lequel elle alternoit avec la troupe de Moliere, elle se trouva à cette époque seule en possession du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, au moyen de la réunion des deux troupes françaises au théâtre Guénégaud. Ses représentations eurent lieu jusqu'en 1697, époque à laquelle le Roi fit fermer leur théâtre. On prétend que ce fut pour avoir joué la *Fausse Prude*, comédie qui désignoit madame de Maintenon. Dominique, si célèbre dans les rôles d'Arlequin, étoit de cette troupe; il mourut en 1688. Ce ne fut que dix neuf ans après, en 1716, que le duc d'Orléans, régent du royaume, en fit venir d'autres, ils étoient au nombre de dix.

Louis Riccoboni, dit Lelio, premier Amoureux.

Joseph Baletti, dit Mario, 2me Amoureux.

Thomas Visentini, Arlequin.

Pierre Alboghetti, Pantalon.

Jean Bissoni, Scapin.

François Malterazzy, Docteur.

Jacques Baujimi, Scaramouche.

Hélene Baletti, dite Flaminia, premiere Amoureuse.

Jeanne Benozzy, dite Silvia, 2me Amoureuse.

Marguerite Rusca, dite Violetta, Servante.

Ils jouerent d'abord sur le théâtre du Palais-Royal les jours qu'il n'y avoit point opéra, en

attendant que la salle de l'Hôtel de Bourgogne fût en état de les recevoir. Ce fut le premier juin qu'ils en prirent possession, avec le titre de *Comédiens italiens* ordinaires de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans régent. Ce prince étant mort le 2 décembre 1723, la troupe obtint le titre de Comédiens italiens ordinaires du Roi, avec quinze mille livres de pension ; et en conséquence elle fit mettre sur la porte de l'Hôtel de Bourgogne les armes du Roi ; et au-dessous sur un marbre noir cette inscription en lettres d'or.

Hôtel des Comédiens ordinaires du Roi, entretenus par S. M., rétablis à Paris, en l'année 1716.

Etat des Comédiens Italiens en 1760.

ACTEURS.	ACTRICES.
Baletti dit Mario	Baletti-Flaminia.
Stricotti-Pierrot	Benozzi-Silvia
Benozzi, docteur	Delaboral-Riccoboni
Visentini pere	Biancolelli
De Resse	Veroneze-Coraline
Ciavarelli, Scapin	Astiandi.
Rochard de Bonillac	
Bertinazzi-Arlequin	
Veroneze, Pantalon	
Baletti fils.	

PENSIONNAIRES.	PENSIONNAIRES.
Desbrosses	Veroneze dite Camille
Gandini	Astiandi cadette
Sauly dit Chanville.	Foulquier dite Catinon.

En 1762, ils se réunirent à l'Opéra-Comique et donnèrent par cette réunion une grande consistence à leur etablissement.

Etat

Etat des Comédiens Italiens en 1763.

ACTEURS.	ACTRICES.
Dehesse	Favart
Ciavarelli, Scapin	Camille-Veroneze
Rochard de Bouillac	Catinon-Foulquier
Carlin Bertinazzi, Arleq	Desglands
Baletti	Piccinelli
Canville	Bonioli
Zanuzzi	Laruette
Colatto, Pantalon	Berard
Lejeune	Savy.
Cailleau	
Laruette	
Clairval	

PENSIONNAIRES.

MM. Desbrosses	Mesd. Lafond
Savi	Carlin
Rubini	Colet.
St-Aubert	

En 1779, les Comédiens italiens ayant obtenu la permission de jouer des pieces françaises, comme ils l'avoient fait précédemment, ils supprimerent la comédie purement italienne.

Etat de la Troupe en 1780.

ACTEURS.

Carlin-Bertinazzi reçu en	1742
Zanuzzi	1760
Clairval	1762
Trial	1769
Nainville	1769
Camerani	1769
Vestris	1769
Julien	1772
Suin	1773
Narbonne	1773

Thomassin	1775
Michu	1775
Menier	1776
Dorsonville	1779
Roziere	1779

PENSIONNAIRES.

Gaillard
Coraly
Bigotini
Rinaldi.

ACTRICES.

Nainville	1764
Trial	1767
Bianchi	1769
Billioni	1769
Moulinghen	1770
Colombe	1773
Dugazon	1776
Dufayel	1776
Gontier	1779
Pitrot	1779.

PENSIONNAIRES.

Gaillard
Adeline
Desbrosses
Ricci
Dufayel
Lefebvre

A la clôture de 1783, les Comédiens Italiens quitterent l'hôtel de Bourgogne, et à la rentrée qui eut lieu le 28 avril de la même année, ils firent l'ouverture de leur nouvelle salle construite sur le terrein de l'hôtel Choiseuil.

Les deux pertes qu'ils firent cette année de madame Billioni et du célèbre Carlin, ainsi que les changemens considérables arrivés dans la troupe depuis 1779, nous engagent à en donner un nouvel état.

Etat des Comédiens Italiens en 1780

ACTEURS.

Clairval Reçu en	1762
Trial	1769
Narbonne	1773
Thomassin	1775
Michu	1775
Menier	1776
Dorsonville	1779
Roziere	1779
Camerani	1780
Valleroi	1780
Raymond	1780
Favart	1780
Philippe	1780
Granger	1782
Courcelle	1783
Chenard	1783

PENSIONNAIRES.

Coraly
Dufresnoy
Perigny
Bonioli
Murgeon
Delaunai
Leclerc
Driancourt
Darins.

ACTRICES.

Trial	1767
Colombe	1773
Dugazon	1776
Gontier	1779
Verteuil	1779
Adeline	1780
Lescot	1780
Dufayel	1780
Desbrosses	1780
Carline	1781
Julien	1781

Lacaille	1781
Raymond	1781
Burette	1782
Desforges	1783

PENSIONNAIRES.

Meliancour
Lefevre l'aîné
Rozalie
Masson l'ainée
Lefevre c.
Montariol
Leclerc
Leger
Colombe c.
Narbonne.

En 1793, le théâtre italien prit le titre d'Opéra-Comique-National. Il continua ses représentations jusqu'au 30 thermidor an 9.

Depuis long-tems ce théâtre avoit trouvé un rival redoutable dans le théâtre Feydeau. Les efforts que les comédiens-sociétaires de l'Opéra-Comique avoient faits pour soutenir cette lutte, et les anciens engagemens dont ils s'étoient chargés, les forcerent d'abandonner leur entreprise. Aprés une clôture de deux mois, ils jouerent pour la premiere fois sur le théâtre Feydeau, réunis avec les acteurs qui l'occupoient, le 19 fructidor de la même année.

État de l'Opéra-Comique, lors de sa clôture.

ACTEURS SOCIÉTAIRES.

Camerani
Philippe
Chenard
Solié
St-Aubin.

Paulin
Fleuriot.

PENSIONNAIRES.

Elleviou
Dozainville
Martin.
Gavaudan.
Cadet.
Moreau
Allaire
Andrienx
Théodore

ACTRICES SOCIÉTAIRES.

Mesd. Gonthier
Carline
Philippe
St-Aubin
Crétu
Armand
Bouvier
Trial.

PENSIONNNAIRES.

Mesd. Dugason
Philis ainée
Berger
Philippe fille
Hyacinthe
Gavaudan
Pingenet ainée
Pingenet cad.

Théâtre de Monsieur.

Une compagnie d'actionnaires ayant obtenu de Monsieur frere du Roi un privilège pour l'établissement d'un nouveau théâtre qui porteroit le titre de Théâtre de Monsieur, il fut ouvert le 26 janvier 1789. On y représenta des opéra-

bouffons italiens, des opéra-comiques français, traduits ou imités, et des comédies de toute espece.

On distinguoit dans la troupe italienne les signori Raffanelli, Mandini, Viganoni; le signore Balletti, Rafanelli, Morichelli. Dans l'opéra, français MM. Fleury, Lesage, Martin, Gavaux: ces trois derniers actuellement au théâtre Feydeau, y reçoivent journellement les applaudissemens des amateurs; mesd. Verteuil et Lesage: cette derniere est la seule maintenant au théâtre, où elle est vue avec le plus grand plaisir.

La comédie offroit aussi plusieurs talens précieux, tels que MM. Paillardelle et Pélissier; mad. Pélissier, actuellement au théâtre Louvois, et mad. Josset, qui vient de mourir au printems de son âge.

Ce théâtre avoit obtenu la permission de jouer aux Thuilleries, dans la salle précédemment occupée par le Théâtre Français et l'Opéra. Cette permission fut révoquée au moment où le Roi vint habiter Paris, et en attendant qu'on eût construit une salle dans la rue Feydeau, les acteurs représenterent à la Foire-St-Germain dans l'ancienne salle des Variétés Amusantes.

Théâtre Feydeau.

Ce fut le 6 janvier 1791 que ce fit l'ouverture de la nouvelle salle, par l'opéra le *Nozze di Dorina*. Le théâtre prit dès ce moment la dénomination de Théâtre Feydeau. A Paques 1792, les acteurs de la comédie furent réformés, attendu que ce troisieme genre ne dédommageoit pas des dépenses qu'il occasionnoit. Les Comédiens ita-

liens, quoique conservés, ne resterent pas jusques à la fin de cette année. Effrayés des suites de la révolution, ils se réunirent au mois de septembre pour demander la résiliation de leurs engagemens et retournerent dans leur patrie, emportant les regrets de tous les amateurs de la musique italienne.

Les acteurs de l'Opéra restés seuls se soutinrent d'autant mieux qu'à la réunion des sujets d'un grand mérite, tels que Gaveaux, Martin, Lesage, Julliet, Résicourt, mesd. Scio, Rolandeau, Lesage et Verteuil, se joignoit un orchestre parfaitement composé.

Après que les anciens acteurs du théâtre de la Nation furent sortis da la prison où ils avoient été enfermés lors de la dissolution de leur théâtre, ceux d'entr'eux qui jouoient la comédie représenterent à Feydeau alternativement avec les acteurs de l'Opéra, jusqu'au moment où ils se trouverent réunis à leurs camarades sous la direction de M. Sageret. Les acteurs de l'Opéra resterent seuls dans leur salle.

La concurrence, ainsi que nous l'avons remarqué, en parlant de l'Opéra-Comique, ayant nui à ce dernier théâtre, les deux troupes se réunirent et jouerent ensemble en fructidor an 9. Cette réunion nécessita quelques réformes, mais sans nous y arrêter, nous allons donner l'état de ce théâtre tel qu'il est composé aujourd'hui.

ETAT

des Artistes composant la Troupe de l'Opéra-Comique National, rue Feydeau.

SEMAINIER PERPÉTUEL.

Le cit. Camerani.

ACTIONNAIRES:

Les cit. Elleviou, membre perpétuel du Comité,
Martin, *id.*
Gavaudan
Chenard, *id.*
Juliet
Solié
Dozainville
Rézicourt, secrétaire perpétuel du Comi é.
Gaveanx
Philippe
St-Aubin
Le Sage
Moreau
Jausserand.

PENSIONNAIRES.

Les cit Baptiste
St-Léger
Boucher
Darcourt, régisseur
Prevôt, copiste de la musique.
Der, secrétaire souffleur.

ACTIONNAIRES.

Mesd. St-Aubin
Scio Messié
Dugazon
Lesage Haubert
Gonthier
Crétu
Gavaudan
Desbrosse

Philippe
Pingenet ainée.

PENSIONNAIRES.

Mesd. Pingenet cadette
Rosette Gavaudan
Aglaé Gavaudan
Duchazel
Simonet.

ORCHESTRE.

M. Lefevre, chef.

PREMIERS VIOLONS,

Moulinguin, Frédéric, Guigne, second chef, Griot, Le Vacher, Cudret, Abneck, Amedée

DEUXIEMES VIOLONS.

Bouvier, Goliet, Molet, Petit, Loulié, Blondeau, Georges.

BASSES.

Berger, Cardon, Aubert, Aubert Olivier, Lieuret, Guérin.

QUINTES.

Quinnebaut, Wogt, Gautri, Hardouin, timballer, Bernard.

CONTRE-BASSES.

Rouvet, Offenayer, Savoie, Jaspin.

CORS.

Tourterelle, Schwendt, Blangé, Lambért.

HAUT-BOIS.

Michel Exvin, Chalon.

CLARINETTES.

Charles-Duvernoi, Dacostat.

BASSONS.

Judas, Henri, Schmuck.

FLUTES.

Hugo, Guebaur.

Théâtre de l'Opéra-Comique.

Les théâtres des foires St-Germain et St-Laurent dont nous parlerons par la suite existoient depuis long-tems, lorsque St-Edme et son épouse, directeurs d'un de ces théâtres, et associés de la dame de Beaune, avant femme de Baron, qui en dirigeoit un autre, traiterent avec les syndics et directeurs de l'Académie royale de musique pour en obtenir une permission plus ample qu'ils ne l'avoient eue jusqu'alors. Elle leur fut accordée le 26 décembre 1714. Ils en firent part à la dame de Beaune moyennant la moitié du prix qu'elle leur avoit coûté; et à l'ouverture de la Foire St-Germain au mois de février 1715, ces deux spectales prirent dans leurs affiches le titre d'Opéra-Comique, celui de St-Edme, sous le nom de Dominique, et celui de la dame de Beaune sous les noms de Baxter et de Saurin.

L'association de ces directeurs ne fut pas longue. Il fut convenu lors de sa résiliation, au mois de de décembre 1715 que celui qui obtiendroit de l'Opéra la permission du chant, la partageroit avec l'autre au même prix qu'il l'auroit acquise. Mad. de Beaune ayant acquis cette permission le 6 janvier 1716 pour le prix de 25000 liv. refusa de la partager pour moitié de cette somme. St-Edme et sa femme furent obligés d'accepter les conditions qu'elle leur fit. En 1717, Mad. de Beaune jalouse des succès de son concurrent, proposa aux Syndics de l'Opéra de prendre leur permission exclusive de donner pendant la tenue des foires de

St-Germain et de St-Laurent des spectacles mêlés de chants, de danses et de simphonies sous le nom d'opéra-comiques, pour l'espace de quinze années, le tout moyennant la somme de trente-cinq mille livres par année. Ces conditions furent acceptées : St-Edme et sa femme intentèrent à cette occasion un procès à mad. de Beaune.

Les comédiens Français voyant qu'on abandonnoit leur spectacle pour suivre en foule l'opéra-comique, s'en plaignirent, et obtinrent que ce spectacle seroit fermé à la fin de 1718. A cette nouvelle, Mad. de Beaune et ses adversaires oublièrent leur querelle et s'associerent de nouveau pour mettre à profit le tems qui leur restoit. Ils eurent assez de succès et firent leur clôture le 6 octobre par les *Funérailles de la Foire*, petite pièce en un acte qui fut vue avec plaisir. Le duc d'Orléans régent qui étoit à cette représentation dit à la fin du spectacle : « L'Opéra-Comique ressemble au cygne qui ne chante jamais plus mélodieusement que quand il va mourir. »

Trois ans après, Lalause s'étant associé avec Mlle. Maillard, son mari, Baxter, Saurin, Alard et la demoiselle d'Aigremont obtint un privilège et rétablit *l'Opéra-Comique* à la foire Saint-Laurent, sur un théâtre dont il fit l'ouverture le 25 juillet 1721, par la *Fontaine de Jouvence*, et la *Guittare enchantée*.

Cette première troupe n'ayant point réussi, la société fut dissoute, plusieurs de ses membres venoient de mourir, les autres abandonnèrent le théâtre. Francisque qui avoit ouvert un théâtre d'opéra-comique le 31 juillet, n'en eut que plus de succès, et fut assez heureux pour que les

grands théâtres ne le troublassent point dans son entreprise jusques à la fin de cette foire. A cette époque, elle fut supprimée par ordre de la cour, à la sollicitation des Comédiens Français et Italiens.

Cette suppression dura encore pendant trois ans. En 1724 le sieur Honoré obtint un privilège pour établir un nouvel Opéra-Comique qui représenta successivement, pendant quatre ans, aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain. Pontau succéda à Honoré, et dirigea l'Opéra-Comique jusqu'à la fin de la foire St-Germain de l'année 1732. A cette époque, il abandonna le privilège qui passa au sieur Devienne qui en usa sous le nom d'Hamoche d'abord, et ensuite sous celui de Pontau. Ce dernier le prit pour la seconde fois en 1734, et le garda jusques à la fin de la foire Saint-Laurent de 1742. Le sieur Monet l'obtint en 1743 ; il passa ensuite à Berger qui l'eut jusques à la fin de la foire Saint-Germain 1745. Supprimé une troisième fois, l'Opéra-Comique ne fut rétabli que sept ans après.

En 1752, le privilège de l'Opéra-Comique fut rendu à Monnet. La salle où ce spectacle donnoit ses représentations avoit été abattue ; il en fit bâtir une très-jolie à la foire Saint-Laurent, sur l'emplacement de l'ancienne. Ce fut sous sa direction que ce théâtre obtint un véritable succès.

Il resta directeur de cette entreprise jusques en 1758, qu'il la céda aux sieurs Corby et Moet : ces derniers ne la gardèrent que quatre ans. Au bout de ce tems, c'est-à-dire en 1762, l'Opéra-Comique fut réuni à la Comédie Italienne. Les dernières années de l'Opéra-Comique ayant été

les

les plus brillantes de ce spectacle, nous allons donner l'état des personnes qui le composoient lors de sa clôture.

DIRECTEURS.

Corby
Moet.

ACTEURS.	ACTRICES.
Laruette *	Deschamps
Bourette	Rosa ine
Delisle	Nessel
Audinot	Lusy
Paran	Arnoult
Saint-Aubert *	Dezzi
Clairval *	Fleurigny
Gingues.	

Les trois acteurs dont le nom est suivi d'une étoile passèrent à la Comédie Italienne. Bourette entra depuis à la Comédie Française.

CONCERT SPIRITUEL.

Ce concert fut établi au mois de Mars de l'année 1725 au château des Thuileries par privilège du Roi, et se donnoit dans la grande salle des Cent-Suisses. Ce privilège fut accordé en faveur de François Philidor, fils d'un musicien de ce nom, et ordinaire de la musique de la chapelle de S. M., à condition que le concert dépendroit toujours de l'Opéra, et que Philidor lui payeroit six mille livres par an.

Le concert spirituel se donna pour la première fois le dimanche de la Passion de l'année 1725; depuis cette époque jusqu'en 1791, qui fut celle de sa suppression, il eut lieu tous les jours de grandes fêtes, auxquels la police faisoit fermer les autres spectacles, et notamment pendant les vingt-deux jours de clôture qui avoit lieu à Paris

au tems de Pâques. On y exécutoit de grands morceaux de simphonie, des motets et d'autres pièces des plus célèbres maîtres qui ont travaillé sur des paroles latines.

Après Philidor, le concert spirituel passa sous la direction de Mouret, conjointement avec Simart. Le directeur de l'Opéra la confia ensuite à Rebel, puis en 1748 à MM. Royer et Caperan. Ce dernier la partagea pendant les années 1755 et 1756 avec Mondouville et Mme. Royer. Depuis cette année jusqu'en 1771, il dirigea le concert avec MM. Dauvergne et Joliveau, auxquels M. Berthon fut adjoint en 1772 : ils eurent pour successeurs depuis 1773 jusqu'en 1777, MM. Gavinies, Gossec et Leduc, et depuis 1777 jusqu'à la suppression, le soin en fut confié à Legros, à qui cette direction a fait le plus grand honneur par ses talens et le zèle infatigable qu'il y a toujours montré.

Etat du Concert spirituel au moment de sa clôture.

DIRECTEURS et ENTREPRENEURS.

Legros, Berthaume,

RÉCITANTES.

Mlles Baletti, Rousselet, Maillard, Vaillant.

RÉCITANS.

Lais, Chardini, Martin, Murgeon.

ORCHESTRE.

PREMIERS VIOLONS.

Berthaume, Guérillot, Lalance, Laucès, Chalon, Lochon, Chapelle, Chol, Leriche, Lorenzetti.

SECONDS VIOLONS.

Guenin, Perignon, Blasius l'ainé, Blasius cad., Sallentin, Fleury, Bouvier, Chelard.

VIOLONCELLES.

Duport, Breval, Hyvart, Cardon, Chappen, Vitterkel, Dolivet, Levasseur, Levasseur jeune, Rousseau.

ALTO.

Douai, Alhaume, Maze, Grevin.

CONTRE-BASSES.

Savoie, Dessé, Ficher, Boutroy.

BASSON.

Perret, Richard, Tulon.

FLUTES, HAUTBOIS et CLARINETTES.

Duverger, Wunderlick, Sallantin, André, Garnier, Erneste, Chelard.

CORS et TROMPETTES.

Lebrun, Kenn, Jacobi, Braun l'ainé, Braun cad.

TIMBALIER.

Ambezard.

TROMBON.

Mariotti.

Spectacle en Décoration.

Servandoni, chevalier de l'ordre de Christ, peintre et architecte de S. M. et de son académie royale, obtint en 1754 la permission de donner des spectacles en décoration, dans la grande salle des machines qui avoit été construite aux Thuilleries, en 1661, sous la conduite de Vigarani pour servir à la représentation des ballets que Louis XIV faisoit exécuter.

Il avoit déjà donné en 1738, sur le même théâtre, la représentation de l'*Eglise de Saint-Pierre de Rome*, en 1739, la *Boëte de Pandore*, en 1740, *Enée aux Enfers*, en 1741, les *Travaux d'Ulysse*, en 1742, *Léandre et Héro*.

Servandoni usa de cette permission pendant les années 1754, 1755, 1756 et 1757. Mais obligé de partir au mois de juillet 1755, pour se rendre à Dresde, auprès de S. M. le roi de Pologne, pour faire les décorations de l'Opéra entretenu par ce Monarque, les associés de Servandoni eurent seuls la direction des représentations données pendant les deux dernières années. Les spectacles représentés pendant les quatre années, furent : la *Forêt enchantée*, le *Triomphe de l'Amour conjugal*, les *Conquêtes de Thamas-Koulikan* et la *Constance couronnée*.

Ces représentations avoient lieu pendant les trois semaines de clôture des théâtres à Pâques, et étoient continuées pendant plusieurs fêtes et dimanches de l'année.

Théâtre de l'Odéon.

La salle de spectacle du faubourg St-Germain, la plus belle qui ait jamais été construite à Paris, étoit fermée depuis le 3 septembre 1793, époque de l'arrestation des Acteurs du théâtre de la Nation. Près de quatre ans s'étoient écoulés, lorsque M. Poupart-Dorfeuille réalisa le projet qu'il avoit formé d'établir en France un théâtre sous le titre d'*Odéon*.

Odéon, *Odée*, *Odéum*, signifient lieu où l'on chante, où l'on déclame en chantant.

Chez les Athéniens, c'étoit à l'Odéon que les compositeurs de musique disputoient les prix qu'on leur distribuoit ; l'Odéon servoit à-la-fois à la répétition et à la représentation des œuvres tragiques et comiques, et des compositions musicales.

Les succès que M. Dorfeuille avoit obtenus dans l'établissement du grand opéra sur le théâtre de Bordeaux, et dans l'établissement plus récent du théâtre de la République à Paris, ne pouvoient laisser de doute sur sa capacité. Il avoit en conséquence trouvé une compagnie d'amateurs qui s'étoit chargée d'établir à ses frais un Odéon en France.

Le gouvernement accorda à cette compagnie la jouissance pendant trente ans du théâtre du faubourg Saint Germain, ci-devant occupé par les Comédiens Français, à la charge de réparer ce théâtre à ses frais, de le rétablir dans le même état où il étoit, de faire toutes les dépenses de son entretien pendant les trente années de jouissance, et de faire réprésenter sur le théâtre de l'Odéon, des tragédies, des comédies, des opéra dialogués, des opéra-comiques, et même des pantomimes historiques.

La multiplicité de ces genres excita la raillerie d'un grand nombre de personnes, et quoiqu'on dût bien penser que M. Dorfeuille n'avoit pas pu concevoir l'idée de les réunir tous, on feignit de le croire, et l'on partit de là pour dénigrer son entreprise. On ne réussit que trop bien à la décrier, elle ne dura pas plus d'un mois.

Ce théâtre ouvrit le 1er. prairial an 5, 29 mai 1797, par une représentation du *Philosophe*

amoureux de Destouches, et de l'*Apparence trompeuse*, de Guyot-de-Merville. Il donna pour la dernière fois le 1er. messidor, la *Métromanie* et l'*Ecole des Maris*.

Etat des Comédiens qui composoient le théâtre de l'Odéon, au moment de son ouverture.

Acteurs.	Actrices.
MM. Drouin	Mesd. Verteuil Forgeot
Dorsan	Legrand
Adnet	Viot
Leroi	Vazel
Barbier	Delille
Dugrand	Dourdé
Patrat	Dubois
Labussière	Richard-St-Aubin
Piat	Dorsonville
Habert	Pélissier.
Mayeur aîné	Fierville.
B rré	
Delœuvre	
Bernard-Valville	
Deschamps.	

MM. Leclerc et Lepage succédèrent à M. Dorfeuille. Le theâtre ouvrit sous leur direction, le 30 thermidor (17 août 1797), par *Adélaïde Duguescl n* et le *Mari retrouvé*.

Le 29 nivôse de l'année suivante, (18 janvier 1798), les principaux d'entre les acteurs du théâtre de la Nation revinrent occuper l'Odéon. Ils y firent leur rentrée par une représentation de *Phèdre*, suivie de l'*Ecole des Maris* : ils continuèrent de jouer à ce théâtre conjointement avec les principaux acteurs qui avoient concouru à sa formation jusqu'au 28 ventôse an 7, jour que cette salle fut la proie des flammes.

On avoit donné la veille, la première représentation de l'*Envieux*, comédie en cinq actes, de M. Dorvo, suivie du *Florentin*. L'heure à laquelle le feu prit à cette salle, le court espace de tems dans lequel elle fut consumée, malgré la promptitude des secours, ont donné lieu d'attribuer cet évènement à la malveillance.

Quoiqu'il en soit, la destruction de cette salle a été très-préjudiciable au faubourg St-Germain, et encore plus à l'art dramatique qui, ayant pris son accroissement et sa force dans ce quartier de Paris, semble ne pouvoir pas remonter partout ailleurs au degré de gloire auquel nous l'avons vu.

Théâtre de la Foire.

On a souvent parlé des théâtres de la Foire avec dédain, cependant l'ancienneté de ces spectacles, les noms des auteurs qui y ont donné leurs ouvrages, parmi lesquels on compte Lesage, Dorneval, Fuzellier; les noms des Dominique, des Belloni, des Desgrange, des Pagketti, des demoiselles Delille et Molin, qui s'y sont fait distinguer comme acteurs; la vogue qu'eurent les pièces, la jalousie que leurs succes inspirèrent aux grands théâtres, l'établissement et les progrès de l'opéra-comique, auquel les Italiens crurent devoir se réunir par la suite, et dont ils viennent de prendre le titre, tout doit enfin persuader que les theâtres de la Foire méritent une place distinguée parmi ceux qui ont brillé en France.

Sous la dénomination de théâtres de la Foire, on comprend ceux des Foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Il y avoit d'abord deux foires

Saint-Germain. La première ouvroit dans le douzieme siècle, quinze jours après Pâques, et duroit dix-huit jours. L'Abbé et les Religieux qui en étoient propriétaires, en cédèrent la moitié à Louis XII. Ils avoient précédemment cédé l'autre moitié à Philippe-le-Hardy, qui se chargea pour prix de cette cession, d'une rente de quarante livres qu'ils devoient à l'Université. Cette première foire Saint-Germain ainsi abolie, il n'en resta plus qu'une.

Cette dernière qui a fini depuis peu d'années, fut érigée par Louis XI en 1482, et donnée à l'Abbé et aux Religieux de Saint Germain, avec franchise, huit jours durant, d'aides, de péages et autres impôts. D'abord elle commença le premier jour d'octobre, et dura huit jours. Après avoir changé diverses fois et d'époque d'ouverture et de durée, elle fut définitivement fixée au 3 février, et dura deux mois.

Le lieu où elle a toujours tenu étoit le même où avoit été auparavant l'Hôtel de Navarre, maison de plaisance des Rois de Navarre, comtes d'Evreux, descendans de Philippe-le-Hardy. C'est sur les ruines de cet hôtel qu'elle fut établie.

L'origine de la foire Saint-Laurent est inconnue; mais elle paroît avoir été érigée longtems avant la foire Saint-Germain.

Il se passa un très-long tems avant qu'il s'introduisit dans les foires des spectacles de quelque genre que ce fût. On y montra d'abord les marionnettes. Brioché y transporta ses machines; ce fut sans doute le plus habile, puisque de beaucoup d'autres son nom est le seul qui soit par-

venu jusqu'à nos jours. On y vit bientôt paroître les animaux sauvages, tels que les lions, les léopards, les tigres et les ours, qu'on faisoit voir dans différentes loges. Les géants succédèrent; ensuite les animaux familiers, tels que des chiens, des rats, des singes.

On a vu autrefois, à la foire Saint-Germain, des rats danser en cadence sur la corde, au son des instrumens, étant debout sur leurs pattes de derrière, et tenant de petits contre-poids de même qu'un danseur de corde. Une autre troupe de rats dansoient un ballet figuré sur une grande table, au son des violons, et avec autant de justesse que des danseurs de profession; on donnoit 15 sous pour voir ce spectacle.

Les sauteurs et danseurs de corde ne tardèrent point à paroître; mais les jeux ne prirent une certaine consistance que vers 1678, où l'on représenta à la foire Saint-Germain, *les Forces de l'Amour et de la Magie*, divertissement mêlé de sauts, de danses, de récits et de machines. On comptoit en 1694 trois troupes de ce genre. La première étoit celle des Frères Alard; la seconde celle de Maurice, et la troisième celle de Bertrand.

La suppression de l'ancienne troupe des Italiens qui arriva cette année laissa un champ vaste aux entrepreneurs des jeux de la Foire; ils choisirent quelques fragmens des pièces des Italiens, et les donnèrent à la Foire St-Laurent, ajoutant à leur troupe des acteurs propres à les représenter. Les Français dont ce spectacle attaquoit le privilège s'en plaignirent au Lieutenant de Police; défense

fut faite aux comédiens forains de représenter aucune comédie.

Les forains ne pouvant plus parler, eurent recours aux écriteaux. Chaque acteur avoit son rôle écrit en gros caractère sur du carton qu'il présentoit aux yeux des spectateurs. Ces inscriptions parurent d'abord en prose ; après cela, on les mit en chansons sur des airs connus. Pour faciliter la lecture de ces chansons, l'orchestre en jouoit l'air, et des gens aux gages de la troupe et placés à différentes places dela salle les chantoient et donnèrent envie aux spectateurs de les imiter; de sorte que c'étoit un *chorus* universel. Enfin comme les écriteaux embarassoient sur la scène, les acteurs s'avisèrent de les faire descendre du ceintre.

Les forains voyant que le public goûtoit ce spectacle en chansons, s'imaginèrent, avec raison, que si les acteurs chantoient eux-mêmes les vaudevilles, ils plairoient encore d'avantage. En conséquence, il traitèrent avec l'Opéra qui, en vertu de son privilège, leur accorda la permission de chanter. Telle fut l'origine de l'opéra-comique. (*Voyez ci-devant l'article de ce théâtre.*)

Théâtre Louvois.

Ce théâtre fait partie des nombreuses entreprises de ce genre qui se sont formées depuis la révolution ; mais on peut dire que nul théâtre n'a éprouvé plus de révolutions que celui de la rue de Louvois.

Il ouvrit le 16 août 1791, et réunissoit l'opéra dialogué et la comédie. Malgré le zèle des admi-

nistrateurs et des acteurs qui représentèrent en trois mois onze pièces nouvelles, ces commencemens ne furent pas heureux. La salle, peut-être la mieux coupée qu'il y ait maintenant à Paris, fait honneur à M. Brogniart, architecte, sur les dessins duquel elle a été construite.

En 1792, l'administration de ce théâtre a en vain essayé d'y monter avec distinction la tragédie et la comedie : elle fut obligée de fermer et de se borner, en r'ouvrant, au seul genre de l'opéra. Voici comment la troupe étoit composée en 1793 :

Acteurs.	Actrices.
Ducaire	Screutzer
Valville	Julie-Boursier
Dubois	Vericour
Primo	Sevigny
Taillis	Ozon
Fillien	Paulin
Florivai	Primo
Blonval	Ducaire
Claparede	Deverroy
Henry	Duval
Granger	Renaud.
Delleye	
Dangeville.	

Ce théâtre prit en 1794 le titre de Théâtre Lyrique des Amis de la Patrie, et le conserva jusqu'au 4 nivôse an 5, 23 décembre 1796, où les acteurs tragiques du Théâtre Français, réunis à quelques acteurs de la comédie, vinrent s'y établir sous la direction de mademoiselle Raucourt, qui animée alors d'un véritable amour pour l'art dramatique, recueillit les débris de la tragédie en France aux dépens de sa propre fortune. La salle prit le titre de Théâtre Français de la rue de Lou-

vois. Ces acteurs en firent l'ouverture par *Iphigénie en Aulide*, suivie de la première représentation des *Deux Sœurs*. Leurs succès étoient déjà très grands et leur en garantissoient de nouveaux, lorsque la journée du 18 fructidor vint renverser leurs espérances.

La salle du théâtre Louvois fut fermée. Elle resta vacante pendant sept mois ; ce ne fût que le 27 germinal an 6 que Ribié, alors directeur du Théâtre d'Emulation, forma une seconde entreprise sous la dénomination de Théâtre Louvois. Il y fit donner pour la première fois, ledit jour 27 germinal an 6, une représentation du *Moine*, précédée d'un prologue d'ouverture. Cette entreprise n'ayant point réussi, Ribié abandonna ce théâtre dans le mois de frimaire an 7.

Pendant ce temps les anciens acteurs du Théâtre Français avoient été se réinstaller à l'Odéon ; mais aussitôt après l'incendie de cette salle, trouvant celle de Louvois vacante, ils y revinrent le 30 ventôse an 7, et y donnèrent ce jour-là, *Gaston et Bayard*, tragédie de Debelloy, suivie du *Voyage Interompu*. Ils n'eurent la jouissance de cette salle que pendant 23 jours. Le 22 germinal, entre les deux pièces, le citoyen Mahérault leur apporta un arrêté du Directoire, prononçant la suppression de cette salle, qui étant construite en bois, étoit dangereuse pour celle du Théâtre de la République et des Arts, et pour la Bibliothèque nationale.

Néanmoins quatre mois après, le 14 thermidor an 7, le Théâtre des Troubadours obtint la permission de s'y établir. Il l'occupa jusqu'au commencement

mencement de ventôse an 9. Déjà Forioso avoit donné plusieurs de ses exercices de danse sur la corde en alternant avec les acteurs des Troubadours : il les continua jusqu'à la trente-deuxième représentation, qui eut lieu le 30 germinal an 9.

Quinze jours furent employés à restaurer la salle, et le 16 floréal le citoyen Picard et ses camarades, presque tous anciens acteurs de l'Odéon, en firent l'ouverture par la première représentation de la *Petite maison de Thalie*, suivie *du Collatéral*. Ces acteurs obtinrent un très-grand succès, gage de l'intérêt qu'ils inspiroient au public, et juste récompense de leurs travaux assidus. L'horizon a paru se brouiller un moment pour ce théâtre; mais l'estime que mérite son directeur, le soin qu'il a d'accueillir les ouvrages des gens de lettres estimables, et les efforts soutenus de ses acteurs, ont dissipé cet orage, et il y a lieu d'espérer que cette entreprise continuera de répondre à leurs desirs.

Etat du théâtre Louvois en 1803.

Acteurs.	Actrices.
Vigny	Molière
Dorsan	Légé
Barbier	Delisle
Picard ainé	Béfroi
Habert	Adeline
Valville	Pélicier
Clozel	Sara
Picard j.	Clément
Bosset	Perrin
Valcour	Hébert
Armand	Suzanne
Rousselle	Adele.
Thénard j.	
Edouard.	

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres.

Ce théâtre qui eût dû paroître un des premiers en France par la compatibilité qu'il présente avec le caractère national, ne fut établi qu'en 1792; et c'est une chose assez remarquable que le genre de spectacle le plus gai ait pris naissance au moment où les esprits étoient le plus tourmentés par l'état présent des affaires, par les suites qu'elles devoient avoir, et par la difficulté de sortir du cahos où nous étions alors, et dans lequel nous serions encore si par une espèce de miracle un homme n'eût pris le timon des affaires.

Etat du Vaudeville lors de son Etablissement.

M. Barré, Directeur.

Rozières, Chardini } Instituteurs.

Desbrosses, Lacaille } Répétiteurs des chœurs.

PENSIONNAIRES.

ACTEURS.	ACTRICES.
Duchaume	Lescot
David	Blosseville
Félix	Delaporte
Bourgeois	Molière
Vertpré	Fleury
Rozière	Barral
Léger	Reine Royer
Chapelle	Monblond
Henry	Dumay
Fréderic	Tibly
Fay	Garnier
Julien	Camille
Langle	Helene

Delaporte
Carpentier
Duchange
Dacosta
Clairville
Duchaume jeune
Doix l'ainé
Doix jeune
Vernoy
Fournier
Lejeune
Souck
Augustine
Bourgeois
Bodin
Renaud
Aymée
Duchaume
Lamamilliere
Rosalie.

JEUNES RÔLES.

Mesd. Sophie, Belmont, Victoire, Garnier, Métoyer.

L'ouverture de ce théâtre se fit le 12 janvier 1792.

Il a dû ses succès aux charmans ouvrages qui y furent joués dès la première année : du nombre sont la *Revanche Forcée*, de M. Deschamps, représentée le 10 février avec un grand succès; le *Prix*, de M. Radet; jolie pièce jouée le 27 février; *Arlequin Afficheur*, l'ouvrage qui a été donné le plus souvent, que tout le monde sait par cœur, et que l'on revoit toujours avec plaisir. Ses auteurs sont : MM. Barré, Desfontaines et Radet. Il fut joué pour la première fois le 9 avril; *Piron et ses Amis*, vaudeville très-gaî de M. Deschamps, et qui peut servir de modèle dans ce genre, représenté avec grand succès le 19 juin; la *Matrône d'Ephèse*, ouvrage fort joli de M. Radet, la *Gageure Inutile*, de M. Léger, jouée le 22 octobre.

Chaque mois le répertoire de ce théâtre s'enrichit de quelque nouveauté plus ou moins agréable. M. Radet continue d'être un de ses plus féconds auteurs et réussit, dans des pièces de différens genres, telles que le *Faucon*, *Honorine*, *Pauline*, et beaucoup d'autres.

Ce théâtre possède encore la plûpart des acteurs qui s'y sont fait distinguer dès l'origine, comme on pourra le voir par l'état ci-après. Il n'en est pas de même des actrices ; on n'y retrouvera que deux de celles qui en ont été comme les fondatrices. Mlle. Molière qu'on y voyoit avec tant de plaisir, est maintenant au théâtre Louvois, où elle est devenue chère au public, par le talent qu'elle a acquis dans les soubrettes. Mlle. Lescot-Sara est également au théâtre Louvois ; mais si le Vaudeville a perdu deux de ses plus anciennes actrices, il a vu se former dans une de ses jeunes élèves un talent qui peut aujourd'hui rivaliser avec ce que la scène offre de plus aimable. Il est aisé de voir que nous voulons parler de Mme. Belmont, qui a successivement honoré deux noms, au point que Belmont et Henry pourroient passer pour deux charmantes actrices près de ceux qui ignoreroient que la même personne a successivement porté ces deux noms.

Etat du Vaudeville en 1803.

Acteurs.	Actrices.
Duchaume	Blosseville
Vertpré	Duchaume
Rozière	Belmont (femme Henry)
Chapelle	Dorsan
Henry	Desmares
Frédéric	Delille
Jullien	Arsene
Delaporte	Bodin
Carpentier	Julienne
Lenoble	Hervey
Hypolite	Lenoble
Fichet	Caroline

Seveste
Armand
Edouard
Caron
Carle
Lourdet
Poulain
Buisson.
Clément
Minette
Varennes
Dorsan.

Théâtre de NICOLET, *aujourd. de la* GAITÉ.

Ce théâtre non-seulement est le plus ancien de tous ceux des Boulevards, mais il ne reconnoît avant lui pour l'ancienneté que l'Opéra, le Théâtre Français et le Théâtre Italien, remplacé par l'Opéra-Comique de la rue Feydeau.

Nicolet, pere du fondateur du théâtre dont il s'agit, dirigeoit des marionnettes aux diverses foires de Paris depuis plus de trente ans, lorsque son fils, né avec la passion du théâtre, après quelques essais heureux, prit à loyer vers l'année 1760 une salle que Fourré, éleve de Servandoni, avoit construite sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'Ambigu-Comique, dans l'intention d'y établir un spectacle semblable à celui que Servandoni lui-même avoit établi au Louvre.

Nicolet occupa la salle de Fourré jusqu'en 1764. A cette époque il alla trouver M. de Chavannes, propriétaire des terrains voisins, et lui demanda de lui louer la portion qu'il occupe aujourd'hui pour y construire une salle. Le propriétaire lui représenta qu'il feroit beaucoup mieux d'acheter ce terrain, et lui offrit des facilités; mais Nicolet ne voulant point acheter cet emplacement à crédit, insista pour n'avoir qu'une simple location, et elle lui fut accordée.

Il est difficile de se représenter les obstacles

que la localité opposoit aux efforts du nouvel entrepreneur ; il a fallu tout-à la fois sa probité, son courage et son activité pour les vaincre et obtenir le succès qu'il a eu constamment pendant près de quarante ans que sa direction a duré.

La premiere difficulté qu'il rencontra fut celle de ne pouvoir élever sa salle plus haut que les remparts de la ville qui existoient alors, ce qui gêna extrêmement sa construction ; mais des fossés à remplir, l'inégalité des chemins sur lesquels pendant l'hiver il étoit obligé de faire amener chaque jour des cendres pour parer aux dangers qu'offroient la glace et les neiges à ceux qui étoient assez hardis pour fréquenter son théâtre, tout sembloit devoir le faire renoncer à son projet ; il sut tout braver et parvint peu-à-peu à applanir tous les obstacles.

Ce ne fut qu'après les avoir surmontés, et quand il s'en vit en quelque sorte le maître, qu'il acheta en 1767 le terrain sur lequel il avoit bâti, et qui, ainsi qu'il n'avoit pu se le dissimuler, lui fut vendu beaucoup plus cher qu'il ne l'auroit payé trois ans auparavant. Son théâtre portoit alors son nom.

Au retour d'un voyage qu'il fit, en 1772, à Choisy, où étoit la cour, il obtint du roi la permission de prendre le titre de *Grands danseurs du Roi*. Il le garda jusqu'au 22 septembre 1792, époque à laquelle celui de *Theâtre de la Gaîté* y fut substitué.

En l'an 3, ou 1795, Nicolet loua son théâtre au citoyen Ribié, qui dans le cours de sa direction en changea le titre en celui de *Theâtre d'Emulation*. Ribié, ayant quitté l'entreprise à la

fin de l'an six, madame veuve Nicolet, qui avoit constamment secondé son mari pendant le tems qu'il avoit tenu son théâtre, lui a rendu sa dénomination de *Théâtre de la Gaîté*, et a géré toute seule pendant deux mois; dans la seule vue de conserver l'état aux personnes attachées à sa troupe, jusqu'au moment où quelqu'un se présenteroit pour en prendre la direction. Après ce terme, elle passa bail à madame veuve Jacquet et Bonnemant, à commencer du 6 floréal an 7. Cette derniere l'a cédé à M. Martin et compagnie actuellement en jouissance.

Depuis l'an III, les danseurs de cordes n'ont pas paru constamment à ce théâtre, mais ils s'y sont remontrés à-peu-près chaque année à diverses reprises; de manière qu'en tenant un genre de spectacle bien différent, les entrepreneurs n'ont cependant pas renoncé à l'ancien.

Etat des acteurs du théâtre de la Gaîté.

Martin, directeur et régisseur,
Mical, directeur et caissier,
Cuvelier, administrateur et auteur.

Acteurs.	Actrices.
Lequin	Julie-Pariset
Lafitte	Chabert
Cazot	Rivet
Riviere	Désarnauld
Marty	Joigny
Melchior	Houdibert
Dumenis	Senglin
Paschal	Le Det.
Visentiny,	
St Preux	
Boulanger	
Lafargue	

DANSE.

Adam, maître de ballets,
Gilbert, premier danseur,
Caroline, première danseuse,
Adrienne, deuxieme danseuse,
Thérese, troisième danseuse.

Théâtre de l'Ambigu-Comique.

Tout le monde sait qu'Audinot est le fondateur de ce théâtre, celui des Boulevards qui a le plus constamment mérité l'attention et la faveur du public.

Audinot faisoit partie de la derniere troupe de l'Opéra-Comique. Son nom se trouve dans l'état que nous avons donné de ce théâtre au moment de sa clôture. Il débuta à la Comédie Italienne le 3 janvier 1764, et y joua successivement *Blaise le Savetier*, le *Maréchal*, le *Diable à Quatre*, le *Tonnelier*. Il s'acquit une grande réputation dans l'emploi des rôles *à tablier*. Ses succès éveillerent la jalousie; on lui fit un passe-droit, et il quitta la Comédie Italienne à la clôture de 1767.

Pendant cette année et la suivante il exploita le Théâtre de Versailles.

Il revint à Paris en 1769. Son ressentiment contre la Comédie Italienne n'étoit point éteint. Le besoin y vint prêter de nouvelles forces. Il loua une loge à la Foire-St.-Germain et y plaça les *Bamboches* ou *Comédiens de bois*. C'étoient les figures assez bien imitées des divers acteurs de la Comédie Italienne. On y reconnoissoit Laruette, Clairval, madame Berard et Audinot lui-même. La nouveauté de ce spectacle, la ressem-

blance des personnages piquerent la curiosité du public, et les comédiens de bois attirerent la foule. On venoit voir à ce spectacle des comédies et des opéra : le succès fut complet, et Audinot retira de grands bénéfices de cette entreprise, qu'il reprit après la clôture de la Foire, dans la salle qu'il avoit fait construire sur le Boulevard du Temple.

Il avoit acheté dès le commencement de cette même année 1769 la portion de terrain qu'elle occupe, et il fut en état de l'ouvrir au mois de juillet. Il y continua ses représentations des comédiens de bois, et y ajouta de petits ballets d'action, tels que *Polyphême*, *Acis et Galathée*, etc.

Audinot avoit bien senti que ce genre de spectacle ne pourroit pas continuer long tems, aussi lui en substitua-t-il un autre à Paques 1770. Ce fut à cette époque qu'il donna à son théâtre la dénomination qu'il porte aujourd'hui d'*Ambigu-Comique*, quoique pendant l'administration de son fondateur beaucoup de personnes ayent continué de l'appeler Théâtre d'Audinot.

Audinot remplaça ses marionettes de bois par d'autres petites marionettes qui inspirerent le plus vif intérêt. C'étoient des enfans de l'âge le plus tendre auxquels il faisoit représenter des scenes épisodiques, telles que le *Testament de Polichinelle*, etc. Il avoit mis sur sa toile cette inscription ingénieuse : *Sicut infantes audi nos*, qui depuis a dû paroître déplacée, mais qui alors l'aida à obtenir l'indulgence dont le public n'eut point à se repentir en voyant les progrès rapides de ces petits éleves.

Audinot fut secondé dans cette entreprise par

Arnoult, qu'il s'associa par la suite. Il passa les années 1771 et 1772 avec le même spectacle, et y obtint un tel succès, qu'il se vit en état et presque forcé d'aggrandir son théâtre et sa salle en 1773. Il employa à ces augmentations le tems que dura la Foire-St-Germain, et ouvrit son nouveau théâtre, où l'on commença à représenter les pantomimes d'action, telles qu'*Alceste*, le *Pouvoir de l'Amour*, la *Belle au bois dormant*, le *Capitaine Cook*, le *Braconnier anglais*, le *Masque de fer* et tant d'autres ouvrages qui obtinrent à ce genre de spectacle une réputation méritée en même-tems qu'ils en acquirent une grande au théâtre où on les représentoit, et qu'ils firent la fortune de l'entrepreneur.

En 1780, Audinot, voulant reconnoître les soins d'Arnoult et les services qu'il lui avoit rendus, l'associa à son entreprise. Ils contracterent une société qui a duré jusqu'au premier janvier 1785, époque à laquelle l'Opéra leur ôta ce spectacle et en accorda le privilege avec un bail à MM. Gaillard et Dorfeuille, moyennant une redevance annuelle de trente mille livres. Ce privilege étoit pour quinze années. Arnoult, dès le 14 octobre de la même année, traita avec les privilégiés qui lui firent une rétrocession de leur bail.

Arnoult se remit de nouveau en société avec Audinot pour l'exploitation de ce théâtre pendant la durée du bail. Cette exploitation eut d'abord lieu dans la salle des Variétés du Boulevard, où MM. Gaillard et Dorfeuille l'avoient transportée, mais dès le mois suivant les cessionnaires revinrent occuper leur ancienne salle.

L'année suivante 1786 ils firent sur le même terrein, reconstruire leur salle qu'ils aggrandirent encore et à laquelle ils donnerent la forme sous laquelle nous la voyons aujourd'hui. Ils passerent le tems nécessaire à cette reconstruction, tant à la Foire-St-Germain, depuis le premier mois de février jusqu'à Pâques, qu'à la salle des Variétés ou des Eleves de l'Opéra, qu'ils occuperent jusques à l'achevement de la leur. L'ouverture s'en fit le 30 septembre 1786.

La société administrative d'Audinot et d'Arnoult subsista jusqu'au premier floréal an trois, 20 avril 1795. A cette époque Arnoult étant attaqué d'une maladie qui ne lui permettoit plus de donner ses soins à l'entreprise, il fut arrêté entre les deux associés qu'ils céderoient le restant de leur jouissance, qui étoit de quatre ans neuf mois, et qui expiroit en janvier 1800, à différens artistes de leur théâtre, dont Picardeaux étoit le chef. La direction de ces nouveaux administrateurs commença le premier floréal an 3.

Au premier janvier 1800, époque de la cessation du bail, finit aussi la société de Picardeaux. Audinot resta seul propriétaire de la salle.

Depuis qu'Audinot et Arnoult avoient abandonné la direction de l'Ambigu-Comique, ce spectacle avoit peu-à-peu décliné et étoit parvenu à un tel degré de détérioration qu'il paroissoit difficile de le relever, mais M. Corse a donné une nouvelle preuve de ce que peuvent l'activité et le bon ordre réunis au talent et aux connoissances administratives. Le théâtre de l'Ambigu-Comique est aujourd'hui aussi florissant que dans les beaux jours de l'administration d'Audinot.

Etat actuel du théâtre de l'Ambigu-Comique.

DIRECTEURS-ADMINISTRATEURS.

Labenette - Corse,
Alexandre Puisaye.

ACTEURS.

Labenette-Corse
Lebel
Dumont
Tautin
Raffile
Joigny
Vigneaux
Defresne
Delaporte
Melcourt
Tiphaine
Mainguet
Martin.

ACTRICES.

Corse
Lévêque
Delaporte
Bourgeois
Planté
Rochetin
Sophie-Philbert
Lagremois.

RÔLES D'ENFANTS.

La petite Julie
La petite Louise.

MAITRE DE BALLETS.

Richard, pensionnaire de l'Opéra.

PREMIERS DANSEURS.

Vincent
Morand.

PREM. DANSEUSES.

Gérard
Labassé.

CHEF D'ORCHESTRE.

Quaisain, élève de M. Berton.

CHEF DES COMPARSES.

Barthelemi.

Nouveau

Nouveau théâtre du Marais.

L'envie jeta les fondemens de l'ancien théâtre du Marais en 1600, malgré le privilège des Comédiens de l'hôtel de Bourgogne et la sentence rendue à leur profit, ainsi que nous l'avons précédemment dit. Les privilèges de tous genres étoient abolis en 1791, lorsque la nécessité non moins impérieuse et plus juste que l'envie fit former le projet d'établir un nouveau théâtre au Marais.

Les Comédiens Italiens obérés, et voulant faire honneur à leurs affaires, résolurent de ne partager désormais que vingt parts au lieu de vingt six, et d'employer les six autres à se libérer. Cette louable résolution exigea une réforme. Parmi les acteurs qui y furent compris se trouva Courcelles, acteur distingué et aimé du public.

Animé de l'espoir de relever l'ancien théâtre du Marais, Courcelles fit bâtir rue Culture Ste-Catherine la salle que l'on y voit aujourd'hui, dans l'intention d'y jouer la tragédie et la haute comédie. Il forma une troupe que l'on trouva bien composée, et dans laquelle se trouvoient Baptiste aîné, mad. Gontier et quelques autres artistes distingués.

Etat de la troupe du Marais en 1791.

ACTEURS.	ACTRICES.
Baptiste aîné	Verteuil
Perroud	Baptiste brue
Dubreuil	Paulin
Dugrand	Belleval
Langlois - Courcelles	Laroche

Perlet
Valroi
Lejeune
Barrade
Robert
Baptiste jeune.
Bourdais
Louis
Duruissel.
Baptiste mère
Gontier
Derrozet
Duruissel
Destival.

Cette réunion promettoit un succès constant. Cependant depuis quelque tems le Marais n'étoit plus ce qu'il avoit été, le centre des plaisirs, le quartier des membres du parlement et d'une partie de la noblesse.

La première année de l'établissement du nouveau théâtre fut heureuse, mais la seconde n'y répondit pas. Les évenemens se succèderent si rapidement, qu'en très-peu de temps cette entreprise fut absolument ruinée, et vers le milieu de 1793, Baptiste aîné, 1er rôle de cette troupe, étant entré au théâtre de la République avec sa famille, Langlois Courcelles abandonné de son principal soutien, se vit dans la nécessité de déclarer qu'il ne pouvoit satisfaire à ses engagemens.

Le théâtre du Marais n'a donc existé que pendant deux ans. Depuis, nombre d'entrepreneurs ont essayé de le rétablir. Jusqu'à présent aucun n'a pu vaincre les obstacles de la localité. Il est même à remarquer que les Comédiens français, dans le tems où ils se sont vus privés de leur salle, n'ont pu que rarement y attirer un nombre suffisant de spectateurs.

Théâtre des Troubadours.

Le succès dont jouissoit le Vaudeville donna

l'idée d'élever un second établissement du même genre. M. Piis, qui avoit été un des fondateurs du Vaudeville, forma une société avec M. Léger, l'un de ses principaux acteurs, et M. Marque, au mois de germinal an 7. Ils choisirent le théâtre de la rue de Louvois, qui par sa localité et les agrémens de la salle sembloit devoir favoriser leur projet. L'ouverture devoit s'en faire le premier floréal an 7, lorsqu'un arrêté du directoire exécutif, en date du 19 germinal ordonna la clôture de son spectacle : l'arrêté étoit motivé sur ce que ce théâtre pouvoit causer l'incendie de l'Opéra et de la Bibliotheque nationale : l'arrêté de clôture ayant été confirmé le 3 floréal, les administrateurs se réfugierent dans la salle du théâtre Moliere, rue Saint-Martin : l'ouverture se fit le 5 floréal an 7, et les représentations continuerent j'usqu'au 10 thermidor de la même année.

Les arrêtés du directoire portant clôture de la salle de Louvois ayant été rapportés le 17 messidor, sur la demande du citoyen Bourguignon, alors ministre de la police générale, les Troubadours prirent possession de cette salle le 14 thermidor, où ils jouerent jusqu'au 30 ventôse an huit, époque à laquelle cessa l'administration des cit Leger, Marque et Piis.

Voici quelle étoit la composition de ce théâtre :

Acteurs.	Actrices.
St-Léger	Laporte
Belfort	Delisle
Frédéric-Brunet	Remi
Révol	Auger

Tiercelin
Bourgeois dit Delpech
Joseph
Grain
Platel
Ducoudray
Fié.in.

Bailly
Lacaille
Vanhove Mezieres
Férand Laporte
Bailly
Chambellan
Pougin
Hélene-Fréderic
Sophie Mercier
Dubois.

Douze hommes et douze femmes dans les chœurs, et 26 musiciens à l'orchestre.

Au mois de floréal de la même année les principaux artistes se formerent en société par acte passé devant Dubos, notaire, pour continuer l'exploitation de ce théâtre. La réouverture se fit le 8 floréal, et ce théâtre subsista jusqu'au 30 germinal an 9.

Pendant les deux derniers mois de son existence, ce théâtre fut presqu'exclusivement occupé par la troupe de Forioso, fameux danseur de corde qui attira tout Paris à ses représentations.

A cette époque commença le théâtre de Picard, ainsi que nous l'avons dit, sous le titre de *Théâtre Louvois*.

Théâtre Montansier.

De tous les théâtres qui se sont établis depuis la révolution, celui-ci est le plus ancien. C'est aussi celui qui a joui du succès le plus constant. Mlle. Montansier avoit à Versailles un établissement considérable; elle prévit qu'elle ne pourroit le soutenir après le départ de la cour, elle prit donc le parti dès 1789 d'acheter au Palais-Royal la salle qu'avoient occupée les comédiens

de Beaujolois : elle éprouva d'abord quelques difficultés de la municipalité, mais étant parvenue à les lever, elle fit l'ouverture de son théâtre après Pâques 1790. L'attrait de la nouveauté, le talent des acteurs, les ouvrages tous nouveaux, la propriété commune à tous les théâtres des ouvrages des auteurs morts n'étant point encore décrétée, attirèrent l'affluence à cette salle qui fût bientôt reconnue être trop petite pour les spectateurs, de même que le théâtre étoit trop petit pour les acteurs.

Dans la clôture de Pâques 1791, M. Louis, architecte, sut remédier à ces deux inconvéniens, et le public fut très-surpris, à la rentrée, de voir la métamorphose que la salle et le théâtre avoient subie : cet agrandissement facilita l'établissement de la tragédie qui acquit bientôt de la réputation à ce théâtre, par les talens de plusieurs acteurs qui y furent engagés.

Etat du théâtre Montansier en 1791.

TRAGÉDIE ET COMEDIE.

ACTEURS	ACTRICES.
Grammont	St-Val l'ainée
Lacave	Vasel
Dufesse	Arnoult
Beaumanoir	Bourneuf
Baptiste	Mars l'ainée
Damas	Sara

ACTEURS.	ACTRICES.
Durand fils	Baroyer
Delhorme	Remy.
Wasela	
Patrat	
Durand père	

Valville
Perseval.

OPÉRA.

ACTEURS.	ACTRICES.
César	Lillier
Lebrun	Ricquier
Micallef	Thomassin
Fradel	Fradel
Amiel	Dechievre
Grain	Bonnet
Rousseau.	Ferriere
	Berger
	Dulasse

JEUNES RÔLES.

Baroyer
Mars cadette
Ferriere.

L'année suivante ce théâtre fit des acquisitions très-précieuses qui augmentèrent encore ses succès. Mlle Sainval cadette vint se réunir à sa sœur. Les sieurs Caumont, Paillardelle, Crétu, Faure, Volange, mirent dans cette troupe un bel ensemble de talent. C'est à ce théâtre que celui de la République doit Caumont, Damas et cette demoiselle Mars cadette qui fait les délices de tout Paris.

Ce théâtre a porté quelque tems le titre de *Theâtre de la Montagne*; mais il est bientôt revenu à celui sous lequel il avoit été établi, auquel il a ajouté le mot *Variétés*.

Etat actuel du theâtre Montansier.

ADMINISTRATEURS.

Amiel
César

Foignet
Simon.

RÉGISSEURS.

Rebory
Vauxdoré.

ACTEURS.

Brunet
Tiercelin
Dubois
Frédérick
Guibert
Bosquier-Gavaudan
Duval
Aubertin
Bonioli
Sidoni
Montrose
Hugot
Dufrénoy.

ACTRICES.

Caroline
Baroyer
Mengozzi
Drouville
Granger C.
Bonioli
Lorenzetti
Granger ainée
Jenny-Gontier
Duval
Hugot.

Théâtre National, rue de la Loi.

Ce théâtre qui est aujourd'hui celui de l'Opéra a été bâti en 1793, sur une portion de l'emplacement de l'hôtel Louvois. Il ne fut d'abord occupé que par une espèce de colonie du théâtre Montansier. Bientôt après on y vit paroître, mais pendant peu de tems, Molé, Mlle. Devienne et quelques autres acteurs d'un talent distingué. L'Opéra en prit possession l'année suivante au mois de thermidor an 2.

Théâtre Molière.

Ce théâtre doit sa fondation à M. Boursault Malherbes C'est dans une cour assez vaste qui bordoit l'ancien passage des Nourrices, rue St.-Martin, que l'on vit s'elever en 1791, en moins

de deux mois une salle assez vaste et très agréable. Tous les alentours prirent une forme nouvelle, au point de paroître méconnoissables à ceux qui les auroient vus deux mois auparavant. Des auteurs jusqu'alors inconnus se sont distingués à ce théâtre par des pièces de circonstances qui y obtinrent un grand succès. De ce nombre sont la *Ligue des fanatiques et des tyrans*, par Ronsin, la *Revue des armées noires et blanches*, par Louvet, la *France régénérée*, par Chaussard, le *Père Gerard de retour à sa ferme*, la *Feuille des bénéfices*, etc., etc.

Etat de ce théâtre au moment de sa formation.

ENTREPRENEUR ET PREMIER ACTEUR.

M. Boursault Malherbe.

ACTEURS.	ACTRICES.
Dussault	Boursault
Villeneuve	Beaupré
St-Amant	Dubois
Duverger	St-Amant
Jeannin	Duversin
Valcour	Leclerc
Gosse	Masson
Volanges	Scio
Compain	Dauny
Monet	Boyer
St-Aure	Decroix
Clémence	Dumont.
Boyer	
Gontier	
Johannot	
Pitou	
Dorigny	
Leger.	

M. Boursault ayant quitté la direction de ce théâtre au mois de septembre 1792, la céda à ses

pensionnaires, qui parvinrent par leurs travaux à la soutenir pendant quelque tems. Ce fut à cette époque que l'on donna le *Château du Diable*, pièce qui fit alors beaucoup d'argent, et qui attire encore beaucoup de monde quand on la donne.

Depuis 1793, ce théâtre souvent fermé, a r'ouvert sous plusieurs administrations et avec des titres différens.

Il ouvrit, le 27 floréal an 6, sous la dénomination de *Théâtre des Amis des Arts et des Elèves de l'Opera-Comique*, sous la direction de M. Joigny, homme de lettres, à qui l'on doit plusieurs ouvrages estimables, parmi lesquels on peut citer avec éloges le *Valet embarrassé*, comédie d'intrigue, mais qui rappelle le bon genre; cette époque est une de celles où ce théâtre fut le mieux tenu : il seroit cependant injuste de passer sous silence celle où M. Martelli, secondé d'acteurs choisis, essaya d'y ramener le bon genre de la tragédie et de la comédie : ce fut le 9 fructidor an 9 qu'ils y parurent pour la première fois; ils y donnèrent la *Coquette corrigée*, précédée de l'*Acteur embarrassé*, et le *Debut dramatique*. Le succès ne répondit pas à leur attente, à leurs efforts, disons même à leurs talens. La plûpart préférèrent retourner dans les départemens, avec la certitude d'y trouver des appointemens beaucoup plus forts que ne pouvoit être leur part dans la société qu'ils avoient formée.

Depuis ce tems, ce théâtre, auquel la localité n'est point favorable, nous paroît avoir été moins souvent ouvert que fermé.

Théâtre de la Cité.

On a vu pendant le cours de la révolution grand nombre de théâtres s'élever sur le même terrein où se voyoient jadis des temples consacrés à la religion. L'emplacement de l'église Saint-Barthelemy parut convenable pour la construction d'un théâtre. M. Lenoir, architecte distingué, entreprit d'en bâtir un en 1791 ; il fut achevé l'année suivante, et l'ouverture s'en fit le 20 octobre 1792 ; il devoit ouvrir beaucoup plutôt et porter le titre de *Théâtre d'Henri-Quatre*. La coupole représentoit les principaux traits de la vie de ce monarque, mais les événemens du 10 août forcèrent l'administration à des changemens qui retardèrent son ouverture, et à lui donner un autre titre : il prit celui de *Théâtre du Palais-Variétés*, ou *Théâtre de la Cité*. C'est ce dernier qui a prévalu et qu'il a conservé.

Ce théâtre fut originairement destiné à représenter la comédie, la pantomime, l'opéra-comique, et à donner des ballets. Ces derniers étoient dirigés par M. Beaupré, artiste estimable. On en a remarqué de très jolis, tels que ceux d'*Annette et Jacques*, des *Sabotiers*, des *Montagnards*, et les divertissemens du *Petit Orphée* et du *Tambourin de Provence*.

La comédie et la pantomime y étoient également bien composées. L'orchestre jouissoit d'une bonne réputation : il avoit pour chef, Rodolphe fils, jeune homme d'un grand talent, et pour premier violon, Navoigille cadet. La composi-

tion de l'opéra n'étoit pas aussi bonne, aussi ce genre fut-il bientôt sacrifié.

Etat du Théâtre de la Cité au moment de sa formation.

ADMINISTRATEURS.

Lenoir
Lenoir St-Edme.

COMITÉ.

Les deux Administrateurs
Achet
Rouhier-Deschamps, dirigeant l'opéra.
Pompigny, dirigeant la pantomime.
Dumaniant.

Dans la Comédie.

ACTEURS.	ACTRICES.
Dumaniant	St-Clair
St-Clair	Pélicier
Pélicier	Germain
Beaulieu	Rozeval
Barotteau	Oudard
Genest	Lecoutre
Rozeval	Chavel
St-Preux	St-Maurice
Fleury	Julie-Pariset
Frogere	St-Philippe
Delaporte	Chénier l'aîné

ACTEURS.	ACTRICES.
Vallienne	Chénier cadet
Juclier	Lacaille.
Chevalier	
Alexandre	
St-Hugues	
Thiémet	
Varennes	
Duval	

Dans la Pantomime.

ACTEURS.	ACTRICES.
Stoklet	Simonet
Tautin	Julie Rigolot
Lafitte	Jenny
St-Hugues	Rozeval.
Varennes	
Fleury.	

Cette entreprise jouit quelque tems d'un succès satisfaisant. Quelques-unes des pièces qu'on y représentoit sont jouées sur le théâtre de Picard. *Guerre ouverte* de M. Dumaniant passera toujours pour un très-bon ouvrage d'intrigue ; mais l'éloignement de quelques acteurs principaux, des suppressions peu adroites, entraînèrent la chûte de cette administration, et ce théâtre a passé dans diverses mains, sans pouvoir se relever. On le dit vendu dans ce moment à de nouveaux directeurs qui ont l'intention d'y établir un Vaudeville.

Théâtre de la Société Olympique.

Dans l'établissement successif des théâtres, on en a vu plusieurs devoir leur naissance à l'envie, au besoin et même à la vengeance ; celui-ci doit sa fondation à l'amour de l'art. M. Comar, passionné pour le théâtre, a sacrifié une fortune considérable à élever il y a trois ans, dans le quartier de la Chaussée-d'Antin une des plus belles et des plus élégantes salles que l'on ait pu voir. Le luxe de celle-ci est poussé au plus haut degré si l'on considère les galleries qui y conduisent, les escaliers par lesquels on y monte, et qui ne seroient pas indignes d'un palais, le

jardin

jardin où le public peut se promener avant le spectacle et dans les entr'actes; enfin la forme et la coupe de la salle en elle-même, et les magnifiques rangs de loges qui la décorent. Malheureusement le quartier n'est point favorable pour une entreprise de ce genre. On y a vu successivement des sociétés bourgeoises; l'Opéra-Bouffon. Une nouvelle administration a entrepris de petits opéra et des comédies.

Cette salle appartient présentement à MM. Bosandré et Courtalmont, avec lesquels M. Comart en a traité, dit-on, moyennant une rente viagère.

Théâtre des Jeunes-Artistes, rue de Bondi.

En succédant à M. Clément de Lormaison (1), dans la direction du théâtre de la rue de Bondi, M. Robillon lui donna un titre moins élevé, et sous ce rapport, plus digne de l'indulgence du public. D'ailleurs, le succès qu'Audinot avoit obtenu avec des enfans, fut peut-être ce qui engagea en partie le nouveau directeur, à suivre le même plan. Le succès paroît avoir couronné son entreprise. M. Robillon la céda à M. Boirie, qui la garda trois ans; à sa mort ses créanciers vendirent le théâtre à M. Foignet, qui en est actuellement le propriétaire, depuis germinal an 9. Ce théâtre a pris sous sa direction une nouvelle consistance.

---

(1) Voyez ci-après le théâtre Comique et Lyrique.

Etat du théâtre des Jeunes-Artistes, en 1803.

MM. FOIGNET, Administrateur.
GASSIER, régisseur.
VACHEROT, secrétaire.

ACTEURS.

Foignet, fils.
Delpech.
Gontier.
Rivoile.
Lefèvre, jeune.
Lefèvre, ainé.
Liez.
Douvry.
Victor.
Robert.

ACTRICES.

Martin.
Hortense.
Vautrain.
Laisné.
Elomire.
Fabre.
Lejeune.
Amélie.
Joséphine.
Louise Gontier.
Charlotte Gontier.

ENFANS.

Deschamps.
Gosse.
Brouillon.
Lepeintre.
Fontaine.
Lamarre.
Betzi.
Breard.
Deschamps.
Rivolet.
Gros-Jean.

Théâtre des Jeunes-Elèves, rue de Thionville,
(ci-devant Dauphine.)

Ce théâtre, situé rue de Thionville, a été bâti sur le même emplacement qu'occupoit jadis le Lycée de la rue Dauphine. Ses fondateurs sont MM. Belfort et Bruneau, comme directeurs, et M. Dorfeuille, comme instituteur. Son ouver-

ture date du 1er prairial an 7. On a vu avec un grand étonnement les progrès rapides des jeunes enfans, qui ont paru les premiers sur ce théâtre, qui depuis a subi diverses augmentations.

Théâtre Français, Comique et Lyrique.

Le théâtre des Variétés amusantes, abandonné par MM. Maltaire et Harmoire, avoit été abattu. Une manufacture de papier en avoit pris la place, lorsqu'un nouveau spectacle s'y éleva sous la direction de M. Clément de Lormaison. Il prit le titre de théâtre Français, Comique et Lyrique. N'eût-il d'autre avantage que d'avoir été l'école où s'est formé Juliette, acteur du théâtre Feydeau, les amateurs se le rappelleroient avec plaisir; mais d'autres acteurs, applaudis aujourd'hui sur différens théâtres, y ont fait leurs essais. Ce fut *Nicodême dans la Lune* qui fit la fortune de ce théâtre, et commença la réputation de Juliette. Cette pièce l'a peut-être emporté même sur Figaro, pour le nombre des représentations.

Théâtre des Associés.

Ce théâtre, remplacé aujourd'hui par celui sans Prétention, fut établi en 1772, par Sallé, Devienne et un troisième associé. Ce n'étoit d'abord qu'une baraque en bois; mais le succès qu'obtint par la suite Sallé, resté seul propriétaire, lui donna les moyens d'aggrandir successivement sa salle, et de construire un théâtre régulier. On remarque que, dans le temps où les comédiens français, jaloux de leur privilége, ne laissoient jouer nulle part les

pièces de leur répertoire, Sallé fut assez heureux pour ne point être inquiété dans ses représentations qui attiroient une grande afluence. Il y a environ dix ans que ce théâtre est passé entre les mains du citoyen Prevost, et qu'il a changé de titre.

Premier Théâtre des Variétés Amusantes.

L'Ecluse est le fondateur de ce théâtre, établi vers 1777, et qui porta son nom tant qu'il en fut directeur; mais, après qu'il l'eut cédé à MM. Maltaire et Harmoire, le titre fut changé en celui de Variétés Amusantes, qu'il garda jusqu'à sa destruction, arrivée après la cession que les propriétaires firent de leur privilége à MM. Gaillard et Dorfeuille. Ce titre de Variétés est également entré dans la composition de ceux de plusieurs théâtres modernes. C'est ainsi que l'on a vu, *Théâtre Montansier et Variétés*, *Théâtre de la Cité-Variétés*; mais il n'en est pas moins vrai que ce fut le théâtre fondé par L'Ecluse qui eut le premier cette dénomination.

L'Ecluse étoit un ancien comédien qui avoit un talent particulier pour contrefaire le postillon, le maréchal et plusieurs autres personnages. Il étoit recherché pour faire l'amusement des sociétés. Il avoit d'abord obtenu de jouer ces petites scènes à la foire, et ensuite dans une salle qu'il fit construire au coin de la rue de Bondy, sur le même emplacement qu'occupent aujourd'hui les Jeunes Artistes. Ce fut à ce théâtre que l'on donna *les Battus paient l'Amende*, cette dégoûtante farce qui fit courir tout Paris. Les grands théâtres, que les demi-succès trouvèrent fort indifférens, s'allarmèrent, en voyant le public les quitter pour cou-

rir aux spectacles des boulevards. De-là naquirent les difficultés, les entraves qui perdirent bientôt cette entreprise dont MM. Gaillard et Dorfeuille, ainsi que nous l'avons dit, achetèrent le privilége, à la faveur duquel ils établirent au Palais-Royal le théâtre des Variétés Amusantes, devenu celui de la République, aujourd'hui le théâtre Français.

Deuxième théâtre des Variétés Amusantes.

Tel fut le titre sous lequel, après avoir acheté de Maltaire et Harmoire, le privilége de L'Ecluse, MM. Gaillard et Dorfeuille ouvrirent le théâtre qu'ils avoient fait construire sur l'emplacement du Palais-Royal que leur avoit vendu M. d'Orléans. En formant cette entreprise, ils s'étoient chargés d'une redevance de soixante mille livres envers l'Opéra, et de cinquante mille livres envers les Hôpitaux; mais un très-grand succès les dédommagea bientôt des sacrifices qu'ils avoient été obligés de faire.

Les Jeannot, *les Pointu*, *les Barogo*, firent la fortune de cette salle; et *Guerre Ouverte*, que l'on ne doit pas confondre avec ces ouvrages, y attira beaucoup de monde. A ces pièces succédèrent celles de Monvel, qui, étant entré à ce théâtre comme acteur, en enrichit bientôt le répertoire de plusieurs de ses ouvrages. Enfin, en 1791, ainsi que nous l'avons déjà dit, mesdames Vestris, Desgarcins et Lange, MM. Dugazon, Talma et Grandménil étant sortis du théâtre de la Nation, vinrent établir, à la place des Variétés Amusantes, le théâtre Français de la rue de Richelieu.

Théâtre des Elèves de l'Opéra.

Ce théâtre qui avoit pour objet de former des élèves pour l'Opéra, fut établi en 1784 par Abraham et Tissier. Il fut très-couru pendant quelque temps : tout Paris voulut y voir *la Jérusalem délivrée*, *Barbe-Bleue*, et la jolie pièce de Cendrillon qui fait aujourd'hui partie du théâtre de la Gaieté. Cette salle étoit sur le boulevard du Temple, en face de la rue Charlot ; c'est la même qui fut depuis occupée par Lazarri, et qui devint la proie des flammes le 11 prairial an 6. Elle portoit alors le titre de Variétés amusantes. C'étoit le troisième théâtre connu sous cette dénomination.

Théâtre des Délassemens.

Ce théâtre, qui porte aujourd'hui le titre de Variétés amusantes, est situé sur le boulevard du Temple, près l'Ambigu-Comique. Il existoit avant la révolution ; mais il étoit astreint à une gêne dont il s'est débarrassé : c'étoit de mettre un rideau de gaze entre les acteurs et les spectateurs.

Théâtre du Cirque, au Palais-Royal.

Ce local n'a jamais eu de destination bien fixe. On y vit successivement différentes sortes de spectacles. Tantôt c'étoient de petites comédies, de petits opéra, plus souvent des bals, quelquefois l'un et l'autre. La grande étendue de l'emplacement se prêtoit à tous les genres : il changea son titre, en 1795, contre celui de Lycée des Arts. Il porta successivement ceux de Veillées de Thalie, et du théâtre de l'Opéra-Bouffon. Il avoit encore

ce dernier, lorsqu'il fut entièrement la proie des flammes, dans le mois de brumaire an 7.

Théâtre des Victoires Nationales.

Ce théâtre, situé dans la rue du Bacq, dont il porte maintenant le nom, fut établi au commencement de l'an 6, fin de 1797, sur le terrein du couvent des Dames Récollettes. C'étoit d'abord un magasin de fourrages. Le citoyen Saint-Amand, ayant trouvé l'emplacement convenable à un théâtre, le loua et chargea de la construction le citoyen Gilet, maître maçon. La distribution de cette salle a nui à ses succès: sa forme, celle d'un carré long, est très-incommode pour les spectateurs; ce qui n'a point empêché qu'elle ne fût souvent remplie les dimanches, ce spectacle étant le seul dans cette partie du faubourg-St.-Germain. Des mains de Saint-Amand, ce théâtre passa dans celle de Pompé et Faure. Ceux-ci s'associèrent ensuite M. Gamas et Leroux, auxquels succéda le citoyen Garnier. Ce théâtre appartient maintenant à M. Foignet, propriétaire de celui des Jeunes Artistes de la rue de Bondy, lequel emploie ses élèves à l'exploitation des deux théâtres.

Théâtre sans Prétention.

Ce théâtre est celui qui avait été établi par Sallé, sous le titre de théâtre des Associés. Des mains du fondateur, il est passé dans celle de M. Prevost. Cet homme est à la fois directeur, auteur, machiniste, décorateur, acteur, souffleur, tailleur, etc., de son théâtre.

Théâtre Mareux.

Ce théâtre, situé rue St.-Antoine, porte le nom de celui qui le tient à bail. C'étoit, avant la révolution, le rendez-vous assez général des personnes riches du Marais. Presque toutes les loges en étoient louées à l'année. Depuis il a été sous-loué à plusieurs administrations, ou à des sociétés bourgeoises qui y ont représenté différens genres de spectacles. La salle est agréable ; mais le quartier est trop pauvre pour pouvoir l'occuper tous les jours, et la salle est trop petite pour qu'une représentation par semaine puisse payer les frais de ces sortes d'entreprises.

Théâtre de Doyen, rue Nazareth.

Ce théâtre tire également sa dénomination de son propriétaire, et est exploité de la même manière. Il en est sorti plusieurs acteurs qui, depuis, se sont distingués sur les grands théâtres. Il est probable que c'est au théâtre de Doyen que Picard l'aîné, qui y fit ses premiers essais comme acteur, a pris pour la comédie ce goût qui l'a rendu depuis notre plus fécond et plus ingénieux auteur.

Théâtre de l'hôtel des Fermes rue du Bouloy.

Ce théâtre est consacré à former des élèves.

Théâtre Pittoresque et Mécanique de M. Pierre.

Quoique nous nommions ce théâtre le dernier, nous sommes bien loin de le confondre avec ceux dont nous venons de parler. S'il tenoit le rang

qu'il mérite par le talent de son auteur, il seroit placé à côté de ceux où l'on représente journellement les chefs-d'œuvre du génie.

M. Pierre a porté son talent à un degré de perfection fait pour surprendre les personnes qui sont les plus familiarisées avec les Arts. La manière dont ses superbes tableaux sont animés, surpasse non seulement tout ce que l'on peut avoir vu en ce genre, mais tout ce que l'imagination peut concevoir.

Fin de l'Histoire des Théâtres.

LISTE
DES PIÈCES

Qui composent les Répertoires du Théâtre Français, du Théâtre de l'Impératrice (1).

A.

Abbé de l'Épée (l'), drame en 5 actes en prose, de M. Bouilly. 1799.
Abufar, trag. de M. Ducis. 1795.
Acte de naissance (l'), com. en un acte en prose, de M. Picard. 1804.
Adélaïde Duguesclin, trag. de Voltaire. 1765.
Agamemnon, trag. de M. Lemercier. 1797.
Agis, trag. de M. Laignelot. 1782.
Alzire, trag. de Voltaire. 1736.

(1) Ce titre prévient suffisamment qu'on ne trouvera dans cette liste, ni les pièces anciennes qui ne se représentent plus, ni les nouvelles qui n'ont pas obtenu un succès décidé.

On a cru ne devoir faire qu'une seule liste pour les deux théâtres, parce que l'on joue, sur le théâtre de l'Impératrice, nombre de pièces qui ont été représentées au théâtre Français.

Amant bourru (l'), com. en 3 actes en vers, de M. Monvel. 1777.

Amans généreux (les), com. en 5 actes en prose, de Rochon de Chabannes. 1774.

Amis de collège (les), com. en 3 actes en vers, de M. Picard.

Amours de Bayard (les), com. en 3 actes en prose, de M. Monvel. 1786.

Amour et la Raison (l'), com. en un acte en prose, de M. Pigault-Lebrun. 1790.

Amour et l'Intérêt (l'), de Fabre. 1791.

Amphytrion, com. en 3 actes en vers, de Molière. 1668.

Andrienne (l'), com. en 5 actes en vers, de Baron. 1703.

Andromaque, trag. de Racine. 1667.

Andronic, trag. de Campistron. 1685.

Anglais à Bordeaux (l'), com. en un acte en vers, de Favart. 1763.

Anglomane (l'), ou l'Orpheline léguée, com. de Saurin. 1765.

Ariane, trag. de Thomas Corneille. 1672.

Athalie, trag. de Racine. 1716.

Atrée et Thyeste, trag. de Crébillon. 1707.

Attendez-moi sous l'orme, com. en un acte, de Regnard. 1694.

Avare (l'), com. en 5 actes en prose, de Molière. 1668.

Aveugle clairvoyant (l'), com. en 1 acte de Legrand. 1716.

Aveux difficiles (les), com. en 1 acte en vers de M. Vigée. 1783.

Avocat (l'), com. en 3 actes en vers, de Roger. 1806.

B.

Bourgeois gentilhomme (le), com. en 5 actes en prose, de Molière. 1670.

Bourgeoises à la mode (les), com. en 5 actes en prose, de Dancourt. 1692.

Bourgeoises de qualité (les), com. en 3 actes, du même. 1700.

Bourru bienfaisant (le), com. en 3 actes en prose, de Goldoni. 1771.

Briséis, trag. de Poisinet de Sivry. 1759.

Britannicus, trag. de Racine. 1669.

Brutus, trag. de Voltaire. 1730.

C.

Caliste, trag. de Colardeau. 1760.

Camma, trag. de Thomas Corneille. 1661.

Caroline, ou le Tableau, com. en un acte en vers, de M. Roger. 1800.

Catherine, ou la belle Fermière, com. en 3 actes en prose, de mademoiselle Candeille. 1792.

Catilina, trag. de Crébillon. 1748.
Cécile, ou la Reconnaissance, com. en 1 acte en vers, de M. Souriguères. 1797.
Célibataire (le), com. en 5 actes en vers, de Dorat. 1775.
Cercle (le), com. en un acte en prose, de Poinsinet. 1764.
Châteaux en Espagne (les), com. en 5 actes en vers, de M. Colin. 1789.
Chevalier à la mode (le), com. en 5 actes en prose, de Dancourt. 1687.
Cid (le), trag. de Pierre Corneille. 1636.
Cinna, trag. du même. 1639.
Claudine de Florian, en 3 actes en prose, de M. Pigault-Lebrun.
Clémentine et Désormes, drame en 5 actes en prose, de M. Monvel. 1780.
Cloison (la), par M. Belin. 1803.
Cocher supposé (le), com. en 1 acte en prose, de Hauteroche. 1684.
Cocu imaginaire (le), com. en 1 acte en vers, de Molière. 1660.
Colin-Maillard, com. en 1 acte en prose, de Dancourt. 1701.
Collatéral (le), com. en 5 actes en prose, de M. Picard.
Comte d'Essex (le), trag. de Thomas Corneille. 1678.
Comte de Warwich (le), trag. de La Harpe. 1763.
Comtesse d'Escarbagnas (la), com. en un acte en prose, de Molière. 1672.
Conciliateur (le), ou l'Homme aimable, com. en 5 actes en vers, de Dumoustier. 1791.

Confident par hazard (le), com. en 1 acte en vers, de M. Faure. 1801.

Conjectures (les), com. en 3 actes, de M. Picard.

Consentement forcé (le), com. en 1 acte en prose, de Guyot de Merville. 1738.

Conteur (le), com. en 3 actes en prose, de M. Picard. 1793.

Coquette corrigée (la), com. en 5 actes en vers, de Lanoue. 1756.

Cousin de tout le Monde (le), com. en 1 acte, de M. Picard.

Coriolan, trag. de La Harpe. 1784.

Créanciers (les), com. en 4 actes et en prose. 1804.

Crispin médecin, com. en 3 actes en prose, de Hauteroche. 1673.

Crispin rival de son Maître, com. en un acte en prose, de Lesage. 1707.

D.

Dame invisible (la), com. en 5 actes, de Hauteroche. 1664.
Dédit (le), com. en 1 acte en vers, de Dufresny. 1719.
Défiance et Malice, com. en 1 acte, de M. Dieulafoi. 1801.
Dehors trompeurs (les), com. en 5 actes en vers, de Boissy. 1740.
Démocrite amoureux, com. en 5 actes en vers, de Regnard. 1700.
Deuil (le), com. en 1 acte en vers, de Hauteroche. 1672.
Deux Figaro (les), de Martelli. 1789.
Deux Mères (les), com. en 1 acte en vers, de MM. Etienne et Nanteuil. 1802.
Deux Amis (les), ou le Négociant de Lyon, drame, de Beaumarchais. 1770.
Deux Frères (les), com. en 4 actes en prose, de Weis, Jauffret et Patrat. 1799.
Didon, trag. de Lefranc de Pompignan. 1734.
Dissipateur (le), com. en 5 actes en vers, de Destouches. 1753.
Distrait (le), com. en 5 actes en vers, de Regnard. 1697.
Dom Japhet d'Arménie, com. en 5 actes en vers, de Scarron. 1653.
Double Extravagance (la), com. en 3 actes en prose, de Bret. 1750.
Double Veuvage (le), com. en 3 actes en prose, de Dufresny. 1702.

Duel impossible (le), com. en 1 acte en prose, par M. Martinville. 1803.

Duhautcours, com. en 5 actes en vers, de MM. Picard et ***. 1801.

Dupuis et Desronais, com. en 3 actes, de Collé. 1763.

Dupe de soi-même (la), com. en 3 actes en vers, de M. Roger. 1799.

E.

Ecole des Bourgeois (l'), com. en 3 actes en prose, de Dalinval. 1728.

Ecole des Femmes (l'), com. en 5 actes en vers, de Molière. 1662.

Ecole des Maris (l'), com. en 3 actes en vers, du même. 1661.

Ecole des Mères (l'), com. en 5 actes en vers, de Lachaussée. 1747.

Ecole des Pères (l'), com. en 5 actes en vers, de M. Pieyre. 1787.

Ecossaise (l'), com. en 5 actes en prose, de Voltaire. 1760.

Ecueil des Mœurs (l'), ou les Courtisannes, com. en 3 actes en vers, de M. Palissot. 1782.

Electre, trag. de Crébillon. 1708.

Encore des Ménechmes, en 3 actes en prose, de M. Picard.

Enfant Prodigue (l'), drame en 5 actes en vers, de Voltaire. 1736.

Entrée dans le Monde (l'), com. en 5 actes en vers, de M. Picard. 1799.

Entrevue (l'), com. en 1 acte en vers, de M. Vigée. 1789.

Envieux (l'), com. en 5 actes en vers, de M. Dorvo. 1799.

Epicharis et Néron, trag. de M. Legouvé. 1794.

Epreuve délicate (l'), com. en 1 acte en vers, de M. Roger. 1798.

Epreuve réciproque (l'), com. en 1 acte en prose, d'Alain et Legrand. 1711.

Epreuves (les), com. en 1 acte en vers, de Forgeot. 1785.

Epoux par supercherie (l'), com. en 2 actes, de Boissy. 1744.

Esope à la Ville, com. en 5 actes en vers, de Boursault. 1690.

Esope à la Cour, com. en 5 actes en vers, du même. 1701.

Espiègle (l') et le Dormeur, com. en 3 actes en prose, de M. Dumaniant. 1806.

Esprit de Contradiction (l'), com. en 1 acte en prose, de Dufresny. 1700.

Esprit-Follet (l'), com. en 5 actes en vers, de Hauteroche. 1684.

Eté des Coquettes (l'), com. en 1 acte en prose, de Dancourt. 1690.

Etéocle, trag. de M. Legouvé. 1799.

Etourderie (l'), com. en 1 acte, de Fagan. 1737.

Etourdi (l'), com. en 5 actes en vers, de Molière. 1658.

Etourdis (les), com. en 3 actes en vers, de M. Andrieux. 1782.

Eugénie, drame en 5 actes, de Beaumarchais. 1767.

F.

Fâcheux d'aujourd'hui (le), com. en 3 actes en vers, de M. Dacier. 1804.

Famille extravagante (la), com. en un acte en vers, de Legrand. 1709.

Fat puni (le), com. en un acte en prose, de Pont-de-Veyle. 1739.

Fausse Agnès (la), com. en trois actes en prose, de Destouches. 1759.

Fausses Confidences (les), com. en trois actes en prose, de Marivaux.
Fausses Infidelités (les), com. en un acte en vers, de Barthe. 1768.
Faux Savant (le), com. en trois actes en prose, de Duvaur. 1728.
Feinte par amour (la) com. en 3 actes en vers, de Dorat. 1773.
Femme jalouse (la), com. en 5 actes en vers, de Desforges. 1785.
Femme juge et partie (la), com. en 5 actes en vers, de Mont-Fleury. 1669.
Femmes (les), com. en 3 actes en vers, de Demoustier. 1793.
Femmes savantes (les), com. en 5 actes en vers, de Molière. 1672.
Fénélon, drame en 5 actes en vers, de M. Chénier. 1793.
Festin de Pierre (le), com. en 5 actes en vers, de Molière. 1665.
Florentin (le), com. en un acte en vers, de La Fontaine. 1685.
Folies amoureuses (les), com. en 3 actes en vers, de Regnard. 1704.
Fourberies de Scapin (les), com. en 3 actes en prose, de Molière. 1661.
Français à Londres (le), com. en un acte en prose, de Boissy. 1727.

G.

Gabrielle de Vergy, trag. de Dubelloy. 1777.
Gageure imprévue (la), com. en un acte en prose, de Sédaine. 1768.
Galant Coureur (le), com. en un acte en prose, de Legrand. 1722.
Galant Jardinier (le), com. en un acte en prose, de Dancourt. 1704.
Gaston et Bayard, trag. de Dubelloy. 1771.
Geneviève de Brabant, trag. de M. Cicile. 1797.
George-Dandin, com. en 3 actes en prose, de Molière. 1668.
Guerre ouverte, com. en 3 actes en prose, de M. Dumaniant.
Glorieux (le), com. en 5 actes en vers, de Destouches. 1732.
Gouvernante (la), com. en 5 actes en vers, de Lachaussée. 1747.
Graces (les), com. en un acte en prose, de Saint-Foix. 1744.
Grondeur (le), com. en 3 actes en prose, de Brueys. 1691.
Guillaume-Tell, trag. de Lemierre. 1766.
Gustave, trag. de Piron. 1733.

H.

Hamlet, trag. de M. Ducis. 1769.
Henri VIII, trag. de M. Chénier. 1791.
Héritiers (les), com. en un acte en prose, de M. Duval. 1796.
Heure d'absence (une), com. en un acte en prose, de M. Lorraux. 1801.
Heureusement, com. en un acte en vers, de M. Rochon de Chabannes. 1762.
Homme à bonnes fortunes (l'), com. en 5 actes en prose, de Baron. 1686.
Homme dangereux (l') ou le Satyrique, com. en 3 actes en vers, de M. Palissot. 1782.
Homme singulier (l'), com. en 5 actes en vers, de Destouches. 1764.
Honnête Criminel (l'), drame en 5 actes en vers, de M. Fenouillot. 1790.
Horace, trag. de Pierre Corneille. 1639.
Hypermnestre, trag. de Lemierre. 1758.

I.

Il veut tout faire, com. en un acte en vers, de M. Colin-d'Harleville. 1804.

Impatient (l'), com. en un acte en vers, de M. Lantier. 1778.

Impromptu de campagne (l'), com. en un acte, de Poisson. 1732.

Inconstant (l'), com. en 5 actes (réduite depuis en 3), de M. Colin. 1786.

Inès de Castro, trag. de Lamotte-Houdart. 1723.

Intrigue épistolaire (l'), com. en 5 actes en vers, de Fabre-d'Eglantine. 1791.

Iphigénie en Aulide, trag. de Racine. 1674.

Iphigénie en Tauride, de Guimond de Latouche. 1757.

Ivrogne corrigé (l'), com. en 2 actes, de M. Dieulafoi. 1806.

J.

L.

M.

Malade imaginaire (le), com. en 3 actes, de Molière. 1673.
Malice pour malice, com. en 3 actes en vers, de Colin. 1803.
Manie de briller (la), com. en 3 actes en prose, de M. Picard. 1806.
Manlius, trag. de Lafosse. 1698.
Marchand de Smyrne (le), com. en un acte, de Champfort. 1770.
Mari ambitieux (le), com. en 5 actes en vers, de M. Picard. 1802.
Mari intrigué (le), com. en 3 actes en vers, de M. Désaugiers. 1806.
Mari retrouvé (le), com. en un acte, de Dancourt. 1698.
Mariage de Figaro (le), com. en 5 actes en prose, de Beaumarchais. 1784.
Mariage fait et rompu (le), com. en 3 actes en vers, de Dufresny. 1721.
Mariage secret (le), com. en 3 actes en vers, de M. Desfaucherets. 1785.
Marionnettes (les), ou un Jeu de fortune, com. en 5 actes, de M. Picard. 1805.
Marius à Minturnes, trag. en 5 actes, de M. Arnaud. 1791.
Marton et Frontin, com. en un acte en prose, par M. Dubois. 1804.
Méchant (le), com en 5 actes en vers, de Gresset. 1747.
Médecin malgré lui (le), com. en 3 actes en prose, de Molière. 1666.
Médée, trag. de Longepierre. 1694.
Médiocre et Rampant, com. en 5 actes en vers, de M. Picard. 1797.

Mélanie, drame en 3 actes en vers, de La Harpe. 1791.

Mélanide, com. en 5 actes en vers, de Lachaussée. 1741.

Ménechmes (les), com. en 5 actes en vers, de Regnard. 1705.

Menteur (le), com. en 5 actes en vers, de Pierre Corneille. 1642.

Mercure galant (le), com. en 5 actes, 1683, remis en 4 actes. 1753.

Mère coquette (la), com. en 5 actes en vers, de Quinault. 1665.

Mère jalouse (la), com. en 3 actes en vers, de Barthe. 1771.

Mère coupable (la), drame en 5 actes, de Beaumarchais. 1792.

Mérope, trag. de Voltaire. 1743.

Métromanie (la), com. en 5 actes, de Piron. 1738.

Minuit, com. en un acte en prose, de Desaudras. 1791.

Misanthrope (le), com. en 5 actes en vers, de Molière. 1666.

Misanthropie, drame en 5 actes en vers, arrangé pour la scène française par madame Molé. 1799.

Mithridate, trag. de Racine. 1673.

Mœurs du jour (les), com. en 5 actes en vers, de Colin. 1800.

Mœurs du temps (les), com. en un acte en vers, de Saurin. 1760.

Molière avec ses amis, com. en un acte en vers, de M. Andrieux. 1804.

Molière chez Ninon, com. en un acte en vers, de MM. Chazet et Dubois. 1800.

Monsieur de Crac, com en un acte en vers, de Colin. 1791.
Montmorency, trag. de M. Carion de Nizas. 1800.
Mort d'Abel (la), trag. en 3 actes, de M. Legouvé. 1793.
Mort de César (la), trag. en 3 actes, de Voltaire. 1743.
Mort d'Henri IV, trag. de M. Legouvé. 1806.
Mort de Pompée (la), trag. de P. Corneille. 1641.
Muet (le), com. en 5 actes en prose, de Brueys et Palaprat. 1690.
M. Musard, com. en un acte en prose, de M. Picard. 1803.
Mustapha et Zeangir, trag. de Champfort. 1777.

N.

Nanine, com. en trois actes en vers, de Voltaire. 1749.
Nicomède, trag. de Pierre Corneille. 1652.

Nouveauté (la), com. en un acte en prose, de Legrand. 1727.

Noce sans Mariage (la), com. en 5 actes, de M. Picard.

O.

Obstacle imprévu (l'), com. en 5 actes en prose, de Destouches. 1717.

Œdipe, trag. de Voltaire. 1718.

Œdipe chez Admète, trag. de M. Ducis. 1778.

Omasis, ou Joseph en Egypte, trag. de M. Baour-Lormian. 1806.

Optimiste (l'), com. en 5 actes en vers, de Colin-d'Harleville. 1788.

Oracle (l'), com. en un acte en prose, de Saint-Foix. 1740.

Oreste, trag. de Voltaire. 1750.

Originaux (les), com. en un acte en prose, de Fagan. 1737.

Orphanis, trag. de M. Blin de Sainmore. 1773.

Orphelin anglais (l'), drame. en 3 actes en prose. 1769.
Orphelin de la Chine (l'), trag. de Voltaire. 1755.
Orpheline (l'), com. en 3 actes en prose, de M. Pigault-Lebrun.
Othello, trag. de M. Ducis. 1792.

P.

Pacha de Suresne (le), com. en un acte, de MM. Etienne et Nanteuil. 1802.
Pamela, drame en 5 actes en vers, de M. François de Neufchâteau. 1793.
Partie de Chasse de Henri IV (la), com. en 3 actes, de Collé. 1774.
Père de Famille (le), drame en 5 actes, de Diderot. 1761.
Père d'occasion (le), com. en un acte en prose, de MM. Pain et Vieillard. 1803.

Père supposé (le), com. en 3 actes en vers, de M. Delrieu.

Petite Ville (la), com. en 4 actes en prose, de M. Picard. 1801.

Phèdre, trag. de Racine. 1677.

Philinte de Molière (le), com. en 5 actes en vers, de Fabre-d'Eglantine. 1790.

Philoctète, trag. en 3 actes, de La Harpe. 1783.

Philosophes (les), com. en 3 actes en vers, de M. Palissot. 1760.

Philosophe marié (le), com. en 5 actes en vers, de Destouches. 1727.

Philosophe sans le savoir (le), com. en 5 actes en prose, de Sédaine. 1765.

Pierre le Cruel, trag. de Debelloy. 1772.

Pigmalion, scène lyrique de J. J. Rousseau. 1775.

Pirame et Thisbé, scène lyrique, de Larive. 1783.

Pyrrhus, trag. de Crébillon. 1726.

Plaideurs (les), com. en 3 actes en vers, de Racine. 1668.

Polieucte, trag de Pierre Corneille. 1640.

Pourceaugnac, com. en 3 actes en prose, de Molière. 1640.

Précepteurs (les), com. en 5 actes en vers, de Fabre-d'Eglantine. 1799.

Précieuses ridicules (les), com. en un acte, de Molière. 1659.

Préjugé à la mode (le), com. en 5 actes, de Lachaussée. 1735.

Premier Venu (le), com. en 3 actes en prose, de M. Vial. 1801.

Prison Militaire (la), com. en 5 actes en prose, de M. Dupaty. 1803.

Procureur arbitre (le), com. en un acte en vers, de Ph. Poisson. 1728.

Projets de Mariage (les), com. en un acte en prose, de M. Duval. 1798.

Provinciaux à Paris (les), com. en 4 actes en prose, de M. Picard. 1802.

Pupille (la), com. en un acte en prose, de Fagan, 1734.

Q.

Questionneurs (les), com. en un acte en vers, de M. Delatresne. 1804.

R.

Réconciliation normande (la), com. en 5 actes en prose, de Dufresny. 1719.

Retour du Mari (le), com. en un acte en vers, de Ségur jeune. 1792.
Retour imprévu (le), com. en un acte en prose, de Regnard. 1700.
Rhadamiste et Zénobie, trag. de Crébillon. 1711.
Rivaux amis (les), com. en un acte en vers, de Forgeot. 1782.
Rivaux d'eux-mêmes (les), com. en un acte en prose, de M. Pigault-Lebrun. 1798.
Rodogune, trag. de Pierre Corneille. 1643.
Roi de Cocagne (le), com. en 3 actes en vers, de Legrand. 1718.
Roi Léar (le), trag. de M. Ducis. 1783.
Roméo et Juliette, trag. du même. 1772.
Roxelane et Mustapha, trag. de M. Maisonneuve. 1785.

S.

Séducteur (le), com. en 5 actes en vers, de Bièvre. 1783.

Séducteur amoureux (le), com. en 3 actes en vers, de M. Lonchamps. 1803.
Sémiramis, trag. de Voltaire. 1748.
Sérenade (la), com. en un acte en prose, de Regnard. 1693.
Sertorius, trag. de Pierre Corneille. 1662.
Siége de Calais (le), trag. de Debelloy. 1765.
Somnambule (le), com. en un acte en prose, de Pont-de-Veyle. 1739.
Souper de Famille (le), com. en 2 actes en prose, de Pujoulx. 1788.
Spartacus, trag. de Saurin. 1760.
Suite du Menteur, com. de Pierre Corneille, retouchée par M. Andrieux. 1804.
Surprise de l'Amour (la), com. en 3 actes en prose, de Marivaux. 1727.

T.

Tambour nocturne (le), com. en 5 actes en prose, de Destouches. 1762.
Tancrède, trag. de Voltaire. 1760.
Tartuffe (le), com. en 5 actes, de Molière. 1659.
Tartuffe de Mœurs (le), com. en 5 actes en vers, de M. Cheron. 1805.
Templiers (les), trag. en 5 actes, de M. Reynouard. 1805.
Testament de mon Oncle (le), ou les Lunettes cassées, com. en 3 actes en vers, de Charlemagne. 1806.
Thamas-Koulikan, trag. de Dubuisson. 1780.
Thésée, trag. de M. Mazoyer. 1800.
Tibère et Sérénus, trag. de M. Fallet. 1782.
Tom-Jones à Londres, com. en 5 actes en vers, de Desforges.
Tracasseries (les), com en 4 actes en prose, de M. Picard. 1804.
Trésor (le), com. en 5 actes en vers, par M. Andrieux. 1804.
Triple Mariage (le), com. en un acte en prose, de Destouches. 1716.
Trois Frères rivaux (les), com. en un acte en vers, de Lafont. 1713.
Trois Maris (les), com. en 5 actes en prose, de M. Picard.
Turcaret, com en 5 actes en prose, de Lesage. 1709.
Tuteur (le), com. en un acte en prose, de Dancourt. 1695.

Tuteur dupé (le), com. en 5 actes en vers, de M. Cailhava. 1765.

Tuteurs (les), com. en 3 actes en vers, de M. Palissot. 1786.

V.

Vacances des Procureurs (les), com. en un acte en prose, de Dancourt. 1698.

Valet embarrassé (le), com. en 4 actes en prose, de M. Joigny.

Venceslas, trag. de Rotrou. 1647.

Vendanges de Suresne (les), com. en un acte en prose, de Dancourt. 1695.

Veuve du Malabar (la), trag. de Lemierre. 1770.

Vieillard et les Jeunes Gens (le), com. en 5 actes en vers, de Colin. 1803.

Vieux Célibataire (le), com. en 5 actes en vers, du même. 1792.

Vieux Comédien (le), com. en un acte en prose, de M. Picard. 1803.

Vieux Cousin (le), com. en 3 actes en vers, de M. Léger. 1798.

Vieux Garçon (le), com. en 5 actes en vers, de Dubuisson. 1782.

Vincent de Paule, com. en 3 actes en vers, de M. Dumolard. 1804.

Voisins (les), com. en un acte en prose, de M. Picard.

Voyage interrompu (le), com. en 3 actes en prose, du même.

Voyageurs (les), com. en 3 actes en vers, de M. Charlemagne.

Voyageur Fataliste (le), com. en 3 actes en vers, du même. 1806.

Z.

Zaïre, trag. de Voltaire. 1732.

Zelmire, trag. de Debelloy. 1762.

LISTE ALPHABÉTIQUE

De tous les Opéra représentés sur le Théâtre de l'Opéra-Comique, et qui en composent encore le Répertoire.

A.

ADÈLE et DORSAN, en 2 actes, MM. Marsollier et Dalayrac. 1795.

Adolphe et Clara, en 1 acte, des mêmes. 1799.

Alexis et Justine, en 2 actes, MM. Monvel et Dezède. 1785.

Alexis, ou l'Erreur d'un bon Père, en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1798.

Aline, reine de Golconde, en 3 actes, MM. Vial, Berton et Favières. 1803.

Amant jaloux (l'), en 3 actes, d'Hell et M. Grétry. 1778.

Amant statue (l'), en 1 acte, MM. Desfontaines et Dalayrac. 1785.

Ambroise, ou Voilà ma Journée, MM. Monvel et Dalayrac. 1793.

Ami de la Maison (l'), en 3 actes, Marmontel et M. Grétry. 1772.

Amitié à l'épreuve (l'), en 3 actes, Favart et M. Grétry. 1786.

Amour filial (l'), ou la Jambe de Bois, en 1 acte, Demoustiers et M. Gaveaux. 1792.

Amoureux de quinze ans (l'), MM. Laujon et Martini. 1771.

Annette et Lubin, en 1 acte, Favart et M. Martini. 1800.

Ariodant, en 3 actes, MM. Hoffman et Méhul. 1799.

Auberge en Auberge (d'), en 3 actes, MM. Dupaty et Tarchy. 1800.

Aucassin et Nicolette, en 3 actes, Sédaine et M. Grétry. 1780.

Avis au Public, en 2 actes, MM. Désaugiers et Piccini. 1806.

Avis aux Femmes, en 1 acte, MM. Guilbert-Pixérecourt et Gaveaux. 1804.

Auteur dans son Ménage (l'), en 1 acte, MM. Gosse et Bruni. 1799.

Azémia, ou les Sauvages, en 3 actes, MM. Lachabeaussière et Dalayrac. 1787.

B.

Baiser (le) et la Quittance, en 3 actes. 1803.

Belle Arsenne (la), en 4 actes, Favart et M. Monsigny. 1775.
Blaise et Babet, en 2 actes, M. Monvel et Dezède. 1783.

C.

Cabriolet jaune (le), en 1 acte, Ségur jeune, et M. Tarchy. 1798.
Cadi dupé (le), en 1 acte, Lemonnier et M. Monsigny. 1758.
Calife de Bagdad (le), en 1 acte, MM. St.-Just et Boyeldieu. 1800.
Camille, ou le Souterrain, en 3 actes, MM. Marsollier et Dalayrac. 1791.
Catinat, en 1 acte, les mêmes. 1800.
Caverne (la), en 3 actes, Dercy et M. Lesueur. 1793.
Caverne (la), en 3 actes, Forgeot et M. Méhul. 1795.
Chapitre second (le), en 1 acte, MM. Dupaty et Sollier. 1799.
Clara, ou les Deux Prisonniers.
Clémentine, en 1 acte, MM. Vial et Fay. 1799.
Colonie (la), en 2 actes, MM. Framery et Sacchini. 775

Comédiens ambulans (les), en 2 actes, MM. Picard et Devienne. 1798.

Comte d'Albert (le), Sédaine et M. Grétry. 1787.

Concert interrompu (le), MM. Favières, Marsollier et Berton. 1802.

Confidences (les), MM. ***, et Nicolo. 1803.

D.

Déjeûner de Garçons (le), en 1 acte, MM. Auguste et Nicolo. 1806.

Délire (le), en 1 acte, MM. St.-Cyr et Berton. 1799.

Déserteur (le), en 3 actes, Sédaine et M. Monsigny. 1769.

Dettes (les), en 2 actes, Forgeot et Champein. 1787.

Deux Avares (les), en 2 actes, Fenouillot et M. Grétry. 1770.

Deux Aveugles de Tolède (les), en 2 actes, MM. Marsollier et Méhul. 1806.

Deux Chasseurs (les), en 1 acte, Anseaume et Duni. 1763.

Deux Hermites (les), en 1 acte, Planterre et M. Gaveaux. 1793.

Deux Journées (les), en 3 actes, MM. Bouilly et Chérubini. 1800.

Deux Mots (les), en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1806.

Deux petits Savoyards (les), en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1789.

Don Quichotte, en 2 actes, MM. Boissel et Champein. 1789.

Dot (la), en 2 actes, MM. Desfontaines et Dalayrac. 1785.

Dot de Suzette (la), en 1 acte, Dejaure et M. Boyeldieu. 1798.

Droit du Seigneur (le), en 3 actes, MM. Desfontaines et Martini. 1783.

E.

Epreuve Villageoise (l'), en 2 actes, Desforges et M. Grétry. 1784.

Evénemens imprévus (les), en 3 actes, d'Hell et M. Grétry. 1779.

Euphrosine, en 3 actes, MM. Hoffman et Méhul. 1790.

F.

Famille Américaine (la), en 1 acte, MM. Bouilly et Dalayrac. 1796.
Famille indigente (la), en 1 acte, Planterre et M. Gaveaux. 1795.
Famille Suisse (la), en 1 acte, MM. St.-Just et Boyeldieu. 1797.
Fausse Duègne (la), en 3 actes, MM. Depinay et Dellamaria. 1802.
Fausse Magie (la), en 2 actes, Marmontel et M. Grétry. 1775.
Félix, ou l'Enfant Trouvé, en 3 actes, Sédaine et M. Monsigny. 1777.
Franc Breton (le), Dejaure et M. Kreutzer. 1792.

G.

Gabrielle d'Etrées, en 3 actes, MM. St.-Just et Méhul. 1806.

Gulistan, en 3 actes, MM. ***. et Dalayrac, 1805.

Gulnare, en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1797.

H.

Habit du Chevalier de Grammont (l'), en 1 acte, ***. 1800.

Héléna, en 2 actes, MM. Bouilly et Méhul. 1803.

Hôtellerie Portugaise (l'), en 2 actes, MM. *** et Chérubini. 1798.

I.

Idala, en 3 actes, MM. Hoffman et Nicolo. 1806.

Incertitude maternelle (l'), en 1 acte, Dejaure et M. Solié. 1803.

Intrigue aux Fenêtres (l'), en 1 acte, MM. Dupaty, Bouilly et Nicolo. 1805.

Irato, en 1 acte, MM. Marsollier et Méhul. 1801.

Isabelle et Gertrude, en 1 acte, Favart et Blaise. 1763. — Remise en musique, par M. Piccini. 1806.

J.

Jean-Baptiste, en 1 acte; le Cousin-Jacques. 1798.

Jeune Henri (le), en 2 acte, MM. Bouilly et Méhul. 1797.

Jeune Prude (la), en 1 acte, MM. Dupaty et Dalayrac. 1804.

Jockei (le), en 1 acte, MM. Hoffman et Solié. 1796.

Jugement de Midas (le), en 3 actes, d'Hell et M. Grétry. 1778.

L.

Laure, en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1799.
Leçon (la), en 1 acte, des mêmes. 1797.
Lisbeth, en 3 actes, MM. Favières et Grétry. 1797.
Lodoïska, en 3 actes. 1791.
Lucile, en 1 acte, Marmontel et M. Grétry. 1769.

M.

Magnifique (le), en 3 actes, Sédaine et M. Grétry. 1773.
Major Palmer (le), en 3 actes, MM. Pigault-Lebrun et Bruni. 1797.
Maison à vendre, en 1 acte, MM. Duval et Dalayrac. 1800.
Maison isolée (la), en 2 actes, MM. Marsollier et Dalayrac. 1797.
Maréchal-Ferrant (le), en 1 acte, Quétant et Philidor. 1761.

Maris Garçons (les), en 1 acte, MM. Nanteuil et Berton. 1806.

Ma Tante Aurore, en 2 actes, MM. Longchamp et Boyeldieu. 1800.

Médecin Turc (le), en 1 acte, MM. Gouffé, Villiers et Nicolo. 1805.

Médée, en 3 actes, MM. Hoffman et Chérubini. 1797.

Mélomanie (la), en 1 acte, Grenier et Champein. 1781.

Michel-Ange, en 1 acte, MM. Delrieu et Nicolo. 1802.

M. Deschalumeaux, en 3 actes, MM. Auguste et Gaveaux. 1806.

Montano et Stéphanie, en 3 actes, Dejaure et M. Berton. 1799.

Montenero, en 3 actes, MM. Hoffman et Dalayrac. 1798.

N.

Nina, ou la Folle par Amour, en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1786.

O.

Oncle et le Valet (l'), en 1 acte, M. Duval et Della-Maria. 1798.
Opéra-Comique (l'), en 1 acte, MM. Dupaty, Ségur et Della-Maria. 1798.

P.

Palma, en 2 actes, MM. Lemontey et Plantade. 1798.
Paul et Virginie, en 3 actes, MM. Favières et Kreutzer. 1791.
Pauvre Femme (la), en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1795.
Petit Matelot (le), en 1 acte, MM. Pigault-Lebrun et Gaveaux. 1795.
Petite Nanette (la), en 2 actes, du Cousin-Jacques. 1796.
Philippe et Georgette, en 1 acte, MM. Monvel et Dalayrac. 1791.

Picaros et Diego, en 2 actes, MM. Dupaty et Dalayrac. 1803.

Pierre-le-Grand, en 3 actes, MM. Bouilly et Grétry. 1790.

Ponce de Léon, en 2 actes, M. Berton. 1797.

Primerose, en 3 actes, MM. Favières, Marsollier et Dalayrac. 1798.

Prisonnier (le), ou la Ressemblance, en 1 acte, M. Duval et Della-Maria. 1798.

Q.

Quart-d'Heure de Silence (un), en 1 acte, MM. Guillet et Gaveaux. 1804.

R.

Raoul Barbe-Bleue, en 3 actes, Sédaine et M. Grétry. 1789.

Raoul de Créqui, en 3 actes, MM. Monvel et Dalayrac. 1789.

Renaud-d'Ast, en 2 actes, MM. Barré, Radet et Dalayrac. 1787.

Rencontre en Voyage (la), en 1 acte, MM. Pujoulx et Bruni. 1799.

Richard Cœur-de-Lion, en 3 actes, Sédaine et M. Grétry. 1784.

Rocher de Leucade (le), en 1 acte, MM. Marsollier et Dalayrac. 1800.

Roi et le Fermier (le), en 3 actes, Sédaine et M. Monsigny. 1794.

Romagnesi, en 1 acte, MM. Lemontey et Plantade. 1799.

Roman (le), en 1 acte, MM. Gosse et Plantade. 1800.

Romance (la), en 1 acte, MM. Loraux et Berton. 1804.

Roméo et Juliette, en 3 actes, Ségur et M. Steibelt. 1793.

Rosière de Salency (la), en 3 actes, Pessay et M. Grétry. 1774.

Ruse inutile (la), en 2 actes, MM. Hoffman et Nicolo. 1805.

S.

Sabots (les) , en 1 acte , Sédaine et Duni. 1768.
Sainte-Foi , en 1 acte , MM. Duval et Tarchi. 1802.
Sargines , en 4 actes , MM. Monvel et Dalayrac. 1788.
Secret (le) , en 1 acte , MM. Hoffman et Solié. 1796.
Servante-Maîtresse (la) , en 1 acte , Baurans et Pergolèze. 1754.
Sylvain , en 1 acte , Marmontel et M. Grétry. 1790.
Soirée orageuse (la) , en 1 acte , MM. Radet et Dalayrac. 1790.
Sophie et Moncars , en 3 actes , MM. Guy et Gaveaux. 1797.
Sorcier (le) , en 1 acte , Poinsinet et Philidor. 1761.
Stratonice , en 1 acte , MM. Hoffman et Méhul. 1792.

T.

Tableau des Sabines (le), en 1 acte, MM. Lonchamp et Jouy. 1800.

Tableau parlant (le), en 1 acte, Anseaume et M. Grétry. 1769.

Toberne, ou le Pêcheur Suédois, et M. Bruni. 1795.

Tonnelier (le), en 1 acte, Audinot. 1761. — Remise en musique, par M. Nicolo. 1801.

Traité nul (le), en 1 acte, MM. Marsollier et Gaveaux. 1797.

Trente et Quarante (le), en 1 acte, MM. Duval et Tarchi. 1798.

Trésor supposé (le), en 1 acte, MM. Hoffman et Méhul. 1802.

Trois Hussards (les), en 1 acte, MM. Favières et Champein. 1804.

U.

V.

Z.

AUTEURS MORTS

Dont un ou plusieurs ouvrages sont restés au Théâtre-Français.

B.

Baron (Michel Boyron) *dit*, né à Paris en 1652, mourut dans la même ville en 1729; au titre du plus célèbre comédien qui ait existé avant le Kain, il peut joindre celui d'auteur estimable.

Ses principales comédies sont : *l'Homme à Bonnes Fortunes*, en 5 actes en prose, donnée pour la première fois le 29 janvier 1686; *la Coquette et la Fausse Prude*, comédie, le 18 décembre 1686; *l'Andrienne*, 16 novembre 1703. Ses autres pièces sont : *les Enlèvemens*, *le Rendez-Vous des Tuileries*, *le Jaloux*, *les Adelphes*, *le Débauché*, *les Fontanges maltraitées*, ou *les Vapeurs*, et *la Répétition*.

Barthe (N.), naquit à Marseille, vers 1730 et mourut à ......

Il a laissé quatre comédies, dont une, *les Fausses Infidélités*, se joue assez souvent. Elle

parut pour la première fois le 25 janvier 1768. Les trois autres sont : *l'Amateur*, en un acte ; *la Mère Jalouse*, en 3 actes ; et *l'Homme Personnel*, en 5 actes.

BEAUMARCHAIS (Augustin CARON de), né à Paris, en ..., mourut en 1799.

Il a mis au théâtre *le Barbier de Séville*, comédie en 4 actes, donnée le 23 février 1775 ; *la Folle Journée*, ou *le Mariage de Figaro*, com. en 5 actes, jouée pour la première fois en 1784 ; *Eugénie*, drame ; *les deux Amis*, et *la Mère Coupable.*

BELLOI (Pierre-Laurent BUYRETTE du), naquit à Saint-Flour en Auvergne, le 17 novembre 1727, et mourut à Paris, le 5 mars 1775.

CRÉBILLON, s'étant ouvert une nouvelle route par sa tragédie d'*Atrée*, disait : *Corneille avait pris le ciel, Racine la terre, il ne me restait plus que l'enfer, et je m'y suis jeté à corps perdu.* Voltaire, venu après eux, trouvant le ciel, la terre et l'enfer occupés, ne savait où placer un génie aussi vaste que le sien. La route de l'innovation lui parut la seule à tenir ; non-seulement il fit des tragédies invraisemblables, telles qu'*Œdipe*, *Mahomet*, *Sémiramis*, etc ; mais il composa *la Mort de César*, en 3 actes, l'une des innovations les plus dangereuses au théâtre, et qui de nos jours a eu tant d'imitateurs : il risqua encore une tragédie en rimes mêlées,

et *Tancrède* est heureusement la seule pièce de ce genre. Voltaire cependant eut et obtient encore un grand succès. Belloi, sans avoir son mérite, mais aussi moins ambitieux, a su se frayer une route nouvelle en respectant les lois du théâtre; il est le premier Français qui, à l'exemple des Grecs, ait traité des sujets nationaux. Sa versification est souvent dure, les coups de théâtre sont trop multipliés dans ses ouvrages; mais il a su intéresser tous les Français, et le succès de ses pièces a été très-grand. *Le Siége de Calais*, donné dix-neuf fois de suite, depuis le 13 février 1765, jusqu'à la clôture à Pâques, valut à l'auteur, de la part du roi, une médaille d'or du poids de 25 louis et une gratification de cent. On sait qu'à la rentrée, cette tragédie ayant été annoncée, et les acteurs ne s'étant pas trouvés prêts pour la représenter, ils furent conduits le lendemain au Fort-l'Evêque. Mademoiselle Clairon, y ayant été menée comme les autres, quoiqu'elle se fût rendue à son devoir, s'irrita de cette injustice, au point de ne vouloir jamais reparaître sur la scène.

Gaston et Bayard fut donnée pour la première fois, le 24 avril 1771. Les autres tragédies de du Belloi, sont: *Titus*, *Zelmire*, *Pierre-le-Cruel* et *Gabrielle de Vergy*.

BIÈVRE (le marquis de), mort à Spa en 1786.

Il a composé deux comédies, *le Séducteur*, en 5 actes en vers, en 1783; et *les Réputations*, autre com. en 5 actes aussi en vers, jouée en 1788.

Boissy (Louis de), né à Vic, en Auvergne, le 29 novembre 1694, mort à Paris, le 17 avril 1758.

Cet auteur a plus travaillé pour la comédie italienne, que pour le théâtre Français; il a cependant laissé à celui-ci plusieurs ouvrages estimables, dont *les Dehors trompeurs*, com. en 5 actes en vers, jouée le 19 février 1740.

Les autres sont : *l'Amant de sa Femme*, ou *la Rivale d'elle-même* ; *l'Impatient*, com. en 5 act. en vers ; *le Babillard*, *Admète et Alceste*, trag.; *le Français à Londres*, *l'Impertinent malgré lui*, *le Badinage*, *les deux Nièces*, *le Pouvoir de la Sympathie*, *l'Embarras du choix*, *la Fête d'Auteuil*, ou *la Fausse Méprise* ; *le Sage Étourdi*, *le Médecin par Occasion*, *la Folie du Jour*, *la Péruvienne*.

Boursault (Edme), né à Mussi-Lévêque, en Champagne, dans l'année 1638, mourut à Paris, le 15 septembre 1701.

Ses comédies les plus connues sont : 1°. *le Mercure Galant*, comédie représentée d'abord sous la dénomination de *la Comédie sans titre*, Visé, auteur du *Mercure*, s'étant opposé à ce qu'elle fût jouée sous son vrai titre. Elle fut donnée pour la première fois, le 5 mai 1683. On prétend que ce ne fut qu'à la seconde représentation, que Visé exigea qu'on en changeât le titre.

2°. *Esope à la Ville*, com. en 5 actes en

vers ; elle fut donnée pour la première fois, le 10 janvier 1690.

3°. *Esope à la Cour*. Cette pièce fut mise au théâtre le 16 décembre 1701.

Les autres pièces de Boursault sont : *le Médecin Volant*, *le Mort Vivant*, *le Portrait du Peintre*, *les Cadenats*, ou *le Jaloux Endormi*; *les Yeux de Philis changés en astres*, pastorale ; *les Nicandres*, ou *les Menteurs qui ne mentent point ; la Satyre des Satyres*, *Germanicus*, trag. ; *Marie Stuart*, trag. ; *Phaéton*, *les Mots à la mode*.

Bret (Antoine), naquit à Dijon, en 1717, et mourut en....

Indépendamment de son Commentaire sur Molière, ouvrage très-estimable, il a laissé plusieurs comédies dignes d'être citées ; telles que *la Double Extravagance*, pièce en 3 actes, mise au théâtre le 27 juillet 1750, et *le Jaloux*, com. en 3 actes, donnée d'abord en 5, le 15 mai 1755.

Ses autres ouvrages sont : *l'École Amoureuse*, *le Concert*, *le Faux Généreux*, *la Fausse Confiance*, *l'Epreuve indiscrète*, et *le Mariage par dépit*.

Bruéys (David-Augustin), naquit à Narbonne en 1639, et mourut à Montpellier, le 25 novembre 1723.

Voici l'état des pièces qu'il a composées pour le Théâtre-Français.

Le Grondeur, com. en 3 actes, donnée pour

la première fois, en 1691 ; *le Muet, l'Important de Cour, Gabinie, l'Avocat Patelin*, en 1706 ; *l'Opiniâtre, la Force du sang*, ou *le Sot toujours Sot ; Abba*, trag. ; *Lisimachus*, trag. ; *les Empiriques, les Quiproquo, les Embarras du derrière du Théâtre.*

C.

CAMPISTRON (Jean GALBERT de), né à Toulouse en 1656, et mort dans la même ville, en 1723, ne jouit pas de la réputation que lui ont méritée ses ouvrages.

Il n'est pas d'auteur dont les pièces aient eu, à leur mise au théâtre, plus de succès que les siennes.

Alcibiade, trag., représentée pour la première fois, le 28 octobre 1685, eut quarante représentations. *Andronic*, d'un mérite beaucoup plus grand, eut aussi un succès encore plus marqué. Elle parut pour la première fois, le 8 février 1685. Telle fut l'affluence des spectateurs, que les comédiens, après avoir fait payer le prix des places, double pendant les vingt premières représentations, et l'ayant remis au simple, se déterminèrent à le remettre au double. Il n'est pas de sujet au théâtre, plus intéressant que celui de cette tragédie, tirée de l'histoire de *don Carlos*. *Tiridate*, jouée le 16 février 1691, le fut 25 fois avec la plus grande réussite.

Le Jaloux désabusé, com. en 5 actes, donnée

le 13 décembre 1709, ne fait pas moins d'honneur à Campistron, que ses meilleures tragédies.

Les autres ouvrages de ce poète Toulousain, sont *Virginie*, *Arminius*, *Phocion*, *Adrien*, *Phaarte*, *Ætius*, *Pompéia*, *l'Amante amant*.

CHAMPFORT (Sébastien-Roch-Nicolas de), né près de Clermont en Auvergne, expira au mois d'avril 1794, des suites des blessures qu'il se fit lui-même avec un pistolet et à coup de couteau, en apprenant qu'il allait être replongé dans les prisons révolutionnaires.

Son plus bel ouvrage dramatique est *Mustapha* et *Zéangir*, tragédie donnée pour la première fois, à Paris, le 15 décembre 1777. On a encore de lui *la Jeune Indienne*, représentée en 1764, et *le Marchand de Smyrne*, en 1770.

COLARDEAU (Charles-Pierre), naquit à Janville, près Orléans, en 1735, et mourut à Paris, en 1776.

Cet auteur n'a mis que deux pièces au théâtre; ce sont *Astarbé*, trag. jouée pour la première fois, le 17 février 1758, et *Caliste*, trag. représentée pour la première fois, le 12 novembre 1760.

COLLÉ (Charles), né à Paris en 1709, y mourut en 1783.

Il a fait des corrections à *l'Andrienne* de Baron, à *l'Esprit-Follet* d'Hauteroche, au *Menteur* de Corneille, et à *la Mère Coquette* de Quinault; c'est sans doute avoir rendu de grands services au théâtre; mais il l'a de plus enrichi de deux ouvrages auxquels on ne peut reprocher que le défaut d'approcher un peu du drame. Ce sont *Dupuis et Desronais*, com. en 3 actes, mise au théâtre le 17 janvier 1763, et *la Partie de Chasse d'Henri IV*, représentée pour la première fois, à Paris, le 16 novembre 1774.

CORNEILLE (Pierre), naquit à Rouen, en 1606, et mourut à Paris, en 1684, où il fut enterré, dans l'église Saint-Roch.

Cet auteur, le plus sublime de tous ceux qui ont écrit pour le théâtre, a laissé trente-deux pièces, dont plusieurs peuvent se disputer la prééminence. Les principales sont, *le Cid*, représenté en 1636; *Cinna*, en 1639; *Horace*, en 1639; *Polieucte*, en 1640; *Rodogune*, en 1646, et *le Menteur*, com., en 1642.

Les autres sont, *Mélite*, ou *les Fausses Lettres*, com.; *Clitandre*, ou *l'Innocence délivrée; La Veuve*, ou *le Traitre trahi; la Galerie du Palais*, ou *l'Ami rival; la Suivante; la Place Royale*, ou *l'Amoureux extravagant; Médée; l'Illusion comique; la Mort*

de Pompée, en 1641, *la Suite du Menteur*, com., en 1643. Depuis peu, cette pièce a été très-ingénieusement corrigée par M. Andrieux. *Théodore*, *Héraclius*, en 1647; *Andromède*, *Don Sanche-d'Arragon*, *Nicomède*, en 1652; *Pertharite*, *Œdipe*, *la Toison d'Or*, *Sertorius*, en 1662; *Sophonisbe*, *Othon*, *Agésilas*, *Attila*, *Tite et Bérénice*, *Pulchérie et Surréna*.

CORNEILLE (Thomas), frère du grand Corneille. Il fut grand lui-même par son talent dramatique; sa mère le mit au monde vingt ans après son aîné, comme si la nature eût refusé de produire dans un espace de temps plus rapproché, deux hommes d'un aussi beau génie. Thomas naquit en 1625, à Rouen, et mourut à Andely, en 1709.

N'eût-il fait qu'*Ariane*, qui parut en 1672, *le Comte d'Essex*, qui fut représentée en 1678, et *Camma*, trag. représentée le 28 janvier 1661, il mériteroit une haute réputation, comme auteur tragique.

Sa tragédie de *Timocrate*, qui fut représentée en 1656, eut quatre-vingts représentations de suite, quoiqu'elle soit très-inférieure aux précédentes. Ses autres ouvrages sont *les Engagemens du Hasard*, *le Fin Astrologue*, *Don Bertrand de Cigaral*, *l'Amour à la mode*, *le Berger extravagant*, *le Charme de la Voix*, *le Geolier de soi-même*, *les Illustres ennemis*, *Bérénice*, *la Mort de l'Empereur Commode*, *Darius*, *Stilicon*, *le Ga-*

lant double, *Maximien*, *Pirrhus*, *Persée et Démétrius*, *Antiochus*, *Laodice*, *le Baron d'Albierac*, *la Mort d'Annibal*, *la Comtesse d'Orgueil*, *Théodat*, *le Festin de Pierre*, de Molière, mis en vers avec des changemens; *la Mort d'Achille*, *Don César d'Avalos*, *Circé*, *l'Inconnu*, *la Devineresse*, *les Dames vengées*, ou *la Dupe de soi-même*; *Bradamante*.

CRÉBILLON (Prosper JOLIOT de), naquit à Dijon, le 13 février 1674, et mourut à Paris, le 17 juin 1762, à l'âge de 88 ans.

L'envie, armée du crédit, a essayé de détrôner ce poète; elle y a réussi auprès de la plupart des esprits; mais ceux qui tiennent encore pour la saine littérature, placent toujours l'auteur de *Rhadamiste*, d'*Atrée* et d'*Electre*, immédiatement après Corneille et Racine.

Atrée et Thyeste fut jouée pour la première fois, le 14 mars 1707; *Electre*, le 14 décembre 1707; *Rhadamiste et Zénobie*, le 20 janvier 1711.

Les autres tragédies de Crébillon sont *Idoménée*, *Xercès*, *Sémiramis*, *Pyrrhus*, *Catilina*, et *le Triumvirat*.

D.

DANCOURT (Florent CARTON), naquit à Fontainebleau, en 1661, et mourut à Courcelles-le-Roi, en Berry, en 1725.

Presque toutes les pièces de cet auteur ont en

un grand succès ; c'est celui qui, pour le véritable *vis comica,* a le plus approché de Molière. Plusieurs de ses comédies font encore l'ornement de notre théâtre. De ce nombre, sont *le Chevalier à la mode,* en 3 actes, jouée pour la première fois, le 28 octobre 1687 ; *les Bourgeoises à la mode*, en 3 actes, jouée le 15 novembre 1692 ; *les Bourgeoises de Qualité,* en 3 actes, représentée le 15 juillet 1700 ; *le Tuteur*, com. en un acte, en prose, donnée le 13 juillet 1695.

Ses autres ouvrages sont : *la Mort d'Hercule*, trag. ; *les Nouvellistes de Lille, le Notaire obligeant, les Fonds perdus, la Désolation des Joueuses, la Maison de campagne, l'Été des Coquettes, la Folle Enchère, la Parisienne, la Femme d'intrigue, la Gazette, l'Opéra de Village, l'Impromptu de Garnison, les Vendanges, la Foire de Besons, les Vendanges de Surêne, la Foire Saint-Germain, le Moulin de Javelle, les Eaux de Bourbon, les Vacances, Renaud et Armide, la Loterie, le Charivari, le Retour des Officiers, les Curieux de Compiègne, le Mari retrouvé, les Fées, les Enfans de Paris, le Vert galant, les Trois Cousines, Colin-Maillard, l'Opérateur Barry, le Galant Jardinier, le Diable-Boiteux, second chapitre du Diable-Boiteux, la Trahison punie, Madame Artus, la Comédie des Comédiens, l'Amour Charlatan, les Agioteurs, Céphale et Procris, Sancho-Pança gouverneur, l'Impromptu de Surêne, les Fêtes nocturnes du Cours, le Prix de l'Arquebuse, la Métempsycose des Amours, la Déroute du Pharaon, le Bon Soldat.*

Demoustier (Charles-Albert), né à Villers-Cotterêt, le 13 mars 1760, y mourut le 2 mars 1801.

Cet auteur estimable a donné, en 1791, *le Conciliateur*, ou *l'Homme aimable*, qui est sa meilleure comédie. Ses autres pièces sont, *les Trois Fils*, *le Tolérant*, et *les Femmes*.

Destouches (Philippe Nericaut), né à Tours, en 1680, mourut à Font-Oiseau, près Melun, le 5 juillet 1754.

Parmi les nombreux ouvrages de ce poète estimable, on distingue *le Glorieux*, com. en 5 actes, représentée pour la première fois le 18 janvier 1732; *le Philosophe marié*, com. jouée le 15 février 1727, et trente-six fois de suite; *le Dissipateur*, ou *l'Honnête Friponne*, qui ne fut jouée à Paris que le 23 mars 1753, quoiqu'ayant été représentée en province dès 1737; *l'Obstacle imprévu*, ou *l'Obstacle sans Obstacle*, donnée le 18 octobre 1717; *la Fausse Agnès*, ou *le Poète campagnard*, com. en 3 actes, mise au théâtre, depuis la mort de l'auteur, le 10 mars 1759; et *le Triple Mariage*, com. en un acte qu'il a fait représenter le 7 juillet 1716.

Ses autres pièces sont: *le Curieux impertinent*; *l'Ingrat*; *l'Irrésolu*; *le Médisant*; *l'Envieux*, ou *la Critique du Philosophe marié*; *les Philosophes amoureux*; *le Tambour nocturne*, ou *le Mari devin*; *l'Ambitieux et l'Indiscrète*; *la*

Belle Orgueilleuse, ou *l'Enfant gâté*; *l'Amour usé*; *l'Homme singulier*; *la Force du naturel*. A ces pièces représentées à Paris, on peut ajouter les suivantes, dont quelques-unes ont été jouées hors la capitale : *les Fêtes de la nymphe Lutèce*; *le Jeune Homme à l'épreuve*, com. en 5 actes; *le Trésor caché*, com. en 5 actes; *le Mari confident*; *l'Archi-Menteur*, ou *le Vieux Fou dupé*; ces trois dernières pièces en 5 actes, et *le Dépôt*, com. en un acte.

On a encore de lui, *Scènes de l'aimable Vieillard*; *Scènes du Tracassier*; *Scènes du Vindicatif*; *Scènes Anglaises*; *Scènes du Prothée*, et divers prologues.

DIDEROT (Denis), naquit à Langres, en 1713, et mourut subitement à Paris, le 31 juillet 1784.

Il n'est pas étonnant que le défenseur des drames en ait composé; il est même assez naturel qu'il n'ait composé que cela; aussi DIDEROT n'a-t-il fait que deux pièces de théâtre, *le Père de Famille*, en 5 actes en prose, mis au théâtre le 18 février 1761, et *le Fils naturel*.

DORAT (Jean), né dans le Limousin, en ..... mourut à Paris, en 1788.

La Feinte par amour, com. en 3 actes et en vers, qui parut pour la première fois le 31 juillet 1773, est la seule des pièces de cet auteur que l'on joue encore aujourd'hui; les autres sont : *Julica*, trag.; *Theagène et Chariclée*,

trag. ; *Régulus*, trag. ; *Adélaïde de Hongrie*, trag. ; *le Célibataire*, com. en 5 actes en vers ; *le Malheureux imaginaire*, com. en 5 actes ; *le Chevalier Français à Tunis ; le Chevalier Français à Londres ; Rozeid*, com. ; *Pierre-le-Grand*, trag.

DUBUISSON (N.) ;

Il est auteur des pièces de théâtre, dont voici les titres : *Nadir*, ou *Thamas Kouli-Kan*, trag. jouée en 1780 ; *le Vieux Garçon*, com. en 5 actes en vers, jouée en 1782 ; *Albert et Emilie*, trag. en 5 actes, 1785 ; *Scanderberg*, trag., 1786.

DUFRESNY (Charles RIVIÈRE) naquit à Paris, en 1648, et y mourut en 1721.

Les héritiers de cet auteur brûlèrent, après sa mort, plusieurs manuscrits de comédies qu'il avoit composées ; les principales de celles connues sont, *l'Esprit de contradiction*, en un acte en prose, 1700 ; *le Mariage fait et rompu*, com. en 3 actes en vers, 11 février 1721 ; *le Double Veuvage*, 1702 ; *le Crédit*, com. en un acte, 1719. Ses autres pièces sont *le Négligent ; le Chevalier joueur ; la Noce interrompue ; le Malade sans maladie ; le Faux honnête Homme ; le Faux Instinct ; le Jaloux honteux ; la Joueuse ; la Coquette de Village ; la Réconciliation Normande ; le Faux Sincère ; le Bailli marquis ; les Dominos ; Sancho-Pancha*, et *l'Amant manqué*.

DUVAUR (N.),

Il n'a laissé qu'une seule pièce au théâtre ; c'est *le Faux Savant*, qu'on y donne encore assez souvent ; cette pièce fut jouée pour la première fois le 21 juin 1728.

F.

FABRE-D'EGLANTINE (P. F N.), naquit en 1755, et mourut au mois d'avril 1794, moissonné par la Révolution.

Cet auteur donnoït de grandes espérances dans la comédie ; il avoit fait représenter, en 1787, une tragéd. intitulée *Augusta*. Il a donné depuis *le Philinte de Molière*, ou *la Suite du Misanthrope*, com. en 5 actes, jouée pour la première fois en 1790 ; *l'Amour et l'Intérêt*, com. en un acte, 1791 ; *les Précepteurs*, com. en 5 actes, représentée pour la première fois en 1799 ; *l'Étude de la Nature ; le Convalescent de Qualité.*

FAGAN (Christophe-Barthélemy de LUGNY), né à Paris, le 30 mars 1702, y mourut le 8 avril 1755.

Il a composé plusieurs pièces très-agréables, telles que *le Rendez-vous*, com. en un acte en vers, jouée le 27 mai 1733 ; *la Grondeuse*, com. en un acte ; *la Pupille*, com. en un acte,

représentée le 5 juillet 1734. Ses autres ouvrages sont, *Lucas et Perrette*, ou *le Rival utile*; *l'Amitié rivale*; *les Caractères de Thalie*; *l'Inquiet*; *l'Étourdi*; *les Originaux*; *le Marié sans le savoir*; *Joconde*; *l'Heureux Retour*; *le Musulman*; *le Marquis auteur*; *l'Astre favorable*.

Favart (Charles-Simon), né à Paris, le 3 novembre 1710, y mourut le 18 mai 1793.

La seule pièce qu'il ait faite pour le Théâtre Français est *l'Anglais à Bordeaux*, com. en un acte en vers, jouée le 14 mai 1763.

G.

Goldoni (Charles), né à Venise, en 1707, mourut à Paris, en 1792.

Le Molière de l'Italie, surnommé l'Auteur de la Nature, voulut, lors de son établissement à Paris, en enrichir aussi le théâtre; il composa *le Bourru bienfaisant*, qui, joué pour la première fois le 4 novembre 1771, obtint un grand succès.

Gresset (Jean-Baptiste-Louis), né à Amiens, en 1709, y mourut en 1777.

Le Méchant est un véritable chef-d'œuvre comique. Cette pièce jouée, pour la première

fois, le 27 avril 1747, eut vingt-quatre représentations de suite.

Les autres ouvrages dramatiques de GRESSET, sont *Édouard III*, trag.; et *Sydnei*, drame en 3 actes.

GUYMOND DE LA TOUCHE (Claude), né en 1729, mourut en 1760.

On n'a de lui que *Iphigénie en Tauride*, trag. qui annonçoit un grand talent, et qui doit faire regretter qu'il n'ait pas enrichi le théâtre d'autres productions. Cette tragédie, qui parut pour la première fois le 4 juin 1757, fut jouée vingt-sept fois avec grand succès. On la revoit toujours avec intérêt.

H.

HAUTEROCHE (Noël LE-BRETON d'), comédien d'abord de la troupe du Marais, et ensuite de l'Hôtel de Bourgogne, naquit en 1617, et mourut en 1707, à l'âge de 90 ans.

Celle de ses comédies qu'on représente le plus souvent, est *Crispin Medecin*, en 3 actes en prose, donnée pour la première fois en 1670; *le Deuil*, com. en un acte en vers, jouée en 1662, n'est pas moins plaisante, non plus que *le Cocher supposé*, com. en un acte en prose, représentée pour la première fois le 9 avril 1684, qui offre un des rôles de comique les plus agréables qu'il y ait au théâtre.

Les autres pièces d'HAUTEROCHE sont : *la Dame invisible ; l'Amant qui ne flatte point ; le Souper mal apprêté ; les Apparences trompeuses ; les Maris infidèles ; Crispin musicien ; les Nobles de Province ; les Bourgeoises de qualité ; le Feint Polonnais.*

I.

IMBERT (Barthélemy), naquit à Nismes en 1749.

Il s'est distingué dans différens genres de littérature, et a travaillé autant pour le théâtre Italien, que pour le théâtre Francais. Il n'est resté de lui, à ce théâtre, que *le Jaloux sans amour,* com. en 5 actes, qui y fut jouée pour la première fois, en 1781. Il a, en outre, composé pour la scène française, *le Gâteau des Rois*, et *l'Inauguration du Théâtre Français*, pièce en un acte en vers, jouée en 1782, à l'ouverture de la salle de l'Odéon.

L.

LACHAUSSÉE (Pierre-Claude NIVELLE de), né à Paris, en 1692, mort dans la même ville, le 14 mars 1754, créa un nouveau genre pour le théâtre.

C'est lui qui le premier composa des drames, et amena insensiblement la décadence de l'art.

Il faut cependant lui rendre la justice de reconnoître que ses drames sont fort au-dessus de ceux de ses imitateurs.

Le Préjugé à la mode, en 5 actes en vers, parut le 3 février 1738; *Mélanie*, aussi en 5 actes, le 12 mai 1741; et *la Gouvernante*, également en 5 actes, le 18 janvier 1747.

Ses autres pièces sont: *la Fausse Antipathie*, la Critique de la pièce de ce titre, *l'Ecole des Amis*, *Maximilien*, trag., *Amour pour Amour*, *l'Ecole des Mères*, *le Rival de lui-même*, *l'Ecole de la Jeunesse*, *Paméla*.

Nous n'indiquons toujours que les ouvrages joués au Théâtre Français.

Lafont (Joseph de), naquit à Paris, en 1686, et mourut à Passy, le 20 mars 1725.

Ses pièces de théâtre sont, *Danaé*, ou *Jupiter Crispin; le Naufrage*, ou *la Pompe funèbre de Crispin; l'Amour vengé*, *les Trois Frères rivaux*, *l'Epreuve réciproque*.

Lafosse (Antoine de), sieur d'Aubigny, né en 1653, et mort en 1708.

Il est auteur de la belle tragédie de *Manlius-Capitolinus*, représentée pour la première fois, en 1698. Les autres pièces qu'il a composées sont, *Polixène*, trag.; *Corésus*, trag.; *et les Petits Maîtres d'été*, com. en un acte.

LA HARPE (Jean François de), né à Paris, le 29 novembre 1739, y mourut le 11 février 1803.

La meilleure tragédie de La Harpe, et dont on attend la reprise depuis long-temps, est *le Comte de Warwick*, donnée pour la première fois, le 7 novembre 1763; elle eut 15 représentations. Ses autres principaux ouvrages dramatiques sont, *Philoctète*, trag. de Sophocle, trad. en très-beaux vers, jouée en 1783; et *Coriolan*, trag. représentée 12 fois en 1784; cette pièce a été reprise depuis peu, et n'a pas eu grand succès. On n'a plus LARIVE pour jouer *Coriolan*, et il est difficile d'oublier l'expression qu'il a su donner à ce personnage.

On a en outre de La Harpe, *Timoléon*, *Pharamond*, *Gustave-Vasa*, *les Barmécides*, *les Muses rivales*, petite com.; *Jeanne de Naples*, *Molière à la nouvelle Salle*, *les Brames*, *Menzikoff*, *Mélanie*, drame; *Barnevelt*.

LAMOTTE (Antoine HOUDART de), naquit à Paris, le 17 janvier 1672, et y mourut le 26 décembre 1731.

Les deux meilleurs ouvrages donnés par cet auteur au Théâtre Français sont, *Inès de Castro*, trag., représentée pour la première fois, le 6 avril 1723, et jouée 32 fois; *le Magnifique*, com. en 2 actes, donnée le 11 mai 1731, et 15 fois de suite avec le plus grand succès.

Ses autres pièces pour le même théâtre sont, *la Matrone d'Ephèse*, *les Machabées*, *Romulus*, *le Talisman*, *Richard-Minutolo*, com. en un acte, et *le Calendrier des Vieillards*.

LANOUE (Jean SAUVÉ), né à Meaux, en 1701, et mort à Paris, le 13 novembre 1760.

Il a laissé au Théâtre Français deux ouvrages qui lui assurent une réputation distinguée dans les deux genres. Sa tragédie de *Mahomet II* fut représentée pour la première fois, le 23 février 1739, et eut vingt-trois représentations. Le public en attend une reprise.

A l'égard de *la Coquette corrigée*, cette comédie, représentée le 23 février 1756, n'eut pas un grand succès à la première représentation; elle fut cependant jouée dix fois, et depuis elle a toujours obtenu une grande réussite.

LAPLACÉ (Pierre-Antoine de), naquit à Calais, en 1707, et mourut à Paris, en 1793.

La principale pièce de théâtre de cet auteur, est *Venise sauvée*, trag. représentée pour la première fois, en 1746. Elle eut quinze représentations.

Ses autres ouvrages dramatiques sont, *Jeanne Gray*, *Adèle de Ponthieu*, *l'Epouse à la mode*, et *le Veuvage trompeur*.

LEFRANC DE POMPIGNAN (Jean-Jacques), né à Montauban, en 1709, mourut à Pompignan, le 1er novembre 1784.

Il n'a composé qu'un seul ouvrage pour le Théâtre Français; mais on y verra toujours avec intérêt la tragédie de *Didon*, qui y parut en 1734, sous le titre d'*Enée et Didon*, et qui fut reprise sous celui de *Didon* seulement, au mois de juin 1744.

LEGRAND (Marc-Antoine), né à Paris, le 17 février 1675, y mourut le 7 janvier 1728.

Cet auteur, acteur, a travaillé pour tous les théâtres, et notamment pour le Théâtre Français auquel il étoit attaché. Parmi un grand nombre de pièces qu'il y a laissées, on y revoit encore avec plaisir *l'Aveugle clairvoyant*, com. en un acte, représentée pour la première fois, le 18 septembre 1716; *la Nouveauté*, com. en un acte en prose, le 13 janvier 1727; *la Famille extravagante*, en un acte en vers, jouée le 7 juin 1709; *le Galant Coureur*, en un acte en prose, donnée pour la première fois, le 11 août 1722; *le Roi de Cocagne*, com. en 3 actes et en vers, jouée le 31 décembre 1718.

Ses autres comédies pour le Théâtre Français, sont, *la Rue Mercière*, *la Femme Fille et Veuve*, *l'Amour Diable*, *la Foire Saint-Laurent*, *l'Epreuve Réciproque*, *la Métamorphose amoureuse*, *l'Usurier Gentilhomme*, *Plutus*; *Car-*

touche, ou *les Voleurs ; le Ballet des Vingt-Quatre heures, le Philantrope, le Triomphe du Temps, les Amazones modernes.*

Lemierre (Antoine Marin), né à Paris, en 1733, mourut à Saint-Germain-en-Laye, dans l'année 1793.

Sa première tragédie, qu'on peut aussi regarder comme sa meilleure, est *Hypermnestre*, qu'on représenta pour la première fois, le 31 août 1758. *La Veuve du Malabar*, jouée pour la première fois, le 30 juillet 1770, n'eut d'abord que six représentations ; quelques corrections lui firent obtenir par la suite un succès plus décidé ; reprise le 29 juillet 1780, elle eut 30 représentations. *Guillaume Tell* parut le 17 décembre 1766, et obtint six représentations; l'auteur l'a reproduite depuis avec des corrections. Mais ces trois ouvrages, les meilleurs qu'il ait donnés, sont eux-mêmes cités pour des exemples de style dur et rocailleux.

Les autres pièces de Lemierre sont, *Térée, Idoméné, Artaxerce, Barnevelt*, et *Céramis.*

Lesage (Alain-René), né à Ruys, en Bretagne, en 1677, mourut à Boulogne sur mer, en 1747.

Les pièces de théâtre qu'il a laissées à la scène française sont, *Turcaret*, com. en 5 actes en prose, représentée pour la première fois, le 14

février 1709; *Crispin rival de son Maître*, com. en un acte en prose, donnée pour la première fois, le 15 mars 1707; *César Ursin*, com.; *le Diable Boiteux*, *la Tontine*, *le Traître puni*, *Don Félix de Mendoce*, *le Point d'Honneur*, *l'Arbitre des Différends*, et *la Critique de Turcaret*.

LONGEPIERRE (Hilaire-Bernard de REQUELINE, baron de), né en Bourgogne, en 1658, mourut le 31 mars 1721.

Il n'a composé que deux ouvrages dramatiques, *Médée*, trag., donnée pour la première fois, le 13 février 1694, et *Electre*, trag., jouée le 22 février 1719.

M.

MAIRET, né à Besançon, en 1604, fut à la fois auteur et guerrier, et mourut à 82 ans, dans sa ville natale, en 1686.

Il eut la gloire de voir sa trag. de *Sophonisbe* préférée à celle de Corneille, qui parut 30 ans après, et il eut la honte de se déchaîner contre la trag. du *Cid*, pour plaire au cardinal de Richelieu. Il composa douze pièces de théâtre. Outre sa *Sophonisbe*, qui parut en 1629, on trouve, dans le recueil des meilleures pièces de l'ancien Théâtre Français, *Soliman* trag., qu'il fit représenter en 1639.

Les titres de ses autres ouvrages sont, *Crizéide et Arimand*, *Silvie*, trag.-com.-pastorale; *Silvanie*, *les Galanteries du duc d'Ossone*, *la Virginie*, *Marc-Antoine*, *Roland Furieux*, *l'Illustre Corsaire*, *Athénaïs*, et *la Sidonie*.

MARIVAUX (Pierre CARLET-CHAMBLAIN de), naquit à Riom en Auvergne, en 1691, et mourut en 1763.

Les principales pièces de cet auteur, que l'on joue maintenant au Théâtre Français, furent données jadis au Théâtre Italien. Telles sont *les Fausses Confidences*, *les Jeux de l'Amour et du Hazard*; il avoit composé pour le Théâtre Français, *le Père prudent et équitable*, *l'Heureux Fourbe*, *Annibal*, trag.; *le Dénouement imprévu*, *l'Isle de la Raison*, *la Surprise de l'Amour*, *la Réunion des Amours*, *les Sermens indiscrets*, *le Petit Maître corrigé*, *le Legs*, *la Dispute*, *le Préjugé vaincu*.

MARMONTEL (Jean-François), né le 11 juillet 1723, à Bort, petite ville du Limousin, y retourna finir ses jours, après avoir joui d'une longue considération dans la capitale, et mourut le 31 décembre 1799.

C'est principalement par ses opéra-comiques que MARMONTEL se distingua dans la carrière du théâtre; mais, suivant le plan qu'on s'est proposé dans ce volume, il n'y sera question que des

ouvrages qu'il a composés pour la scène française; ce sont *Denis le Tyran*, en 1748; *Aristomène*, en 1749; *Cléopatre*, en 1750; *les Héraclides*; *Egyptus*; *Numitor*. Il a voulu retoucher *le Venceslas* de Rotrou; mais on a senti la nécessité de rétablir les vers de l'ancien poète.

Merville (**Guyot de**), **naquit à Versailles, en 1696, et mourut aux environs de Genève, le 23 mai 1755.**

Le Consentement forcé, com. en un acte, représentée pour la première fois le 13 août 1738, est la seule de ses comédies que l'on joue encore. Ses autres pièces sont, *les Epoux réunis*; *le Médecin de l'Esprit*; *Manlius-Torquatus*.

La Comédie Française qui a mis, avec succès, sur son répertoire plusieurs pièces de Marivaux, composées pour la Comédie Italienne, devrait peut-être reproduire plusieurs pièces de Guyot de Merville, jouées sur le même théâtre, telles que *l'Apparence trompeuse*, *la Coquette punie*.

Molière (Jean-Baptiste Poquelin, *dit*), naquit à Paris, en 1620, et y mourut le 17 février 1673.

Voici l'état des comédies de ce poète inimitable, avec les dates de leur représentation : *l'Étourdi*, ou *les Contre-Temps*, 1658; *le Dépit amoureux*, 1658; *les Précieuses ridicules*, 1659; *Sganarelle*, ou *le Cocu imaginaire*, 1660; *Don Car-*

cie de Navarre, ou *le Prince jaloux*, 1661; *l'École des Maris*, 1661; *les Fâcheux*, 1661; *l'École des Femmes*, 1662; *la Critique de l'École des Femmes*, 1663; *l'Impromptu de Versailles*, 1663; *la Princesse d'Elide*, 1664; *les Plaisirs de l'Isle enchantée*, 1664; *le Mariage forcé*, 1664; *Don Juan*, ou *le Festin de Pierre*, 1665; *l'Amour Médecin*, 1665; *le Misanthrope*, 1666; *le Médecin malgré lui*, 1666; *Mélicerte*, pastorale, 1666; *le Sicilien*, ou *l'Amour peintre*, 1667; *le Tartuffe*, ou *l'Imposteur*, 1667; *Amphitryon*, 1668; *l'Avare*, 1668; *Georges-Dandin*, ou *le Mari confondu*, 1668; *M. de Pourceaugnac*, 1669; *les Amans magnifiques*, 1670; *le Bourgeois Gentilhomme*, 1670; *les Fourberies de Scapin*, 1671; *Psyché*, 1671; *les Femmes savantes*, 1672; *la Comtesse d'Escarbagnas*, 1672; *le Malade Imaginaire*, 1673.

MONTFLEURY (Antoine-Jacob de), naquit à Paris, en 1640, et mourut à Aix, en 1685.

La Femme Juge et Partie, com. en 5 actes, représentée pour la première fois en 1669, est la seule pièce de cet auteur que l'on donne aujourd'hui; peut-être auroit-elle dû être rayée du répertoire à cause de son immoralité. Elle y seroit bien remplacée par *la Dame Médecin*, com. en 3 actes en vers, donnée en 1678, ou par *la Dupe de Soi-même*, autre com. en 5 actes en vers, qu n'a jamais été jouée, et qui, au moyen de quel-

ques coupures faites avec art, pourroit fournir un ouvrage très-agréable.

Les autres ouvrages dramatiques composés par MONTFLEURY, pour le Théâtre Français, sont *le Mariage de rien ; les Bêtes raisonnables ; le Mari sans Femme ; Trasibule*, trag. ; *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé ; l'École des Jaloux*, ou *le Cocu volontaire ; l'Éloge des Filles ; le Gentilhomme de Beauce ; la Fille Capitaine ; l'Ambigu-Comique*, ou *les Amours de Didon et d'Énée*, trag ; *le Nouveau Marié ; Don Pasquin d'Avalos ; le Semblable à soi-même ; le Comédien Poète ; Trigaudin*, ou *Martin-Braillard*, et *Crispin Gentilhomme*.

T.

PALAPRAT (Jean), né à Toulouse, en 1650.

Il a travaillé avec Brueys dans tous les ouvrages portés sous le nom de ce dernier ; mais il a composé seul ceux ci-après désignés : *le Secret révélé*, com. en un acte ; *les Sifflets*, prologue du *Grondeur ; la Prude du Temps*, com. en 5 actes ; *le Ballet extravagant ; le Concert ridicule.*

PIRON (Alexis), né à Dijon, le 9 juillet 1689, et mort à Paris, en 1773.

Il suffiroit de *la Métromanie*, pour illustrer le nom de PIRON, comme auteur dramatique ;

mais, indépendamment de cette excellente comédie, jouée pour la première fois le 10 janvier 1738, on a de lui les ouvrages suivans : *Gustave Vasa*, trag. représentée avec succès le 7 janvier 1733, et bien accueillie à toutes ses reprises; *les Fils Ingrats*, ou *l'École des Pères*, jouée vingt-trois fois en 1728; *Calisthène*, trag.; *les Courses de Tempé*, pastorale; *l'Amant mystérieux*, com.; et *Fernand Cortès*, trag.

Poinsinet (Antoine-Alexandre-Henri), naquit à Fontainebleau, en 1735, et se noya en Espagne, dans le Guadalquivir, en 1769.

Cet auteur n'a laissé qu'une seule pièce au Théâtre Français; c'est *le Cercle*, ou *la Soirée à la Mode*, com. en un acte en prose, représentée pour la première fois, le 7 septembre 1764.

Poinsinet de Sivry, naquit à N...., et mourut en l'an 1804.

Il a composé pour le Théâtre Français, *Briséis*, trag., représentée pour la première fois, le 25 juin 1759; *Pigmalion*, com. en un acte; *Ajax*, trag.

Poisson (Philippe), né à Paris, en 1682, mourut en 1740.

Il a laissé au Théâtre Français les pièces dont voici les titres : *le Procureur Arbitre*, com. en

un acte en vers, représentée le 25 janvier 1728 ; *la Boîte de Pandore ; Alcibiade ; l'Impromptu de Campagne ; le Réveil d'Epiménide ; l'Actrice Nouvelle , le Mariage par Lettres de Change , les Ruses d'Amour, l'Amour secret , l'Amour Musicien.*

PONT-DE-VEYLE (Antoine de FERIOLE , comte de) , mort en 1774.

Ses ouvrages dramatiques sont , *le Complaisant,* com. en 5 actes en prose , le 29 décembre 1732 ; *le Fat puni ,* com. en un acte en prose, le 7 avril 1738 ; *le Somnambule ,* com. en un acte en prose , le 19 janvier 1739. Quelques personnes prétendent que cette dernière pièce est de SALLÉ ; mais on l'annonce toujours sous le nom de *Pont-de-Veyle.*

Q.

QUINAULT (Philippe), né à Paris, en 1635, y mourut en 1688.

Nous ne parlons ici que des pièces qu'il fit jouer au Théâtre Français ; la meilleure est *la Mère coquette ,* com. en 5 actes , représentée pour la première fois , le 13 octobre 1665. Les autres sont , *les Rivales ,* com. ; *la Généreuse Ingratitude ; l'Amant indiscret ,* ou *le Maître Etourdi ; la Comédie sans Comédie ; la Mort de Cyrus ; le Mariage de Cambise ; Stratonice ;*

les Coups de l'Amour et de la Fortune; le Feint Alcibiade; Amalazonte, le Phantôme Amoureux; Agrippa, ou *le Faux Tibérinus, Astrote, Bellérophon,* et *Pausanias.*

R.

RACINE (Jean), naquit à la Ferté-Milon, le 21 décembre 1635, et mourut en 1699.

Il n'y eut qu'un intervalle de 33 ans entre la naissance de Pierre CORNEILLE et celle de RACINE; on le supposeroit de plus d'un siècle, en comparant leurs styles. Si l'on excepte les deux premières tragédies de cet admirable poète, tous ses ouvrages, après un siècle et demi, paroissent encore sur la scène, dont ils font à la fois la gloire et l'ornement. Voici les titres de ses pièces: *la Thébaïde*, ou *les Frères ennemis*, en 1664; *Alexandre-le-Grand,* 1665; *Andromaque,* 1667; *les Plaideurs,* com., 1668; *Britannicus*, 1669, *Bérénice*, 1670; *Bajazet*, 1672; *Mithridate,* 1672; *Iphigénie,* 1674; *Esther,* 1688; *Athalie,* 1690.

Il est à remarquer, qu'à l'exception de *Bérénice,* trag, dans laquelle RACINE a peut-être un peu trop suivi son penchant à peindre l'amour, et *Esther,* ouvrage fait à la sollicitation de madame de MAINTENON, il a toujours reculé les bornes de son art jusqu'à *Athalie*, chef-d'œuvre de l'esprit humain. Il n'est pas non plus indifférent d'observer qu'il a eu la sagesse, inconnue à tout autre auteur,

de s'arrêter après avoir élevé le plus beau monument de sa gloire.

Regnard (Jean-François), né à Paris, en 1647, mourut à sa terre de Grillon, près Dourdan, en 1709.

Ce fut le 3 juillet 1694, qu'il donna *la Sérénade ; le Joueur* fut représenté pour la première fois, le 19 décembre 1696; *le Distrait,* le 2 décembre 1697; *Démocrite Amoureux,* le 12 janvier 1700; *le Retour imprévu,* 11 février 1700; *Attendez-moi sous l'Orme,* 16 mars 1694; *les Folies Amoureuses,* 15 janvier 1704; *les Ménechmes,* le 4 décembre 1705; *le Légataire Universel,* le 9 janvier 1708. Regnard a encore composé *les Souhaits ; le Bailly d'Asnières; Sapor,* trag. : ces trois dernières pièces n'ont pas été représentées.

Rochon de Chabannes (Marie-Antoine-Jacques), né à Paris, en 1730, y mourut en 1800.

Il a composé pour le Théâtre Français les pièces ci-après : *Heureusement,* com. en un acte, jouée le 29 novembre 1762; *la Manie des Arts,* com. en un acte, le premier juin 1763; *les Amans généreux,* com. en 5 actes en prose, représentée pour la première fois, le 13 octobre 1774; *le Jaloux,* com. en 5 actes en vers libres, en 1784; *les Valets Maitres ; Hylas et Sylvie,* et *l'Amour Français.*

Rotrou, contemporain des deux Corneille, mérite d'être compté au nombre de nos meilleurs auteurs tragiques, par sa tragédie de *Venceslas*. Il naquit à Dreux, en 1609, trois ans après l'auteur de *Cinna*, et mourut de la peste, en 1750, dans la même ville où il étoit lieutenant-civil. Il périt victime de son courage, n'ayant point voulu abandonner ses concitoyens au milieu du danger qui les environnoit dans un espace de temps aussi court.

Il a composé plus de trente-six pièces de théâtres ; six de ces pièces seulement ont été recueillies dans le Théâtre Français, en 12 volumes, ce sont : *Hercule mourant*, représentée en 1636; *Laure persécutée*, 1639; *le Véritable Saint-Genest*, 1648; *Don Bernard de Cabrère*, 1648; *Venceslas*, 1648; *Cosroes*, 1649.

Ses autres ouvrages sont : *l'Hypocondriaque*; *Cléagéner et Doristée*; *la Bague de l'Oubli*; *la Diane*, *Pélimène*; *l'Heureuse Constance*; *les Occasions perdues*; *les Ménechmes*; *le Vice-Roi de Naples*; *la Sœur*; *l'Heureux Naufrage*; *Céliane*; *la Pélerine Amoureuse*; *Filandre*; *Agésilas*; *l'Innocente Infidélité*; *Amélie*; *les Sosies*; *les Deux Pucelles*; *la Belle Alphrède*; *Antigone*; *Crisanthe*; *les Captifs*; *Iphigénie en Aulide*; *Clarice*, ou *l'Amour constant*; *Bélisaire*; *Célie*, ou *le Vice-Roi de Naples*; *Don Louis de Cardonne*; *Amarillis*, pastorale, et *Florimonde*.

S.

SAINT-FOIX (Germain-François POULAIN de), né à Rennes en Bretagne, le 25 février 1698, mourut à Paris, le 26 août 1776.

Les pièces qu'il a données au Théâtre Français sont : *l'Oracle*, com. en un acte en prose, le 22 mars 1740; *les Graces*, com. en un acte en prose, le 23 juillet 1744; *Pandore; Deucalion et Pyrrha; l'Isle sauvage; Julie*, ou *l'Heureuse Épreuve; Egérie; le Rival supposé; la Colonie; les Hommes*, et *le Financier*, com. en un acte.

SAURIN (Bernard-Joseph), né à Paris, en...., y mourut en 1782.

Les ouvrages dramatiques les plus distingués de cet auteur, sont : *Spartacus*, trag., jouée le 23 février 1760; *l'Orpheline léguée*, com. en 3 actes, 6 novembre 1765, remise en un acte, sous le titre de *l'Anglomane*, en 1772; *les Mœurs du Temps*, com. en un acte, 22 décembre 1760; et *Béverley*, drame imité de l'anglais, 7 mai 1768.

Ses autres pièces de théatre sont : *Aménophis*, trag.; *Blanche et Guiscard*, trag.

SCARRON (Paul), né à Paris, en 1610, devenu paralytique à 27 ans, mourut en 1660.

Ses pièces de théâtre sont, *Jodelet*, ou *le Maître Valet*; *les Boutades du Capitan Satamore*; *l'Héritier ridicule*; *Don Japhet d'Arménie*; *Jodelet duelliste*; *l'Écolier de Salamanque*; *la Fausse Apparence*; *le Prince Corsaire*; *le Gardien de soi-même*; *le Marquis ridicule*, ou *la Comtesse faite à la hâte*.

SÉDAINE (Michel-Jean), naquit à Paris, le 14 juin 1719, et y mourut le 18 mai 1797.

Il suffiroit pour sa réputation qu'il eût composé *le Diable-à-quatre*; *Rose et Colas*; *le Roi et le Fermier*; mais il ne doit être question ici que des pièces qu'il a faites pour le Théâtre Français. Les plus remarquables sont : *le Philosophe sans le savoir*, com. en 5 actes, jouée pour la première fois le 2 décembre 1765, et *la Gageure imprévue*, com. en un acte, mise au théâtre le 27 mai 1768. Ses autres pièces sont: *les Lunettes de la Vérité*; *Maillard*, ou *Paris sauvée*, trag. en prose.

V.

VOLTAIRE (François-Marie AROUET de), naquit à Paris, le 20 novembre 1694, et y mourut le 30 mai 1778.

Ses principaux ouvrages dramatiques sont,

Œdipe, représentée pour la première fois le 28 novembre 1718; *Zaïre*, 13 août 1732; *Mahomet*, 2 août 1742; *Mérope*, 20 février 1743; *Adélaïde Duguesclin*, jouée d'abord sous le titre du *Duc de Foix*, en 1734; *Alzire*, 27 janvier 1736; *la Mort de César*, en 3 actes, 29 août 1743; *Tancrède*, 3 septembre 1760; *l'Enfant Prodigue*, com., 10 octobre 1736; *Nanine*, com., 17 juillet 1748; *l'Écossaise*, 26 juillet 1760.

Les titres de ses autres pièces sont: *Hérode et Marianne*; *l'Indiscret*: *Sémiramis*; *Oreste*; *la Prude*; *Rome sauvée*; *Zulime*; *Olympie*; *le Droit du Seigneur*; *les Scythes*; *les Triumvirs*; *le Dépositaire*; *Agatocle*; *Irène*.

DÉCRET

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 19 Juillet 1795, l'an 2 de la République,

Relatif aux droits de propriété des Auteurs d'Ecrits en tout genre, des Compositeurs de Musique, des Peintres et des Dessinateurs.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

ART. Ier. Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

II. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

III. Les officiers de paix seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des auteurs,

compositeurs, peintres ou dessinateurs et autres, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des auteurs.

IV. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire, une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

VI. Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage, soit de littérature ou de gravure, dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la bibliothèque nationale ou au cabinet des estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le bibliothécaire, faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

VII. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage de littérature ou de gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou de génie qui appartienne aux beaux arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Visé par l'inspecteur. Signé S.E. MONNEL.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 24 Juillet 1793, l'an 2 de la République. *Signé* JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ, *président;* BILLAUD-VARENNE et R. T. LINDET, *secrétaires.*

EXTRAIT

De l'organisation du Théâtre Français de la République, en date du 28 nivôse an 11.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. Ier. CONFORMÉMENT à l'arrêté des Consuls, du 6 frimaire an 11, le Théâtre Français de la République est sous la surveillance et la direction principale du préfet du palais, désigné à cet effet par le premier Consul.

II. Le commissaire du Gouvernement continuera ses fonctions près de ce théâtre ; c'est par son organe que les ordres du Gouvernement seront transmis aux comédiens.

IV. L'exploitation du Théâtre Français, continuera d'être confiée à des sociétaires, lesquels ne pourront jouer sur aucun théâtre sans une permission spéciale du Gouvernement.

V. L'administration, sous le double rapport de la comptabilité et du répertoire, est dirigée par un comité annuel de six acteurs, nommés moitié par les sociétaires, moitié par le Gouvernement.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Sociétaires.

XI. Chaque artiste sociétaire signera l'acte d'association, et tiendra du Gouvernement un titre de réception désignant, 1°. la portion de part ou quotité d'appointement dont il doit jouir; 2°. la nature de l'emploi qu'il doit exercer. Ce titre sera signé par le commissaire du Gouvernement et approuvé par le préfet.

XIII. Nul sociétaire ne peut rester à quart de part plus de deux ans. Après ce terme, le premier huitième qui vient à vaquer lui appartient de droit.

XIV. Tout sociétaire qui, pendant l'essai, et six ans après sa réception, ne jouera pas dans les deux genres, tragique et comique, ou qui dans le même genre ne remplira pas deux emplois, ne pourra obtenir, pour *maximum* de ses honoraires, que trois quarts de part.

XV. Le tiers seulement des honoraires d'un sociétaire peut être saisi par ses créanciers, et à cet effet retenu par le caissier. Il en est de même des appointemens.

DÉBUTS ET ADMISSION.

XXII. Les débuts pour les places à remplir n'auront lieu, autant que faire se pourra, qu'en été, et au concours.

XXIII. Chaque débutant jouera d'abord dans

deux pièces de son choix, puis dans trois autres au choix du comité.

XXIV. Ensuite, s'il est jugé digne d'être admis, il pourra clore ses débuts par une pièce à son choix, dont la représentation sera l'annonce publique de son admission.

RETRAITES ET PENSIONS.

XXVIII. Après vingt ans de service, tout sociétaire ou appointé prend sa retraite, à moins que la société ou le Gouvernement n'en décide autrement.

XXIX. Le sociétaire qui se retire après vingt années, a droit à une pension viagère de 2000 fr. de la part du Gouvernement, et à une pension pareille de la part de la société.

XXX. Le sociétaire, qu'un accident ayant pour cause immédiate le service du théâtre, empêcheroit de remplir ses vingt ans, recevra en entier la double pension viagère, et en cas de mort, la moitié en sera réservée à sa veuve.

XXXVIII. Les pensions, tant du Gouvernement que de la société, seront considérées comme secours alimentaires, et par conséquent ne pourront être saisies par aucun créancier.

XXXIX. Tout pensionnaire, retiré du Théâtre Français, ne peut reparaître sur un autre théâtre sans l'aveu de la société et du Gouvernement.

RÉPERTOIRE.

LII. Tous les samedis, le répertoire est fait

pour quinze jours; la première partie est obligatoire, la deuxième n'est que préparatoire.

PIÈCES NOUVELLES.

LVII. Toute pièce nouvelle sera mise à l'étude, à son tour de réception, sans distinguer les saisons.

LVIII. L'acteur chargé d'un rôle dans une pièce nouvelle, ne peut refuser de le jouer, s'il est dans son emploi, ni retarder la représentation que de l'aveu de l'auteur, sauf les cas de maladie et d'excuse légitime.

AUTEURS ET LECTURES.

LX. La part d'auteur dans le produit des recettes, le tiers prélevé pour les frais, sera du huitième pour une pièce en cinq et en quatre actes, du douzième pour une pièce en trois actes, et du seizième pour une pièce en un ou en deux actes.

Cependant les auteurs et les comédiens pourront faire toute autre condition de gré à gré.

LXI. L'auteur jouira de ses entrées au moment de la réception de sa pièce, et les conservera trois ans après la première représentation, pour un ouvrage en cinq actes, deux ans pour un ouvrage en trois actes, un an pour une pièce en deux ou en un acte.

L'auteur de deux pièces en cinq actes, ou de trois pièces en trois actes, ou de quatre pièces en un acte, restées au théâtre, aura ses entrées sa vie durant.

LXII. Tout auteur, n'ayant pas encore un grand ouvrage joué sur le Théâtre Français, doit avoir fait examiner sa pièce par le comité, avant qu'elle soit admise à la lecture.

LXIII. La lecture aura lieu par-devant un conseil de onze juges, pris dans la société, et désignés ainsi qu'il sera prescrit par le réglement particulier. Elle ne pourra être interrompue, et finira par la communication des bulletins, à moins que l'auteur ne préfère en avoir le résultat par écrit.

LXIV. Lorsqu'une pièce est reçue à correction, il est accordé à l'auteur une seconde lecture, à laquelle les mêmes juges sont tenus d'assister, à la fin de laquelle l'acceptation, ou le rejet, est définitivement prononcé.

EXTRAIT

Du Réglement pour le Théâtre de l'Opéra-Comique national, en date du 19 germinal an 11.

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Art. Ier. La société est administrée sous la direction et la surveillance du préfet du palais, ou immédiate, ou par l'intermédiaire du commissaire du Gouvernement, par un comité de sept sociétaires, dont trois sont nommés par le Gouvernement, et ne peuvent être révoqués que par lui; les quatre autres sont désignés par l'assemblée générale, parmi les sociétaires.

II. Les trois membres nommés par le Gouvernement sont les citoyens *Elleviou*, *Martin* et *Chenard*.

III. Il sortira, à la fin de chaque mois, un des quatre autres membres, lequel pourra être réélu les trois premiers mois: le sort décidera des membres sortant.

IV. Il y aura près du comité un sociétaire secrétaire qui tiendra la correspondance, rédigera les

délibérations, et agira de concert avec le semainier perpétuel pour leur exécution.

Ce sécretaire est le citoyen *Rézicourt.*

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. Ier. L'assemblée générale a lieu d'obligation tous les samedis, depuis deux heures et demie jusqu'à trois et demie, à dater du 1er germinal, et depuis trois jusqu'à quatre, à dater du 1er vendémiaire.

II. Tout membre présent à l'assemblée générale aura à la fin de la séance un jeton de la valeur de trois francs ; tout membre qui, sans motif reconnu valable, et annoncé d'avance, ne sera pas présent à l'heure fixée, sonnant à la pendule de la société, perdra son droit de présence ; il y aura une feuille où chaque sociétaire, en entrant, mettra son nom en marge ; la feuille sera arrêtée sur-le-champ par les deux semainiers, et envoyée au caissier.

III. L'objet principal de l'assemblée générale du samedi est la lecture du projet de répertoire, et son adoption définitive ; il ne pourra être traité aucune autre affaire que sur la demande signée de cinq sociétaires, et remise à l'avance au président, excepté les cas prévus par le réglement, et ceux où le comité auroit à faire connoître ses opérations.

DÉBUTS.

Art. Ier. Aucune personne ne sera admise au début, qu'après avoir été entendue du comité, qui émet son opinion par une délibération.

II. Cette délibération est envoyée, avec l'avis du commissaire du Gouvernement, au préfet du palais, qui donne ou refuse la permission de début.

III. Les débutans fixeront six rôles pour leur début, parmi toutes les pièces au courant du répertoire.

IV. La société ne pourra les charger d'aucun rôle, que les six rôles de début ne soient joués; mais elle peut, en cas de succès, laisser afficher la continuation des débuts au-delà des six pièces fixées.

V. L'acteur, ou l'actrice, ayant un rôle dans une des pièces choisies pour ces débuts, ne peut se dispenser d'y jouer, sans des motifs reconnus valables, sous peine de cent francs d'amende.

VI. Il sera fait, sur le théâtre, une répétition pour chaque pièce où les débutans doivent jouer. Ceux qui y manquent sont mis à l'amende de vingt-cinq francs.

PIÈCES NOUVELLES; LECTURES.

Art. Ier. Tout auteur, desirant faire recevoir un ouvrage, adressera son manuscrit au semainier

perpétuel, qui en donnera un reçu, avec le numéro de l'enregistrement.

II. Le comité désigne un des sociétaires pour examiner ces ouvrages, conjointement avec le secrétaire et le semainier perpétuel, et juger si les pièces doivent être, ou non, admises à la lecture.

III. La réponse par écrit de l'examinateur sera remise au comité qui, lors de l'admission à la lecture, fera inscrire le titre de la pièce, sur un registre destiné à cet objet.

IV. Le secrétaire du comité écrit sur-le-champ à l'auteur pour le prévenir que sa pièce est admise à la lecture, ou qu'elle est refusée. Dans ce dernier cas, le manuscrit est joint à la réponse.

V. Tout auteur ayant un grand ouvrage ou deux ouvrages en un acte, joués avec succès au théâtre national de l'Opéra-Comique, peut, sans autre formalité, faire inscrire sa pièce sur le registre des lectures.

VI. Le comité fixe le jour où il l'entendra, et le secrétaire en prévient l'auteur.

VII. L'assemblée de lecture se compose des membres formant le comité, et des acteurs et actrices que l'auteur y invite.

VIII. Tout acteur invité et présent a voix délibérative.

IX. La distribution des rôles appartient aux auteurs, qui seront priés de faire connoître à cet égard leur intention par écrit.

X. La liste des pièces reçues dans leur ordre de réception, est remise tous les mois, par le se-

crétaire du comité, au commissaire du Gouvernement qui la transmet au préfet du palais.

XI. Toute pièce nouvelle passe à son tour de réception ; cependant la société a la faculté d'admettre alternativement un tour de droit et un tour de faveur.

DÉCRET IMPÉRIAL

CONCERNANT LES THÉÂTRES.

Au Palais de Saint-Cloud, le 8 juin 1806.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;

Notre Conseil-d'Etat entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

TITRE PREMIER.

Des Théâtres de la capitale.

ART. Ier. Aucun théâtre ne pourra s'établir dans la capitale, sans l'autorisation spéciale de Sa Majesté, sur le rapport qui lui en sera fait par son ministre de l'intérieur.

II. Tout entrepreneur qui voudra obtenir cette autorisation, sera tenu de faire la déclaration prescrite par la loi, et de justifier, devant le ministre de l'intérieur, des moyens qu'il aura pour assurer l'exécution de ses engagemens.

III. Le théâtre de l'Impératrice sera placé à l'Odéon, aussitôt que les réparations seront achevées.

Les entrepreneurs du théâtre Montansier, d'ici au 1er janvier 1807, établiront leur théâtre dans un autre local.

IV. Les répertoires de l'Opéra, de la Comédie

Française et de l'Opéra-Comique, seront arrêtés par le ministre de l'intérieur; et nul autre théâtre ne pourra représenter, à Paris, des pièces comprises dans les répertoires de ces trois grands théâtres, sans leur autorisation, et sans leur payer une rétribution qui sera réglée de gré à gré, et avec l'autorisation du ministre.

V. Le ministre de l'intérieur pourra assigner à chaque théâtre un genre de spectacle dans lequel il sera tenu de se renfermer.

VI. L'Opéra pourra seul donner des ballets ayant les caractères qui sont propres à ce théâtre, et qui seront déterminés par le ministre de l'intérieur. Il sera le seul théâtre qui pourra donner des bals masqués.

TITRE II.

Théâtre des départemens.

VII. Dans les grandes villes de l'Empire, les théâtres seront réduits au nombre de deux. Dans les autres villes, il n'en pourra subsister qu'un. Tous devront être munis de l'autorisation du préfet, qui rendra compte de leur situation au ministre de l'intérieur.

VIII. Aucune troupe ambulante ne pourra subsister sans l'autorisation des ministres de l'intérieur et de la police. Le ministre de l'intérieur désignera les arrondissemens qui leur seront destinés, et en préviendra les préfets.

IX. Dans chaque chef-lieu de département, le théâtre principal jouira seul du droit de donner des bals masqués.

TITRE III.

Des Auteurs.

X. Les auteurs et les entrepreneurs seront libres de déterminer entre eux, par des conventions mutuelles, les rétributions dues aux premiers par somme fixe, ou autrement.

XI. Les autorités locales veilleront strictement à l'exécution de ces conventions.

XII. Les propriétaires d'ouvrages dramatiques posthumes ont les mêmes droits que l'auteur; et les dispositions sur la propriété des auteurs et sur sa durée leur seront applicables, ainsi qu'il est dit au décret du 1[er] germinal an 13.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

XIII. Tout entrepreneur qui aura fait faillite, ne pourra plus rouvrir de théâtres.

XIV. Aucune pièce ne pourra être jouée sans l'autorisation du ministre de la police générale.

XV. Les spectacles de curiosités seront soumis à des réglemens particuliers, et ne porteront plus le titre de théâtres.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le secrétaire d'Etat, signé HUGUES B. MARET.

ARRÊTÉ

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

En exécution du décret du 8 juin 1806, relatif aux Théâtres.

TITRE PREMIER.

Des Théâtres de Paris.

ART. Ier. LES théâtres dont les noms suivent sont considérés comme *grands Théâtres*, et jouiront des prérogatives attachés à ce titre par décret du 8 juin 1806 :

1°. Le *Théâtre Français* (théâtre de S. M. l'Empereur).

Ce théâtre est spécialement consacré à la *tragédie* et à la *comédie*.

Son répertoire est composé, 1°. de toutes les pièces (tragédies, comédies et drames) jouées sur l'ancien théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, sur celui que dirigeoit *Molière*, et sur le théâtre qui s'est formé de la réunion de ces deux établissemens, et qui a existé sous diverses dénominations jusqu'à ce jour ; 2°. des comédies jouées sur les divers théâtres dits *Italiens*, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique.

Le *Théâtre de l'Impératrice* sera considéré comme une annexe du Théâtre Français, pour la comédie seulement.

Son répertoire contient, 1°. les comédies et drames spécialement composés pour ce théâtre; 2°. les comédies jouées sur les théâtres dits *Italiens*, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique : ces dernières pourront être représentées par le théâtre de l'Impératrice, concurremment avec le Théâtre Français.

2°. Le *Théâtre de l'Opéra* (Académie impériale de Musique).

Ce théâtre est spécialement consacré au chant et à la danse : son répertoire est composé de tous les ouvrages, tant opéra que ballets, qui ont paru depuis son établissement, en 1646.

1°. Il peut seul représenter les pièces qui sont entièrement en musique et les ballets du genre noble et gracieux : tels sont tous ceux dont les sujets ont été puisés dans la mythologie ou dans l'histoire, et dont les principaux personnages sont des dieux, des rois ou des héros.

2°. Il pourra aussi donner (mais non exclusivement à tout autre théâtre) des ballets représentant des scènes champêtres, ou des actions ordinaires de la vie.

3°. Le *Théâtre de l'Opéra-Comique* (théâtre de S. M. l'Empereur).

Ce théâtre est spécialement destiné à la représentation de toute espèce de comédies ou drames mêlés de couplets, d'ariettes et de morceaux d'ensemble.

Son répertoire est composé de toutes les pièces jouées sur le théâtre de l'Opéra-Comique, avant et après sa réunion à la Comédie Italienne, pourvu que le dialogue de ces pièces soit coupé par du chant.

L'*Opéra-Buffa* doit être considéré comme une annexe de l'Opéra-Comique. Il ne peut représenter que des pièces écrites en Italien.

II. Aucun des airs, romances et morceaux de musique qui auront été exécutés sur les théâtres de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, ne pourra, sans l'autorisation des auteurs ou propriétaires, être transporté sur un autre théâtre de la capitale, même avec des modifications dans les accompagnemens, que cinq ans après la première représentation de l'ouvrage dont ces morceaux font partie.

III. Seront considérés comme *théâtres secondaires* :

1°. Le *Théâtre du Vaudeville.*

Son répertoire ne doit contenir que de petites pièces mêlées de couplets sur des airs connus, et des parodies.

2°. Le *Théâtre des Variétés, boulevard Montmartre.*

Son répertoire est composé de petites pièces dans le genre *grivois*, *poissard* ou *villageois*, quelquefois mêlées de couplets également sur des airs connus.

3°. Le *Théâtre de la Porte-Saint-Martin.*

Il est spécialement destiné au genre appelé *mélodrame*, aux pièces à grand spectacle ; mais, dans les pièces du répertoire de ce théâtre, comme dans toutes les pièces des théâtres secondaires, on ne pourra employer pour les morceaux de chant, que des airs connus.

On ne pourra donner sur ce théâtre des ballets dans le genre historique et noble ; ce genre, tel

qu'il est indiqué plus haut, étant exclusivement réservé au grand Opéra.

4°. Le *Théâtre* dit *de la Gaîté*.

Il est spécialement destiné aux *pantomimes* de tout genre, mais sans ballets ; aux *arlequinades* et aux *farces*, dans le goût de celles données autrefois par Nicolet sur ce théâtre.

5°. Le *Théâtre des Variétés Etrangères*.

Le répertoire de ce théâtre ne pourra être composé que de pièces traduites des théâtres étrangers.

IV. Les autres théâtres actuellement existans à Paris, et autorisés par la police antérieurement au décret du 8 juin 1806, seront considérés comme annexes ou doubles des théâtres secondaires : chacun des directeurs de ces établissemens est tenu de choisir parmi les genres qui appartiennent aux théâtres secondaires, le genre qui paroîtra convenir à son théâtre.

Ils pourront jouer, ainsi que les théâtres secondaires, quelques pièces des répertoires des grands théâtres, mais seulement avec l'autorisation des administrations de ces spectacles, et après qu'une rétribution due aux grands théâtres aura été réglée de gré à gré, conformément à l'article IV du décret du 8 juin, et autorisée par le ministre de l'intérieur.

V. Aucun des théâtres de Paris ne pourra jouer des pièces qui sortiroient du genre qui lui a été assigné.

Mais, lorsqu'une pièce aura été refusée à l'un des trois grands théâtres, elle pourra être jouée sur l'un ou l'autre des théâtres de Paris, pourvu

toutefois que la pièce se rapproche du genre assigné à ce Théâtre.

VI. Lorsque les directeurs et entrepreneurs de spectacles voudront s'assurer que les pièces qu'ils ont reçues ne sortent point du genre de celles qu'ils sont autorisés à représenter, et éviter l'interdiction inattendue d'une pièce dont la mise en scène auroit pu leur occasionner des frais, ils pourront déposer un exemplaire de ces pièces dans les bureaux du ministère de l'intérieur.

Lorsqu'une pièce ne paroîtra pas être du genre qui convient au Théâtre qui l'aura reçue, les entrepreneurs ou directeurs de ce théâtre en seront prévenus par le ministre.

L'examen des pièces dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et l'approbation donnée à leur représentation, ne dispenseront nullement les directeurs de recourir au ministère de la police, où les pièces doivent être examinées sous d'autres rapports.

VII. Pour que les théâtres n'aient pas à souffrir de cette détermination et distribution de genres, le ministre leur permet de conserver en entier leurs anciens répertoires, quand même il s'y trouveroit quelques pièces qui ne fussent pas du genre qui leur est assigné ; mais ces anciens répertoires devront rester rigoureusement tels qu'ils ont été déposés dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et arrêtés par le ministre.

Par cet article toutefois, il n'est nullement contrevenu à l'article IV du décret du 8 juin qui ne permet à aucun théâtre de Paris de jouer les pièces des grands théâtres, sans leur payer une rétribution.

TITRE II.

Répertoires des théâtres dans les départemens.

VIII. Dans les départemens, les troupes *permanentes* ou *ambulantes* pourront jouer, soit les pièces des répertoires des grands théâtres, soit celles des théâtres secondaires et de leurs doubles (sauf les droits des auteurs ou des propriétaires de ces pièces).

IX. Dans les villes où il y a deux théâtres, le *principal théâtre* jouira spécialement du droit de représenter les pièces comprises dans les répertoires des grands théâtres; il pourra aussi, mais avec l'autorisation du préfet, choisir et jouer quelques pièces des théâtres secondaires, sans que pour cela l'autre théâtre soit privé du droit de jouer ces mêmes pièces.

Le *second théâtre* jouira spécialement du droit de représenter les pièces des répertoires des théâtres secondaires; il ne pourra jouer les pièces des trois grands théâtres, que dans les suppositions suivantes :

1°. Si les auteurs mêmes lui ont vendu ou donné leurs pièces;

2°. Si le premier théâtre n'a point joué telle ou telle pièce depuis plus d'un an, à compter du jour de sa première représentation, à Paris, sur un des grands théâtres : dans ce cas, le second théâtre pourra jouer cette pièce pendant une année entière, et même plus long-temps, si, pendant le cours de cette année, la pièce n'a point été représentée par le principal théâtre.

Au reste, le préfet, dans les villes où il y a deux théâtres, peut en outre autoriser le second théâtre à représenter des pièces des grands répertoires, toutes les fois qu'il le jugera convenable.

Lorsque le second théâtre, dans ces villes, se sera préparé à la représentation d'une pièce du genre de celles qui forment son répertoire, le grand théâtre ne pourra empêcher ni retarder cette représentation, sous aucun prétexte, et quand même il prouveroit qu'il a obtenu du préfet l'autorisation de jouer la même pièce.

TITRE III.

Désignation des arrondissemens *destinés aux troupes de comédiens ambulantes.*

X. Les villes qui ne peuvent avoir de spectacle que pendant une partie de l'année, ont été classées de manière à former vingt-cinq *arrondissemens*.

Le tableau de ces arrondissemens, et celui du nombre de troupes qui paroîtroit nécessaire pour chacun d'eux, est joint au présent réglement.

XI. Aucun entrepreneur de spectacle ne pourra envoyer de troupes ambulantes dans l'un ou l'autre de ces arrondissemens; 1°. s'il n'y a été formellement autorisé par le ministre de l'intérieur, devant lequel il devra faire preuve des moyens qu'il peut avoir de remplir ses engagemens; 2°. s'il n'est, en outre, muni de l'approbation du ministre de la police générale.

XII. Les entrepreneurs de spectacle qui se présenteront pour tel ou tel arrondissement, devront,

avant le 1er août prochain, et dans les années subséquentes, toujours à la même époque,

1°. Désigner le nombre de sujets dont seront composées la troupe ou les troupes qu'ils se proposent d'employer;

2°. Indiquer à quelle époque leurs troupes se rendront, et combien de temps ils s'engageront à les faire rester dans chaque ville de l'arrondissement postulé par eux.

XIII. Chaque autorisation ne sera accordée que pour trois années au plus. Les conditions auxquelles ces concessions seront faites, seront communiquées aux préfets, qui en surveilleront l'exécution.

L'inexécution de ces conditions sera dénoncée au ministre par les préfets, et punie par la révocation des autorisations, et, s'il y a lieu, par des indemnités qui seront versées dans la caisse des pauvres.

XIV. Des doubles de chacune des autorisations accordées aux entrepreneurs de spectacles par le ministre de l'intérieur, seront envoyés au ministre de la police générale, pour qu'il donne de son côté, à ces entrepreneurs, une approbation particulière, s'il n'y trouve aucun inconvénient. Il lui sera donné connaissance de toutes les mutations qui pourront survenir parmi les entrepreneurs de spectacles.

XV. Dans les villes où un théâtre peut subsister pendant toute l'année, l'autorisation d'y établir une troupe sera accordée par les préfets, conformément à l'article VII du décret du 8 juin. Ce seront également les préfets qui accorderont ces

autorisations dans les villes où il y a deux théâtres.

XVI. Les autorisations pour les troupes ambulantes, seront délivrées aux entrepreneurs de spectacles dans le courant de l'année 1807. La nouvelle organisation des spectacles en cette partie devra être en pleine activité au renouvellement de l'année théâtrale (en avril 1808.) En attendant, les préfets sont autorisés à suivre, à l'égard des troupes ambulantes, les dispositions qui ont été en vigueur jusqu'à ce jour, s'ils n'y ont déjà dérogé.

TITRE IV.

Dispositions générales.

XVII. Les spectacles n'étant point au nombre des jeux publics auxquels assistent les fonctionnaires en leur qualité, mais des amusemens préparés et dirigés par des particuliers qui ont spéculé sur le bénéfice qu'ils doivent en retirer, personne n'a le droit de jouir gratuitement d'un amusement que l'entrepreneur vend à tout le monde. Les autorités n'exigeront donc d'entrées gratuites des entrepreneurs, que pour le nombre d'individus jugés indispensables pour le maintien de l'ordre et de la sûreté publique.

XVIII. Il est fait défense aux entrepreneurs, directeurs ou régisseurs de spectacles et concerts, d'engager aucun élève des écoles de chant ou de déclamation du conservatoire impérial, sans l'autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

XIX. L'autorité chargée de la police des spec-

tacles prononcera provisoirement sur toutes contestations, soit entre les directeurs et les acteurs, soit entre les directeurs et les auteurs, ou leurs agens, qui tendroient à interrompre le cours ordinaire des représentations; et la décision provisoire pourra être exécutée, nonobstant le recours vers l'autorité à laquelle il appartiendra de juger le fonds de la contestation.

Fait à Paris, le 25 avril 1807.

Le ministre de l'intérieur, Champagny.

TABLEAU

DES DIVERS THÉATRES DE LA FRANCE.

Villes qui peuvent avoir plusieurs Théâtres.

Paris, trois grands théâtres et deux annexes, cinq théâtres secondaires et neuf annexes ou doubles.

Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, Turin, deux troupes.

Villes qui peuvent avoir une Troupe stationnaire.

Rouen, Brest, Bruxelles, Toulouse, Montpellier, Nice, Gênes, Alexandrie, Gand, Anvers, Lille, Dunkerque, Metz, Strasbourg.

Fixation des Arrondissemens pour les Troupes ambulantes.

1er ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Meurthe. — Nancy, Lunéville, Toul, Pont-à-Mousson, Phalsbourg.
Meuse. — Bar-sur-Ornain, Verdun.
Moselle. — Sarre-Libre, Thionville, Longwy.

2e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Côte-d'Or. — Dijon, Beaune, Nuits, Auxonne.
Saône-et-Loire. — Châlons, Mâcon, Autun.
Ain. — Bourg, Poligny.
Jura. — Dôle, Lons-le-Saulnier.
Léman. — Genève.

3e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Isère. — Grenoble, Vienne.
Drôme. — Valence, Montelimart, Romans.
Mont-Blanc. — Chambéry.

4e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Gard. — Nîmes, Beaucaire, le Pont-Saint-Esprit, Uzès.
Vaucluse. — Avignon, Carpentras, Orange.

5e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Var. — Toulon, Grasse, Fréjus, Draguignan, Antibes, Brignolles, Saint-Tropès.

Bouches-du-Rhône. — Aix, Arles, la Ciotat, Tarascon.

Hautes et Basses-Alpes. — Gap, Briançon.

Basses-Alpes. — Digne.

6e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe forte.*

Hérault. — Béziers, Pezenas, Agde, Lodève, Frontignan, Lunel, Ganges.

Aude. — Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary.

Pyrénées orientales. — Perpignan.

7e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe forte.*

Tarn. — Montauban, Albi, Castres, Sorèze.

Lot-et-Garonne. — Agen, Marmande.

Lot. — Cahors, Figeac, Moissac.

Gers. — Auch.

Landes. — Mont-de-Marsan, Dax.

8e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Basses-Pyrénées. — Baïonne, Pau, Lescar, Navarreins.

Hautes-Pyrénées. — Tarbes, Bagnères, Barége.

Arriége. — Foix, Mirepoix, Saint-Girons.

9e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Haute-Vienne. — Limoges, Tulle.
Correze. — Uzerches, Brive-la-Gaillarde.
Vienne. — Poitiers, Lusignan.
Dordogne. — Périgueux, Bergerac.
Charente. — Angoulême, Cognac.

10e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Charente-Inférieure. — La Rochelle, Saintes, Rochefort, Saint-Jean-d'Angely, Royan.
Deux Sèvres. — Niort, Saint-Maximin.
Vendée. — Fontenay, la Chataigneraye, Mortagne.

11e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Puy-de-Dôme. — Clermont, Riom.
Cantal. — Saint-Flour, Aurillac.
Haute-Loire. — Le Puy.
Lozère. — Mende.
Aveyron. — Rodez, Milhaud, Villefranche.
Ardèche. — Privas, Tournon, Aubenas.

12e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Allier. — Moulins.
Nièvre. — Nevers.
Loire. — Montbrison, Saint-Etienne, Rouane.
Cher. — Bourges.
Creuse. — Gueret.
Indre. — Châteauroux.

13e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Loiret. — Orléans, Beaugency, Montargis, Courtenay.
Indre-et-Loire. — Tours, Amboise.
Loire-et-Cher. — Blois.
Maine-et-Loire. — Angers, Saumur.

14e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Marne. — Reims, Châlons, Vitry, Epernay.
Seine-et-Marne. — Melun, Fontainebleau, Nemours, Provins.
Haute-Marne. — Chaumont, Langres, Joinville.

15e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Yonne. — Auxerre, Sens, Joigny, Avalon, Vermenton, Tonnerre.
Aube. — Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine.

16e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Doubs. — Besançon, Pontarlier, Mont-Beillard.
Haute-Saône. — Vesoul, Gray.
Haut-Rhin. — Colmar, Béfort, Huningue, Neuf-Brisach, Porentrui.

17e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Ille-et-Vilaine. — Rennes, Vitré, Dol, Saint-Malo, Cancale.

Mayenne. — Laval, Mayenne.
Sarthe.—Le Mans, la Flèche, la Ferté-Bernard.

18e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Finistère. — Quimper, Morlaix.
Côtes-du-Nord. = Saint-Brieux, Lamballe, Dinan.
Morbihan. — Vannes, Lorient.

19e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Calvados. — Caen, Bayeux, Lisieux, Falaise, Honfleur.
Manche. — Coutances, Cherbourg, Avranches.
Orne. — Alençon, l'Aigle.

20e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Somme. — Amiens, Abbeville, Péronne.
Seine-Inférieure. — Le Hâvre, Dieppe, Caudebec.
Eure. — Evreux, Louviers.
Eure-et-Loir. — Chartres, Dreux.
Seine-et-Oise. — Pontoise, Etampes, Mantes, Versailles, Saint-Germain.

21e ARRONDISSEMENT. — *Deux fortes Troupes.*

Pas-de-Calais. — Calais, Arras, Saint-Omer, Boulogne.

Nord. — Douay, Gravelines, Valenciennes, Cambray.

Oise. — Beauvais, Noyon, Compiègne, Senlis, Chantilly.

Aisne. — Laon, Soissons, Saint-Quentin.

22e ARRONDISSEMENT. — *Deux Troupes.*

Ourthe. — Liége, Spa.

Roër. — Aix-la-Chapelle, Clèves, Cologne.

Meuse-Inférieure. — Maëstricht, Saint-Trond.

Jemmappes. — Mons, Tournay.

23e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Lys. — Bruges, Ostende, Courtray, Ypres.

Dyle. — Louvain, Tirlemont.

Deux-Nèthes. — Malines.

Sambre-et-Meuse. — Namur, Bouvines, Fleurus.

24e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Mont-Tonnerre. — Mayence, Worms, Neustadt, Deux-Ponts.

Rhin-et-Moselle. — Coblentz.

Sarre. — Sarbourg, Sarbruck.

Forêts. — Luxembourg.

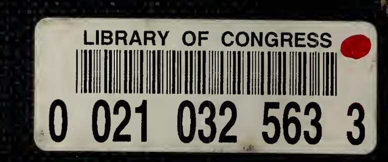
Ardennes. — Mézières, Sédan, Givet.

25e ARRONDISSEMENT. — *Une Troupe.*

Bas-Rhin. — Saverne, Schelestatt, Haguenau, Fort-Libre, Wissembourg.

Vosges. — Epinal.

FIN.


LIBRARY OF CONGRESS
0 021 032 563 3